



Conférence régionale de la vie associative et de
l'engagement solidaire du 17 décembre 2019

Actes / Synthèse

Le mot du président du CCEE, Roger Ramchetty

C'est avec humilité et fierté que l'on peut dire que le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE) de La Réunion, instance consultative de la Région, n'a cessé d'œuvrer depuis sa création en 1984, en faveur de la défense, de la promotion et de la structuration du secteur associatif local. Les nombreuses manifestations, réflexions et publications de notre conseil concernant ce domaine sont là pour en témoigner. Quoi de plus naturel après tout, quand on sait que les associations en constituent la plus grande partie de son ADN ? La plupart des membres du CCEE nommés par le Préfet sont en effet issus des associations, fédérations et confédérations locales ainsi que des comités régionaux.

La déclinaison territoriale de *la charte des engagements réciproques* est une démarche dans laquelle le CCEE s'est particulièrement impliqué depuis 2016 et y a joué un rôle actif. Il est en effet utile de rappeler que localement, c'est la société civile organisée à travers notamment le CCEE et le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional), qui est à l'origine de la sollicitation auprès du Préfet, de la déclinaison de cette charte. Parallèlement, il faut aussi bien sûr, en toute objectivité, souligner la réponse appropriée et constructive de l'État qui a su percevoir les enjeux associés à cette charte et qui, à travers ses services et son DDVA (Délégué départemental à la vie associative), a su accompagner cette dynamique pour la faire aboutir en à peine plus d'un an.

L'autre satisfaction du CCEE réside dans le fait d'avoir pu, dans le cadre de la déclinaison de cette charte, recueillir l'adhésion des différents acteurs sur la création du Mouvement associatif de La Réunion (MAR), permettant ainsi de renforcer un peu plus, la structuration du tissu associatif local.

Il est primordial, notamment pour ses signataires, de ne pas considérer la signature de cette charte comme une finalité mais plutôt comme un point de départ. Il s'agit à présent de faire vivre cette charte et de donner à l'expression *co-construction* tout son sens, à travers notamment une implication de l'ensemble des partenaires concernés. Cela ne correspondrait-il pas après tout à l'essence même de cette charte visant à améliorer la collaboration entre l'État, les collectivités locales et les associations, au service de l'intérêt général ?

Enfin, en ma qualité de Président d'un conseil consultatif, je ne saurais clore mon propos sans évoquer l'importance de la démarche liée à l'évaluation d'un tel outil et qui, dans ce cas de figure, me paraît essentielle notamment au regard de la dimension multi partenariale en place.



Roger Ramchetty, président du CCEE.

SOMMAIRE

1	MESSAGES DE SIGNATAIRES DE LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	5
1.1	Patricia Ducret, vice-présidente déléguée à l'égalité femmes / hommes et à la prévention des discriminations, Université de La Réunion	6
1.2	Jacques Billant, préfet de La Réunion	7
1.3	Patrice Bertil, directeur général adjoint en charge de la Culture, des sports, de l'égalité des chances et des mobilités de la Région	10
1.4	Augustine Romano, vice-présidente du Département, déléguée à la Petite Enfance	12
1.5	Olivier Fort, représentant de l'association des maires de La Réunion	13
1.6	Jean-François Beaulieu, président du mouvement associatif de La Réunion	15
2	INTERMEDE	16
2.1	Danielle Gros, femme engagée	17
2.2	Marie-Claire Hoareau, militante associative, <i>La charte des engagements réciproques ko sa i lé ? OÙ en sommes-nous, 2 ans plus tard ?</i>	19
3	PREMIERE TABLE-RONDE – La Charte des engagements réciproques, c'est du concret !	21
3.1	Posons le cadre	23
3.1.1	Jacky Prianon, Délégué départemental à la vie associative	23
3.1.2	Jean-François Beaulieu, président du mouvement associatif de La Réunion (MAR)	25
3.1.3	Jessie Vaulbert, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement	26
3.1.4	Loïc Damey, président de Réunion bénévolat	27
3.1.5	Geneviève Ferrère, vice-présidente du CCEE	28
3.1.6	Frédéric Turblin, directeur de la CAF	30
3.2	Échangeons	32
3.2.1	Une dynamique associative impulsée par des bénévoles et nécessaire aux institutions	32
3.2.2	Des bénévoles qui demandent aux institutions de la reconnaissance et de l'efficacité.	32
3.2.3	Des bénévoles (trop) vite projetés dans la fonction employeur.	34
3.2.4	Une montée en compétence attendue qui se heurte à la durée limitée et à l'instabilité des aides à l'emploi	34
3.2.5	Un contexte de baisse des dotations publiques et de hausse des besoins sociaux.	35
3.2.6	Plus d'éthique, plus de solidarités inter associatives, plus de structuration, ... faire système ... faire territoire,	37
3.2.7	Quelle visibilité globale des financements associatifs ?	40
3.3	En guise de première conclusion institutionnelle, le point de vue du délégué départemental à la vie associative, Jacky Prianon	41
4	SECONDE TABLE-RONDE – DEMAIN, LA VIE ASSOCIATIVE ET SES ENJEUX	42
4.1	Posons le cadre	43
4.1.1	Frédéric Aure, directeur de la CRESS	43
4.1.2	Gisèle Surjus, présidente du CRAJEP	45
4.1.3	Régis Siounandan, directeur adjoint de France active, Les entrepreneurs engagés de La Réunion	46
4.1.4	Olivier Fort, représentant de l'AMDR	48
4.1.5	Jean-Paul Cascade, président de la fondation du Crédit Agricole Réunion-Mayotte	50
4.1.6	Nicole Chon-Nam, membre de la commission <i>Qualité de vie et solidarité</i> du CESER	52
4.2	Échangeons	53
4.2.1	Où on repare des banques.	53
4.2.2	Petites associations et grands moments de solitude.	54
4.2.3	La quête de bénévoles : de la bonne volonté à la prise de responsabilité éclairée.	57
4.2.4	Une charte encore peu connue et insuffisamment mise en œuvre mais source d'espoir	61
4.2.5	Quelles convergences entre les politiques associatives et les projets associatifs ?	64
4.2.6	L'instabilité excessive des dispositifs qui se succèdent sans évaluation préalable.	66
4.3	Les actions concrètes proposées dans les échanges	67
5	CONCLUSION DE LA JOURNEE PAR DANIELLE GROS, LA GRANDE-TEMOIN	68
	Liste des sigles	72
6	ANNEXES	74
6.1	Les dispositifs ou actions présentées	75
6.1.1	La kaz asso ek zot	75
6.1.2	Les open badges	81
6.1.3	Le CRIB porté par le CROS	83
6.1.4	Les palmes du bénévolat	84
6.1.5	Le certificat de formation à la gestion des associations (CFGAs)	85
6.2	Des structures qui se font connaître	87
6.2.1	France Active Réunion, <i>Les entrepreneurs engagés</i>	87
6.2.3	Fond'ker, la fondation des entreprises réunionnaises	88
6.2.4	Le CRCSUR	88
6.3	La charte des engagements réciproques de La Réunion et ses signataires	89
6.4	Le plan d'actions de l'État	103
6.5	Les participant.e.s à la conférence de la vie associative	106



1 MESSAGES DE SIGNATAIRES DE LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES



1.1 PATRICIA DUCRET, VICE-PRESIDENTE DELEGUEE A L'EGALITE FEMMES / HOMMES ET A LA PREVENTION DES DISCRIMINATIONS, UNIVERSITE DE LA REUNION

Frédéric Miranville président de l'université de La Réunion est vraiment désolé de ne pas pouvoir être présent à cette conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire qui se déroule aujourd'hui au sein de notre université, organisée par le mouvement associatif de La Réunion en lien avec la préfecture.

Nous sommes donc très heureux et honorés de la présence de monsieur le préfet, madame la conseillère régionale, madame la conseillère départementale, monsieur le représentant de l'association des maires et monsieur le président du mouvement associatif.

Cette journée d'échanges dédiée à la déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques associant les dirigeants les bénévoles et les salariés associatifs ainsi que les partenaires publics et privés devrait permettre, à terme, de structurer le milieu associatif sur le territoire réunionnais.

Notre université acteur donc du territoire est elle-même partie prenante pour la vie associative. En effet, **l'université est particulièrement dynamique si l'on s'en tient au nombre d'associations et au nombre de bénévoles.** Nous relevons ainsi :

- 15 associations domiciliées,
- 350 bénévoles toutes associations confondues,
- 2 épicerie solidaire, l'une sur le site du Moufia et l'autre dans le sud.

Par ailleurs, au plan social, **notre établissement accompagne le développement de la vie associative** par le biais de deux programmes de subventions.

- **Le fonds de solidarité et de développement des initiatives**

étudiantes doté de 135 000 euros dédiés aux appels à projets afin d'encourager les initiatives étudiantes.

- **Le soutien au fonctionnement des associations** à hauteur de 20 000 euros.

En outre, dans le cadre de la nouvelle offre de formation 2020-2024, l'étudiant pourra **faire reconnaître les compétences acquises grâce au bénévolat par le biais des unités d'enseignement et d'ouverture intégrées désormais aux maquettes d'enseignement** et octroyant ainsi l'acquisition de crédits ECTS¹ pour la validation des diplômes.

Enfin, rappelons que l'université permet également aux étudiants de **s'engager par le biais du volontariat en service civique.**

En effet de nombreux services et composantes accueillent des jeunes en service civique grâce à la collaboration de la Ligue de l'enseignement (LE) et de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

Lors de cette journée, nous espérons que les acteurs publics et les associations pourront **revoir les outils d'interaction en vue de faciliter et de fluidifier la vie associative.** A cet égard, je tiens à rappeler que l'université à elle-même envisagé **une simplification des outils dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) entre l'université de La Réunion et l'association Sociale attitude et solidarité étudiants.** Il me reste donc à souhaiter aux représentant.e.s des autorités et des associations de très fructueux travaux pour cette journée d'échanges.



¹ European Credits Transfer System en anglais (ECTS), soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits en français. Les crédits sont calculés en fonction de la charge de travail qui prend en compte les cours magistraux, les travaux pratiques, les séminaires, les stages, les recherches, le travail

personnel, les examens, les objectifs de la formation et les compétences à acquérir. Les crédits ECTS constituent un outil complémentaire au diplôme, qui facilite la mobilité des étudiants, que ce soit d'un pays à un autre ou même entre les établissements. Ils ont été créés en 1988 par l'Union européenne.

1.2 JACQUES BILLANT, PREFET DE LA REUNION

Je tiens d'abord à remercier l'ensemble des partenaires ayant largement contribué à l'organisation de cette manifestation : acteurs associatifs, membres des comités de pilotage stratégique et technique, partenaires institutionnels et privés.

Je souhaite également remercier, pour leur engagement, tous les jeunes volontaires en *service civique* présents aujourd'hui. En début d'après-midi, ils seront félicités pour **la mission que chacun effectue auprès d'une structure associative et en faveur d'autrui**. A tous ces jeunes engagés dans le service civique, je dis combien je suis fier de leur implication quotidienne et combien je compte sur eux pour **encourager d'autres jeunes à découvrir l'engagement volontaire et solidaire** dans toutes les communes de La Réunion.

C'est donc bien grâce à la mobilisation de chacun que je déclare ouverte la conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire à La Réunion.

Le 5 décembre dernier, nous célébrons le **bénévolat, l'engagement de femmes et d'hommes qui donnent de leur temps en faveur d'un objectif d'intérêt général et autour de valeurs associatives fortes et si nécessaires pour mettre en œuvre une cohésion sociale respectueuse de tous les citoyens**.

La manifestation d'aujourd'hui s'inscrit dans cette continuité, à quatre jours du deuxième anniversaire de la signature de **la charte des engagements réciproques**, signée le 21 décembre 2017, entre l'État, le mouvement associatif et les collectivités territoriales de La Réunion.

Vous le savez, **notre charte pose des principes généraux partagés pour guider les interventions des pouvoirs publics**.

Elle définit également et c'est important **un ensemble de mesures à conduire de manière adaptée, de manière concertée sur l'ensemble de nos territoires**.

Je considère que c'est **un document de référence pour le développement d'un partenariat de qualité entre les pouvoirs publics, les acteurs privés et les associations**. Elle décline bien des principes qui visent notamment à **intensifier les coopérations, nos coopérations au service de l'intérêt général, à valoriser la vie démocratique et à organiser une politique d'évaluation continue des actions déployées** sur l'ensemble de La Réunion.

Ces principes s'inscrivent dans **une démarche gagnant/gagnant**, bénéfique pour les pouvoirs publics comme pour les associations.

C'est bien un moyen de renforcer le dialogue, un moyen de renforcer la confiance qui doit prévaloir entre les acteurs qui font l'action publique au quotidien.

Pour l'État, les collectivités locales et la société civile, c'est aussi et surtout une façon de **reconnaître, dans un acte officiel, l'engagement citoyen et bénévole et, bien sûr, de promouvoir encore et toujours les valeurs de notre République, de la laïcité et de l'engagement**.

Un plan d'actions évolutif, tenant compte de l'actualité sociale et économique du tissu associatif réunionnais, que l'on sait bien intense, **décline les axes édictés en mesures concrètes et inscrit le partenariat avec les associations dans une dynamique de progrès et dans une logique de travail en commun dans la durée**.

Les collectivités locales ont libre choix. Elles ont libre choix de s'associer à la réalisation de ces mesures ou de faire des propositions d'actions complémentaires.

Il s'agit donc, à l'occasion de cette conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire, de **faire aujourd'hui un état des lieux des travaux engagés à l'échelle interministérielle ou à l'échelon territorial, afin de soutenir les initiatives collectives solidaires et de maintenir les capacités d'agir de nos associations au titre de l'intérêt général.**

Depuis mon arrivée et mon installation en qualité de préfet de La Réunion, j'ai pu constater combien **La Réunion est riche de sa vie associative.**

Nous savons tous ici combien cette vie associative occupe une place essentielle dans le fonctionnement de notre modèle de société.

Souvent, aux côtés de l'État, au côté des acteurs publics et privés, cette vie associative est à l'initiative de nouvelles formes d'intervention, d'innovation, et de créativité dans l'ensemble de nos territoires.

Cependant, et je pense que vous le partagerez avec moi, force est de constater que malgré son dynamisme, elle présente **des signes de fragilité importants :**

- déficit de formation voire de professionnalisation des dirigeants,
- isolement de certaines associations,
- manque de structuration du tissu associatif,
- fonds propres en tension,
- essoufflement du bénévolat ...

Ce sont là des risques auxquels nous sommes confrontés, **des risques que nous devons prendre en compte sans attendre.**

Quel que soit le secteur dans lequel les associations interviennent, nous savons qu'elles ne sont pas épargnées par les mutations politiques, et socioéconomiques de cette dernière décennie qui viennent bouleverser les modèles socio-économiques des associations sur lesquels reposent leurs valeurs, leurs activités et leurs principes d'action.

Ces contraintes pèsent bien sûr différemment sur les associations et parfois plus fortement sur certaines d'entre elles. **Crise économique, mutations du bénévolat, évolution des besoins sociaux et sociétaux illustrent en**

partie les enjeux auxquels nos associations sont confrontées au quotidien.

Cependant, il nous faut avoir à l'esprit que tout au long de son histoire, notre secteur associatif a montré **une très grande capacité d'adaptation aux changements économiques, sociétaux et sociaux.** Cela doit être la plus grande marque d'encouragement à laquelle nous devons nous accrocher.

Le *new deal* annoncé par le Premier ministre lors du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté du 6 mars 2016 (et dans lequel s'inscrit la continuité de l'action du gouvernement actuel), pose les principes d'une refondation des relations entre les pouvoirs publics et les associations.

Au 01/12/2019, on compte :

- plus de 18 532 associations,
- plus de 500 associations nouvellement créées au premier semestre 2019, ce qui représente une part importante de l'économie sociale et solidaire,
- 21 080 emplois recensés pour une masse salariale de plus de 460 millions d'euros

Je le redis ici avec force : **les associations doivent disposer des moyens nécessaires pour fonctionner et se développer afin que leur vitalité soit à la fois encouragée, facilitée et reconnue.**

Nos associations doivent avoir de la visibilité sur les moyens de leur engagement. C'est pourquoi je souhaite que nous développiions notre capacité collective à **s'engager dans des conventions dans un cadre pluriannuel avec les associations dont nous savons combien il est source de sérénité** pour nos associations que vous représentez tous et toutes ici.

L'État, dans son rôle d'ensemblier, dans son rôle d'accompagnement, dans son rôle d'appui des acteurs, assumera toutes ses responsabilités pour animer un dialogue permanent et constructif allant dans ce sens, avec les associations et les partenaires publics et privés.

Au-delà de l'État et de ses opérateurs, je sais que les collectivités territoriales, principaux financeurs en volume, expriment également le besoin d'accompagner la montée en compétences des associations, expriment le besoin de mieux coordonner leurs interventions afin d'apporter un appui structurel aux associations et de les accompagner dans leur transition.

C'est dans ce cadre que mon prédécesseur a validé, en janvier 2019, **la feuille de route relative à la stratégie territoriale de soutien à la vie associative qui vise à proposer un outil d'accompagnement interministériel et territorial pour promouvoir le tissu associatif réunionnais et surtout pérenniser ses moyens d'actions.**

Sachez que **l'État souhaite réhabiliter et développer l'action collective et en particulier l'engagement citoyen.** La participation des jeunes en mission de *service civique* (2 324 jeunes concernés en 2019) et la mobilisation des bénévoles, plus de 132 000 volontaires illustrent le dynamisme des acteurs pour développer, ici à La Réunion, les initiatives citoyennes, les initiatives solidaires, opportunes, profitables au rayonnement de la société réunionnaise. Le prochain déploiement du SNU (Service national universel) apportera certainement une plus-value au développement d'une société solidaire, engagée et force de propositions pour le maintien de la cohésion sociale et le développement d'initiatives sociales et populaires, favorables à l'émancipation citoyenne et républicaine de toutes nos populations.

Mesdames et messieurs les présidents d'associations de La Réunion,

Mesdames et Messieurs les salariés et bénévoles,

Je vous invite donc à continuer à donner du sens à cette fraternité qui caractérise si bien la devise de notre pays.

Je vous le redis avec beaucoup de convictions, l'association est au cœur du modèle réunionnais, elle est la base du pacte social de notre territoire. Et même si les **défis** qui nous attendent sont grands, je nous sais **capables de** les relever ensemble.

Je conclurai mes propos introductifs en faisant mienne cette parole de Léon Bourgeois, président du premier conseil de la Société des Nations et lauréat du prix Nobel de la Paix en 1920 : *L'association, c'est l'apprentissage de la vie sociale, c'est faire sur un petit espace, dans un petit domaine, l'image réduite, visible pour quelques-uns, de ce que doit être la grande société humaine.* Je croie que ses paroles sont bel et bien d'actualité.

Merci de votre attention.



1.3 PATRICE BERTIL, DIRECTEUR GENERAL ADJOINT EN CHARGE DE LA CULTURE, DES SPORTS, DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES MOBILITES DE LA REGION

Je voudrais en premier lieu excuser le président du Conseil régional qui est pris sur une autre séquence et l'élue déléguée à la vie associative, madame Valérie Aubert, qui nous rejoindra dans un petit moment.

En premier lieu, je voudrais vous dire que le Conseil régional est un des partenaires importants de la vie associative. C'est en ce sens que lorsque la DJSCS et monsieur Pranon, ici présents, nous ont contactés pour ce travail sur l'élaboration de *la charte des engagements réciproques*, nous avons été tout de suite d'accord et volontaires pour participer à ce grand mouvement. C'est en ce sens que nous avons collaboré à toutes les phases nécessaires à la mise en place de cette charte. **Cette charte a été validée par la commission permanente du Conseil régional** lorsqu'elle a été finalisée.

Je voudrais juste rappeler que la Région Réunion est la partenaire de plus de mille associations avec un budget annuel sur l'ensemble des secteurs qui avoisine les quinze millions d'euros uniquement pour les associations. Je ne parle pas de l'IRT (Ile de La Réunion tourisme). Mais, hors IRT qui représente à lui tout seul dix-sept millions d'euros, le reste des associations c'est quinze millions d'euros. Sur ces quinze millions d'euros, on a :

- environ 450 associations qui sont aidées dans le domaine de la culture,
- une centaine dans le domaine du sport,
- une centaine dans le domaine de l'égalité des chances avec les emplois verts et les associations qui œuvrent dans le domaine de la santé.

C'est donc **un volume très important d'associations que nous accompagnons.**

Conscient des soucis qu'ont les associations pour développer leur activité et leur travail, dès 1992 **sur les conseils du conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE), nous avons commencé à mettre en place les premiers contrats d'objectifs pluriannuels notamment dans le domaine du sport avec monsieur Beaulieu qui était le président du CROS (comité régional olympique et sportif) et avec un certain nombre de ligues et de comités.** *Idem* dans le domaine de la culture, dès 1994, nous avons mis en place aussi des contrats d'objectifs pluriannuels avec les associations notamment celles qui gèrent les salles et les lieux de diffusion.

De la même façon, dès 1994, nous avons mis en place, en lien avec la direction de la jeunesse et des sports et le Département, **les premiers dossiers communs de demandes de subventions.** L'objectif étant que, les associations n'aient plus à remplir un dossier pour l'État, un dossier pour le Département, un dossier pour la Région, ... qu'on leur facilite la tâche administrative et qu'elles n'aient plus **qu'un seul dossier à remplir pour l'ensemble des trois institutions.**

Concernant également les modalités d'accompagnement, nous essayons en ce qui concerne la Région **d'apporter des acomptes qui sont conséquents de 70 à 80 % dès la prise de décision ce qui permet aux associations d'avoir un minimum de trésorerie pour développer leur projet.**

Depuis cette année 2019, nous avons mis en place **deux nouveaux dispositifs d'aide :**

- un dispositif qui concerne **les projets associatifs en quartiers prioritaires,**
- un second dispositif qui vise à **accompagner les petits projets des**

associations de proximité qui peuvent être dotées d'une aide de mille euros.

On connaît tous le rôle important et essentiel que jouent les associations dans le lien social et dans le développement de l'économie sociale et solidaire.

En effet, au début, les associations étaient caractérisées par *un bénévolat passionné*, avec celui qui aimait son sport, qui aimait sa discipline, qui aime la culture et qui était, en plus de son boulot, capable de trouver un peu de temps pour se consacrer à cette passion et accompagner son association.

Ensuite, de plus en plus l'État et les collectivités ont demandé aux associations de jouer un rôle *d'entreprise*, ça veut dire d'embaucher du personnel avec les emplois aidés, de mobiliser *les services civiques*, d'aller chercher des fonds européens, ... Ce n'est pas donné à tout le monde d'aller monter des dossiers de FSE (Fonds social européen) ou des dossiers de FEDER (Fonds européen pour le développement économique régional).

On a demandé de plus en plus aux associations de jouer un rôle économique, de jouer un rôle social, peut être en négligeant un petit peu l'accompagnement qui était nécessaire pour conforter la compétence des bénévoles qui, au-delà du don de temps bénévole, devait devenir des professionnels des métiers administratifs, ce que l'on est.

Donc ce qu'on voudrait c'est **profiter justement de la rédaction de cette charte de manière à ce qu'il y ait un accompagnement un peu plus soutenu pour que les président d'association, les responsables d'associations puissent être davantage accompagnés dans leur montée en compétences, pour pouvoir prétendre maintenant à tous les dossiers et faire face à toutes les contraintes administratives et juridiques qui relèvent des associations pour mener à bien leur projet.**

Je voudrais donc vous dire à quel point on est, pour la Région, satisfait que cette journée soit organisée et qu'on puisse, grâce à cette journée, avoir des échanges qui soient constructifs, positifs et qui nous permettent de repartir en 2020 sur des bases confortées de manière à ce que les associations qui sont aujourd'hui un des piliers du développement de notre pays puissent continuer à contribuer à ce développement et ainsi prendre leur place dans le développement de la Réunion.

Je vous remercie.



1.4 AUGUSTINE ROMANO, VICE-PRESIDENTE DU DEPARTEMENT, DELEGUEE A LA PETITE ENFANCE

C'est avec un grand plaisir que je suis parmi vous aujourd'hui à l'occasion de cette conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire. Je vous prie tout d'abord d'excuser le président du Conseil départemental, monsieur Cyrille Melchior, qui n'a pas pu être présent en raison d'impératifs liés à son agenda.

Je tiens, en son nom, à saluer l'organisation de cette conférence régionale qui permet de poser **un regard nouveau sur le mouvement associatif et l'engagement solidaire**. Je dirais même un regard nécessairement nouveau, tant les paramètres ont changé ces dernières années avec deux principaux facteurs.

- Le contexte économique et social dégradé qui pousse de plus en plus de personnes en difficulté à se tourner vers le tissu associatif. De l'autre côté, **ces associations se doivent d'innover pour répondre au mieux à l'urgence sociale et sociétale**, notamment en explorant la piste de l'économie sociale et solidaire.
- L'autre facteur, c'est l'impact de **la baisse des dotations de l'État en faveur des collectivités territoriales qui oblige les institutions à faire des arbitrages, parfois au détriment de l'aide au tissu associatif**.

Ce constat étant posé, je veux rappeler combien le travail du mouvement associatif est important pour le Département de La Réunion, en qualité de chef de file de l'action sociale.

Nous sommes très sensibles à **l'engagement de proximité qui est celui d'un très grand nombre d'associations réunionnaises**. Ce sont pour nous **des relais et des partenaires de la solidarité**.

Si l'efficacité de l'action publique départementale se juge avant tout par la pertinence de nos dispositifs, nous nous devons également d'être attentifs au dynamisme du tissu associatif local.

Aussi, nous nous efforçons, malgré les contraintes budgétaires qui pèsent sur notre collectivité, d'accompagner au mieux le mouvement associatif dans toutes ses missions, de l'accompagnement aux plus démunis, à la distribution de colis alimentaires, le soutien aux femmes victimes de violences, et bien sûr, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

L'ESS a su, en quelques années, devenir un pan majeur de l'engagement associatif, résolument tournée vers le respect de l'Homme et de l'environnement, vecteur de cohésion sociale, de responsabilité partagée et de redynamisation territoriale pour une plus grande inclusion des publics.

Aussi, comme je l'ai dit, l'engagement associatif d'hier n'est pas le même que celui d'aujourd'hui, ni celui de demain.

Nous, collectivités, acteurs publics, nous nous devons de nous adapter à ces nouvelles réalités afin **d'accompagner au mieux ces acteurs de proximité** qui, malgré les crises, malgré une société de plus en plus individualiste, continuent de croire en l'action collective et solidaire, continuent de croire en la générosité et en l'altruisme de l'Homme.

Cette conférence régionale est ainsi la bienvenue pour échanger et bâtir ensemble le partenariat d'aujourd'hui et de demain, entre les acteurs publics et le tissu associatif, afin que cet engagement demeure plus que jamais vivace, au profit de la population et du territoire.

Je vous remercie pour votre attention.



1.5 OLIVIER FORT, REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE LA REUNION

Élus et association : deux mots qui sont intimement liés pour des raisons diverses et variées. Deux mots bien souvent indissociables sur nos territoires car, tous deux, attachés aux conditions de vie de nos citoyens.

Devant un *parterre* composé en grande partie de représentants associatifs, réussir à rapprocher les deux dans tout ce qu'ils peuvent avoir de complémentaires sans tomber dans le cliché s'avère complexe. En effet, les besoins associatifs et les politiques mises en place divergent énormément entre d'une commune comme Saint-Philippe ou Saint-Denis.

Les tables rondes seront l'occasion d'en débattre.

Comment travailler ensemble en facilitant l'engagement associatif pour compléter l'action municipale et apporter un mieux vivre à notre population sur nos territoires ?

Tout d'abord en se rencontrant, en se connaissant, en se parlant franchement, en choisissant ensemble des priorités sur lesquelles nous pouvons faire évoluer les blocages et résoudre les problématiques communes. Tout ceci ne peut se faire qu'en ayant un ou plusieurs élus impliqués et engagés tout comme le ou les services concernés. **Une politique associative claire et adaptée doit être définie pour être appliquée sur le territoire.**

La plupart de nos associations lorsqu'elles se forment sont l'émanation d'une volonté commune de deux ou plusieurs personnes pour apporter sur un territoire un service ou une activité qui n'existent pas. Mais entre le rêve du projet, les besoins pour aboutir et sa réalisation, *de nombreuses ravines et de nombreuses montagnes sont à franchir* et comme un *grand raid*, ça fatigue, ça épuise, ça décourage ...

Cinq points-clés : accompagner, rapprocher, mutualiser, valoriser, respecter

Bien souvent, les maires sont les premiers interlocuteurs pour résoudre les problèmes rencontrés par l'association. **Sans pouvoir tout résoudre, ils peuvent accompagner !**

La professionnalisation d'un service dans sa connaissance des réseaux, dans sa connaissance des dispositifs, dans sa capacité à mettre en relation, va grandement faciliter la réalisation d'un projet.

Bien souvent également nos associations sont éloignées de ces ressources. Par le lien constant entretenu entre élus, ressources associatives et les partenaires, **nous pouvons rapprocher et réunir** ces partenaires institutionnels afin de faciliter l'information pour nos associations. D'ailleurs, lorsqu'on tente cette démarche, nos partenaires y répondent très favorablement. *La kaz asso* en est aujourd'hui la preuve indéniable.

En rencontrant nos associations, nous mettons en évidence les difficultés communes.

En mutualisant la réponse aux besoins en particulier en termes d'emplois mais aussi de lieux, de matériels, de services, de communication, on apporte des réponses (en créant par exemple des groupements d'employeurs, en ayant des espaces mis à disposition, en constituant une cellule associative, un pôle territorial, un centre de ressources, ...).

En mettant en partenariat la communication liée à des événements entre nos associations et les collectivités territoriales nous pouvons apporter une mutualisation tout à fait intéressante.

Ensuite, il est fondamental de **valoriser** les manifestations, les actions menées par le tissu associatif en organisant des événements inter associatifs en partenariat avec les collectivités et le secteur privé.

Mais il est aussi nécessaire de **valoriser l'engagement bénévole et de reconnaître les personnes** car l'associatif, ce sont d'abord des femmes et des hommes impliqués et engagés.

Tout ceci doit se faire en **respectant la liberté associative** qui est garante de l'engouement associatif et du plaisir pour lequel les adhérents et les dirigeants se réunissent.

Bien sûr, vous noterez que je n'ai pas parlé de financement.

Je suis bien trop respectueux du temps qui m'était imparti pour me lancer sur le sujet.

Je pense que les deux tables-rondes seront l'occasion d'en discuter.

Je peux apporter une première réponse que je renforcerai à partir de l'expérience sur mon territoire cette après-midi, ce n'est pas contrairement à ce qu'on pense, le plus important.

Merci et excellente conférence à vous tous.



1.6 JEAN-FRANÇOIS BEAULIEU, PRESIDENT DU MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA REUNION

Je salue particulièrement le CCEE qui est un des piliers de la fondation de cette charte. Merci Roger², le Président.

Je me réjouis d'être ici ce matin dans le cadre de cette conférence afin d'échanger sur **La Charte des engagements réciproques de La Réunion**, unique en son genre, signée le 21 décembre 2017.

A travers cette charte, les signataires ont montré leur volonté politique de s'engager dans un partenariat renouvelé et renforcé au service de l'intérêt général. **Mais aussi d'accepter le passage d'une culture verticale à celle de l'horizontalité, portée par cette charte. A l'heure où l'action publique est en pleine mutation, les principes** de cette charte méritent d'être largement diffusés et appropriés.

Le mouvement associatif attendait ce moment avec impatience afin **de faire un point d'étape sur sa mise en œuvre, dans le mode de faire l'action publique, notamment à travers les relations fondées sur la contractualisation, comme les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens** dont messieurs le Préfet et le représentant de la Région Réunion viennent de faire état.

Où en sommes-nous au bout de ces deux années ? Comment a été mise en œuvre cette charte ? Quelle aura été sa vitalité et la cohérence des actions engagées ? Quelle aura été l'implication des têtes de réseaux ? Dans un contexte économique contraint, quelle stratégie pour les défis de demain ? On attend la réponse tout à l'heure avec les deux tables-rondes.

La Réunion sort d'une crise sociale sans précédent. Certes il y a eu des mesures d'urgences qui nous ont permis de sortir provisoirement de cette situation, mais **la stabilité de notre vivre-ensemble** ne passe pas seulement par des annonces et des actions ponctuelles mais par **des soutiens pérennes aux projets structurants et au fonctionnement des associations**, je pense ici aux emplois aidés, à une certaine plateforme associative qui devait prendre naissance, ...

Je terminerai en précisant que la charte :

- crée un espace de dialogue au niveau du territoire,
- reconnaît aux associations la capacité à contribuer à l'intérêt général,
- **encourage les démarches de co-construction d'une politique publique vie associative.**

Il faut que cette démarche soit véritablement initiée en amont, je pense au futur projet, cité par monsieur le Préfet, de développement du SNU en 2020.

Enfin, j'insisterai sur le fait que cette charte doit permettre d'acter et de développer la confiance réciproque que se témoignent ses signataires.

Je n'ai jamais vu autant de représentant de la puissance publique, de personnalités, dans un amphithéâtre, pour se pencher sur la vie associative, alors *si nou tout néna lo mem kozman, ben alon mét ansamb.*

Merci zot tout.



² Roger Ramchetty, président du CCEE.



2 INTERMEDE



2.1 DANIELLE GROS, FEMME ENGAGÉE



Une grande-témoin a été mobilisée par le comité de pilotage de la journée pour ouvrir et fermer les tables-rondes. Son introduction est ici retranscrite intégralement.

C'est avec un grand plaisir que j'ai accepté l'invitation du comité de pilotage et j'en remercie chaleureusement ses membres.

J'ai longuement réfléchi et hésité à l'angle que je souhaitais prendre pour définir l'engagement tel que le comité de pilotage me l'avait demandé. Aussi, j'ai décidé de m'appuyer sur mes vingt-cinq années d'expérience dans le milieu associatif en métropole puis à La Réunion, de l'association locale à la fédération nationale d'Éducation populaire, en tant que salariée, cadre bénévole, dirigeante associative et également accompagnatrice dans le cadre de mon entreprise engagée.

Mes paroles seront aussi en référence au dictionnaire historique de la langue française, *Le Robert* que j'affectionne particulièrement. Ce dont je vais m'entretenir avec vous aujourd'hui se synthétise en trois mots :

- association,
- solidarité,
- engagement.

Les trois mots clés du titre de cette journée, l'essence même de cette journée et ces trois mots sont indissociables. Exprimer l'un, c'est convoquer les deux autres.

Lorsque je dis **association**, je pense convergence, jonction des valeurs communes, de leur mise en place, envie de leur expression au travers d'actions.

Ce processus met en lumière, valorise les compétences, la disponibilité, la générosité des personnes *dudit* collectif pour un projet commun bien évidemment. Je le constate quotidiennement aux côtés des associations réunionnaises que j'accompagne.

Elles ont à cœur d'affirmer les valeurs humaines qu'elles promeuvent et qu'elles donnent à lire au travers de vrais projets politiques au sens premier du terme, leur raison d'être. **Projets mis en œuvre par des dirigeants, des salariés, des bénévoles des volontaires, des membres engagés généreux qui accompagnent, forment, réparent, transforment, construisent, innovent des solutions adaptées à des problématiques données d'un groupe de personnes ou d'un territoire.**

En filigrane, je perçois inéluctablement la **solidarité** qui lie ces personnes par la co-responsabilité. A partir de ces projets communs, ici encore, les valeurs se lisent tels un système, une mécanique où chacun trouve sa place, s'entraide. J'ai une pensée particulière pour une habitante, une mère au foyer qui fréquente une association dont la mission est de créer du lien et de mettre en place des actions solidaires. Cette dame n'avait pas saisi que, certes, elle bénéficie de l'aide des actions de cette association, mais surtout, par son implication bénévole et ponctuelle, elle exprime, elle aussi, l'entraide et la solidarité et, en même temps, elle développe ses compétences et on reconnaît ses compétences. Ce que je nommerais ici, la **réciprocité**.

Et l'**engagement**, dans tout cela ? me direz-vous. Il en est le ciment, le moteur, **ce qui pousse à agir**. Comme le dit Alain Rey³, *donner pour caution sa parole, son honneur et être lié par une promesse*.

Oui, toute parole dite se veut pleine et entière, se veut être une valeur.

³ Alain Rey, né le 30 août 1928 à Pont-du-Château dans le Puy-de-Dôme et mort le 28 octobre 2020 à Paris, est un linguiste et lexicographe français. Il a été le rédacteur en

chef des publications des éditions Le Robert jusqu'à sa mort. Alain Rey est un observateur de l'évolution de la langue française.

J'anime des formations civiques et citoyennes destinées aux jeunes engagés en mission de service civique. *Pourquoi ?*

Parce que je suis moi-même une citoyenne, bénévole au sein d'associations à La Réunion. Sans cela, ce serait un non-sens, *quelle crédibilité ? quelle congruence ?* Mes paroles sont ainsi en congruence, en adéquation avec mes actes.

A la lumière de ces éléments pour moi, **s'engager, c'est prendre position, donner sa parole et faire en sorte que celle-ci soit fiable, respecter sa décision et agir, mettre en œuvre les moyens d'atteindre les objectifs dans le respect de ses ressources, de ses compétences et du temps disponible que l'on peut offrir.** S'engager, c'est être utile, être en vie, et moi j'irai plus loin, je pense que s'engager, c'est s'engager à vivre sa vie.

Aujourd'hui, nous sommes à la *conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire.*

Cet engagement est **un contrat réciproque, empreint de valeurs, de responsabilités et d'actes** entre les personnes et les structures, les institutions et les associations. Les premières posent des orientations et octroient des moyens ; les secondes, avec leurs valeurs et leur vision, de leur rôle social et sociétal, mettent en vie ses orientations selon les ressources et dans le respect de la dignité de chacun. L'ensemble de ces partis agit, bien évidemment, au sein d'un mouvement où chacun assume ses responsabilités, au sein d'un projet de territoire commun aux visées sociales, sociétales, environnementales mais aussi économiques et ceci afin que tous les habitants quel qu'ils soient aient une place et une dignité humaine au sein d'un environnement respectueux et respecté. Il n'y a pas de *petits* et de *grands* engagements. Il y a des engagements tout simplement. Quel que soit son statut, sa fonction, dirigeants, bénévoles, salariés, fonctionnaires, volontaires, privé public, agents, usagers, entrepreneurs, nous sommes tous citoyens et nous nous engageons.





2.2 MARIE-CLAIRE HOAREAU, MILITANTE ASSOCIATIVE, LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES KO SA I LE ? OU EN SOMMES-NOUS, DEUX ANS PLUS TARD ?

La charte des engagements réciproques, ko sa i lé ?

On me définit comme étant militante de la vie associative. Je suis une militante qui a rejoint le mouvement associatif au moment de la retraite. Mais avant, j'étais une militante syndicale, une militante mutualiste dans le secteur de l'éducation et naturellement j'ai rencontré la vie associative, j'ai rencontré toutes les associations et j'ai travaillé avec elles. Mais, arrivée à la retraite je suis rentrée à la Ligue de l'enseignement. Un moment je me suis dit *ça y est j'arrête*. Eh bien non, j'ai fait une nouvelle rentrée et je suis aujourd'hui à ATD Quart-monde⁴. Je crois que **quand on rentre dans l'engagement c'est à vie, c'est pour toujours**.

Alors la charte des engagements réciproques qu'est-ce que c'est ?

Comme militante, j'ai eu la possibilité, j'ai siégé au CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) et en siégeant au CESER en 2012, nous avons travaillé sur la question de *la refondation de l'école réunionnaise de la République*. Naturellement, la question posée quand on parle de la refondation de l'école réunionnaise, était **la place de l'Éducation populaire**. Dans le même temps, le Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement (CCEE) organisait un colloque à Saint-André et nous avons abouti, ensemble, à *la Déclaration de Saint-André* portant sur **la vocation de creuset de la citoyenneté et de la démocratie de l'Éducation populaire**. A ce moment-là, il y avait un délitement de la situation sociale et on voyait mourir nos associations d'Éducation populaire.

Le CRAJEP (Comité régional des associations de jeunesse et d'Éducation populaire) a lancé une alerte solennelle et publique aux décideurs en 2013. Nous n'avions toujours pas de réponse. Nous sommes têtus et persévérants au CCEE et au CESER, nous avons fait un appel public argumenté en 2014.

En 2015 le CCEE a repris ce thème. Il a refait un colloque inter-CCEE sur le thème, l'Éducation populaire qui a abouti à *la résolution de L'Étang-Salé*. Puis et enfin, on a eu, au mois d'octobre 2015, une réunion en préfecture et la démarche a ainsi été lancée. Vous savez, il faut être persévérant, il ne faut jamais lâcher. *Le mouvement associatif*, c'est un mouvement qui ne lâche jamais rien. On est toujours là.

Les partenaires autour de la table, on en a eu tout de suite : les associations, les coordinations, les services associatifs municipaux, les collectivités, la CAF, bien sûr le CCEE, le CESER, la CRESS, le CARIF OREF, les services de l'État et la DJSCS qui a été là et qui nous a pilotés et qui a piloté. On peut dire que les travaux se sont tenus sur toute l'année de 2016. Tous ces partenaires étaient autour de la table. On était là régulièrement, au moins une réunion par mois, c'était le minimum. Ces travaux se sont tenus tout au long de l'année, on a élaboré un plan d'action, on a écrit la charte. **On est parti bien sûr de la charte nationale** qui existait depuis 2014 mais, naturellement, **on l'a adaptée à notre territoire**. On a ensuite présenté les travaux et on a consulté.

Finalement, on est enfin arrivé à la signature de la charte le 21 décembre 2017.

⁴ Aide à toute détresse, mouvement de lutte contre la misère, ATD Quart-Monde.

La Réunion est la seule région/département d'outre-mer à avoir une charte des engagements réciproques *de ce type* avec autant de signataires.

C'est une opportunité finalement d'avoir cette *charte des engagements réciproques*.

C'est là-dessus qu'il faut qu'on s'appuie pour continuer à mettre en lien tous les partenaires de la vie associative et tous les décideurs.

Sur **les grands principes**, je ne serai pas longue parce que monsieur le Préfet les a déjà présentés ainsi que le représentant de l'association des maires qui a également donné un exemple.

La question de **la confiance, de l'écoute réciproque**, est revenue dans les différents discours.

Il y a aussi la question du **respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun, la valorisation de la vie démocratique et du dialogue social et civil**. Les situations qu'on a connues dans notre société depuis la signature de la charte, nous disent qu'il est vraiment nécessaire qu'on travaille sur cet axe et qu'on continue ce travail.

Le président du mouvement associatif a rappelé aussi l'importance de **la durée, de la transparence et de l'évaluation**. Cela fait deux ans que cette charte est signée et on est très heureux, d'entrer dans la phase d'évaluation. C'est extrêmement important, si on veut pouvoir avancer, de faire le point de là où on est. On sait où on est partis, ça n'a pas été facile mais il nous faut vraiment faire ce moment d'évaluation parce que sinon on va retomber dans les travers où chacun restera dans son coin.

Sur **l'engagement** des signataires, là aussi je ne serai pas longue puisque je pense que monsieur le Préfet a eu l'occasion de dire que signer la charte, c'était donner un signe fort aux associations partenaires qui œuvrent au quotidien aux côtés des pouvoirs publics. L'engagement c'est cela et c'est aussi la promotion des valeurs de la République et de la laïcité, celles de l'éducation et du *vivre et faire ensemble*.

L'État, la Région, le Département, l'Association des maires, la CIViS, douze communes et le mouvement associatif de La Réunion ont signé la charte le 21 décembre 2017. Aujourd'hui, il est encore possible d'accueillir d'autres signataires en particulier les communes et les intercommunalités.

Sur la force et le dynamisme des associations, là aussi je ne serai pas longue parce qu'on en a déjà parlé et, tout au long de cette journée, vous pourrez regarder et voir cette force et le dynamisme des associations.

Je vais tout simplement peut-être rester sur la question des **bénévoles**. Il y a 135 000 bénévoles qui interviennent sur notre territoire. Plus de 62 000 interviennent régulièrement au moins une fois par semaine. Vous voyez cette place extrêmement importante des bénévoles.

Pour s'impliquer dans le tissu associatif, les motivations sont diverses. Mais **quand on se donne la main, quand on apprend, on apprend beaucoup et plus vite**. Les témoignages qu'on a pu voir tout à l'heure le disaient et l'épanouissement de chacun est au rendez-vous.

Je vais conclure en rappelant que la *charte des engagements réciproques* était déclinée par un **plan d'action**. Dans ce plan d'action, il y a une mesure. C'est la seule mesure que je voudrais rappeler, la seule : **Favoriser l'engagement des jeunes dans le mouvement associatif**.

Je dis oui et je vois bien que du travail a déjà été fait ; le mouvement se rajeunit et c'est extrêmement important parce qu'il faut que le passage de témoin se fasse dans le mouvement associatif.

Je vous remercie pour votre écoute.



3 PREMIERE TABLE-RONDE – LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES, C'EST DU CONCRET !



*Cette première table-ronde a été introduite par des intervenant.e.s qui ont présenté leurs actions en lien avec la mise en œuvre de la Charte des engagements réciproques. **Leurs propos introductifs sont intégralement retranscrits.***

Puis, dans le cadre d'un débat, elle a permis aux participant.e.s à cette conférence, généralement des représentant.e.s du monde associatif, d'exprimer leurs difficultés, leurs satisfactions, leurs attentes notamment vis-à-vis des signataires de la charte, ... mais aussi de présenter leurs actions ou leurs structures, ... Ces interventions sont présentées sous-forme de verbatim anonymes organisés selon leur contenu. Cette méthode a été retenue car elle rend plus fluide la lecture tout en conservant le style oral des intervenant.e.s.

Ce choix présente l'avantage de mettre en évidence les fils conducteurs des échanges, cela, sans cristalliser les débats.

Cette option a également été retenue pour la seconde table-ronde.

Les intervenant.e.s :

- Jacky Prianon, Délégué départemental à la vie associative
- Jean-François Beaulieu, président du mouvement associatif de La Réunion (MAR)
- Jessie Vaultbert, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement
- Loïc Damey, président de Réunion bénévolat
- Geneviève Ferrère, vice-présidente du CCEE
- Frédéric Turblin, directeur de la CAF

3.1 POSONS LE CADRE



3.1.1 Jacky Prianon, Délégué départemental à la vie associative

Thème : Le contexte, la stratégie générale en faveur de la vie associative à La Réunion et le travail autour de la mise en œuvre de la plateforme associative

Ma fonction première consiste à animer le tissu territorial de la vie associative dans le département et donc à faire le lien avec l'ensemble des acteurs publics, privés pour le développement de la vie associative réunionnaise.

Monsieur le Préfet, en discours d'ouverture, a fait une présentation, un état des lieux des associations à La Réunion, très complet, avec les grandes orientations des politiques publiques qui ont été arrêtées à l'occasion des programmes d'accompagnement de la vie associative.

Je vais simplement rappeler la démarche qui n'est pas nouvelle.

- La première *charte des engagements réciproques* a été signée à l'occasion du centenaire de la loi 1901. Cette première charte des engagements réciproques ne concernait au départ que l'État et le mouvement associatif.
- Puis la deuxième charte a été signée le 21 février 2014. Elle a été ouverte aux collectivités territoriales et aux mouvements associatifs ainsi qu'aux services de l'État.

A l'occasion du Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté, le Premier ministre a véritablement rappelé l'orientation première : refonder le partenariat avec les associations.

- Le 16 juin 2014, le *Mouvement associatif* a remis au Premier ministre son rapport sur l'actualité de la vie associative qui comportait cinquante-six mesures.
- En juin 2018, le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse a présenté une feuille de route en faveur du développement de la vie associative. Cette feuille de route comporte quinze mesures et trois axes. L'axe principal est : **Redonner confiance aux associations, les accompagner dans le développement de leurs activités sur le territoire et surtout les accompagner dans les changements qui doivent être opérés de manière urgente notamment par rapport à la situation économique et sociale.**
- Puis en février 2019, suite aux travaux qui ont été engagés en lien avec la **déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques**, le Préfet a validé la **feuille de route régionale de soutien à la vie associative** avec une mesure importante : apporter un soutien au développement de la vie associative qui repose sur plusieurs priorités.

Le Préfet a rappelé ce matin, le dynamisme des associations. Mais il a aussi rappelé les signes de faiblesses des associations comme :

- les difficultés de structuration,
 - un déficit de formation et de professionnalisation des acteurs,
 - une difficulté aujourd'hui de mobilisation et donc du bénévolat,
 - un point le plus important rappelé par monsieur le représentant du *Mouvement associatif*, à juste titre, les moyens financiers. Ce ne sont pas les premiers besoins des associations mais ils contribuent au développement de leur capacité d'agir sur les territoires. Il s'agit surtout de répondre au **besoin de sécuriser les relations financières entre les pouvoirs publics et les associations.**
- **accompagner la professionnalisation des acteurs**, là aussi on souhaite développer les formations en direction des dirigeants ;
 - l'axe quatre, particulièrement important, **programmer une étude de diagnostic de l'écosystème de la vie associative réunionnaise** afin de savoir quelle est la nature des *têtes de réseau* et des coordinations pour pouvoir développer une politique d'accompagnement au plus près des associations dont le niveau intermédiaire reste quand même les coordinations associatives.

Fort de ce constat : besoin de professionnalisation, besoin d'accompagnement, besoin d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ... on a travaillé sur **une stratégie régionale de soutien à la vie associative** avec quatre axes importants :

- **optimiser la coordination des financeurs ;**
- **co-construire un modèle régional d'appui à la vie associative** et là on est dans cette dynamique. En 2018, on a commencé, lors de l'installation de la commission régionale consultative du fonds de développement de la vie associative (FDVA), à réunir l'ensemble des partenaires et à définir les stratégies et les modalités d'accompagnement ;



3.1.2 Jean-François Beaulieu, président du mouvement associatif de La Réunion (MAR)

Thème : Qu'est-ce que le mouvement associatif de La Réunion ?

Le mouvement associatif de La Réunion (MAR), c'est qui ? C'est **une coordination** où on retrouve :

- le CRAJEP (Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire),
- le CROS (Comité Régional Olympique et Sportif),
- la LE (Ligue de l'enseignement),
- l'UDAF (Union départementale des associations familiales),
- l'URIOPSS (Union régionale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux).

On peut les retrouver à *La kaz asso*.

Nous, nous sommes **le porte-voix des dynamiques associatives du territoire** et lorsqu'on a réussi, car c'était pas évident, à faire signer la *charte des engagements réciproques*, notre premier souci ça a été de dire : *allons regarder un peu quels sont les axes prioritaires transversaux qui concerneraient toutes ces associations*. Jacky Prianon a cité quelques-uns, nous, on a relevé un certain nombre de sujets prioritaires sur lesquels on travaille.

- **La connaissance et l'accès des associations aux différentes sources de financement** a été un des premiers axes.
- **Le préfinancement de fonds publics**, on a eu de longs débats là-dessus notamment pour ceux qui ont recours au FSE.
- **Le développement des compétences des bénévoles** et là on s'est dit il faut faire quelque chose et, à travers *La kaz asso*, on a dit on va mettre en place une commission afin d'essayer de faire un recensement de l'ensemble des

centres de ressources de proximité qui accompagnent les associations.

On est toujours en co construction et on espère pouvoir d'ici un an être suffisamment opérationnels.

Je vous rassure, nous, le *Mouvement associatif*, nous n'avons pas d'emploi. Nous mutualisons puisque c'est inscrit dans la charte, *structuration et mutualisation*. Donc nos ressources, nos moyens sont mutualisés. On prend un peu avec le CROS, un peu avec la Ligue de l'enseignement, un petit peu avec le CRAJEP, beaucoup avec d'autres. Voilà, on est véritablement dans une démarche de mutualisation.

- La thématique qu'on souhaiterait développer pour **l'accompagnement des associations, c'est les têtes de réseau**. Il faut absolument qu'on structure l'ensemble de la vie associative de La Réunion avec des têtes de réseau. C'est quoi une tête de réseau, pareil, *mi renvoy a zot* à côté, à *La kaz asso*, on a une affiche là-bas.
- Ensuite sur l'axe, *Faire entendre la voix des associations*, nous voulons traiter du FDVA (Fonds pour le développement de la vie associative). Depuis qu'on a mis en place cette charte, est arrivé le FDVA (1 ou 2) doit être abondé. Ce fond était distribué à travers nos parlementaires à hauteur de cinquante millions au niveau national. L'État l'a ramené à 25 millions. Nous, à La Réunion on ne retrouve pas dans le FDVA ce que donnaient nos parlementaires. Voilà un des projets : soutenir les têtes de réseau dans la fonction d'accompagnement.



3.1.3 Jessie Vaulbert, secrétaire générale de la Ligue de l'enseignement

Thème : Favoriser l'engagement des jeunes et valoriser leurs compétences

Avant de parler de l'engagement et de la valorisation des compétences, j'aimerais vous présenter *La Ligue de l'enseignement* très brièvement.

La Ligue de l'enseignement, c'est l'ancienne Fédération des œuvres laïques (FOL). C'est 240 associations affiliées et c'est 23 000 adhérents. On agit au quotidien, en fait, pour **faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de tous à l'éducation, la culture, les loisirs et le sport** avec l'USEP (Union sportive de l'enseignement du premier degré) et l'UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique), nos secteurs sportifs.

L'engagement associatif est la base de nombreuses avancées sociales et sociétales dans plusieurs domaines comme, par exemple, le handicap, le mal-logement, l'emploi, l'insertion, ... et je pourrais en citer d'autres.

Pour illustrer l'engagement au sein de la Ligue de l'enseignement, j'ai choisi deux dispositifs que nous portons au sein de notre fédération.

- Nous avons une démarche en cours pour le **développement des juniors associations**, dispositif d'éveil à la citoyenneté pour nos plus jeunes. Il s'agit de leur donner l'opportunité, dès l'entrée en 6^e, donc dès l'âge de 11 ans, de pouvoir créer et gérer une association et favoriser ainsi leur positionnement citoyen au sein de notre société.
- Depuis dix ans, nous participons activement au **dispositif service civique dans notre réseau associatif**. Dispositif qui favorise l'engagement des jeunes au sein des structures associatives, des collectivités et autres structures.

En parallèle, nous développons un système, depuis peu, de **valorisation des compétences**. Il s'agit des *open badges*, soit la délivrance de badges numériques qui valorisent la reconnaissance et l'existence de compétences informelles. Mais je n'en dis pas plus car cela sera l'objet d'une intervention cet après-midi par un de mes collègues.

Valoriser les compétences, c'est aussi les reconnaître.

La fédération, a mis en place pour les jeunes qui sont en *service civique* chez nous, des attestations pour les formations civiques et citoyennes que nous organisons mais aussi celles du PRSA⁵ en lien avec la sécurité. Ces jeunes en mission ont cette reconnaissance au travers des attestations que nous leur délivrons.

Nous émettons aussi une attestation pour la formation que nous mettons en œuvre : *le certificat de formation à la gestion associative (CFGGA)* qui reconnaît les compétences en matière de gestion associative des bénévoles.

Je terminerai en revenant sur l'engagement et plus particulièrement sur mon engagement au sein de la Ligue où je suis élue. Je siège au Conseil d'administration et je participe aux décisions et, salariée, j'occupe le poste de Secrétaire générale en charge de la direction et de la structure avec un rôle politique. Je suis donc salariée-militante dans un cadre et dans une forme de gouvernance peu répandue mais qui me permet de m'engager et où mon parcours de formation et mes compétences sont valorisés.

⁵ Pôle de Ressources et de Services Adaptés (PRSA), projet expérimental permettant l'accompagnement dans le cadre d'un

dispositif adapté de 40 adolescents et jeunes adultes de 16 à 25 ans.



3.1.4 Loïc Damey, président de Réunion bénévolat

Thème : Le bénévolat

Le bénévolat, de quoi s'agit-il ?
C'est quoi ce truc bizarre ? Pourquoi les gens s'investiraient-ils sans rémunération ?

Pourquoi travailler sans rémunération ?

Je vais détailler les différentes formes de l'engagement. On a le bénévolat, le volontariat et puis le salariat. Ce sont trois formes qui sont différentes.

- **Le bénévolat** est un engagement libre, volontaire, informel et donc on n'est pas rémunéré.
- **Le salariat** se caractérise par un contrat, on a un salaire et il y a un lien de subordination.
- **Le volontariat** se situe entre les deux. On a une indemnité, il y a un contrat mais, par contre, il n'y a pas de lien de subordination.

On a là un petit panorama des différentes formes d'activités.

On a aussi plusieurs formes de bénévolat :

- **le mécénat de compétences,**
- **le télé bénévolat** qu'on peut appeler le bénévolat à distance,
- **le bénévolat de groupe .**

On a différentes possibilités d'actions.

On parle de la **crise du bénévolat** actuellement, il y aurait de moins en moins de personnes qui s'investissent. Moi, je ne verrais pas ça comme ça. Il y a vraiment **une mutation du bénévolat**. C'est-à-dire qu'on ne s'engage pas de la même manière. On s'engage par rapport à nos intérêts propres, personnels. C'est-à-dire qu'on est dans **une relation d'échange**. **On apporte du temps, de l'énergie pour défendre une cause mais on attend aussi en retour du lien social, des remerciements, des relations, ...**

Défendre une cause, acquérir ou mobiliser de l'expérience et des compétences, peuvent générer une grande satisfaction.

On a mis en place un site internet qui s'appelle www.reunionbenevolat.re. Il permet aux bénévoles qui voudraient s'investir mais qui manquent d'informations, de trouver des associations qui recherchent des bénévoles. De la même manière, si des associations recherchent des bénévoles, elles peuvent regarder sur notre plateforme.

C'est un peu le maillon complémentaire qui manquait à La Réunion. Il y a beaucoup de choses qui sont mises en place pour les associations, pour la professionnalisation, c'est très bien mais pour les futurs bénévoles, pour les personnes qui voudraient s'investir, on n'avait pas encore cet outil.

Quand on a déjà fait du bénévolat, on sait ce que c'est, on sait ce que ça nous apporte, on ne veut pas arrêter. Dans notre situation, on peut avoir des périodes de chômage des périodes d'emploi mais quand on a goûté au bénévolat, on continue toujours à en faire. C'est important, dans notre association, c'est ce qu'on fait. Il y a le site internet mais on mène aussi des actions, des ateliers pour expliquer l'intérêt de faire du bénévolat, ce que ça apporte et comment faire.

Pour les dirigeants associatifs, on traite aussi les thèmes : *Comment accueillir des bénévoles, le parcours d'intégration et leur fidélisation.*

La charte des engagements réciproques, c'est du concret. C'est grâce aux engagements de plusieurs signataires de la charte que nous avons pu mettre en place ce nouvel outil, qu'ils en soient remerciés



3.1.5 Geneviève Ferrère, vice-présidente du CCEE

Thème : L'implication du CCEE dans la démarche de la charte et de la création du MAR

D'abord je vous prie d'excuser notre président Roger Ramchetty qui a dû nous quitter rapidement puisqu'il participe à une autre manifestation, la remise des prix du concours *Lang kréol dann lékol*.

Merci de donner au conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement, le CCEE, l'opportunité de s'exprimer sur son implication dans la démarche dont il est question aujourd'hui.

Je voudrais vous rappeler ce qu'est le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement. Le CCEE est une instance consultative de la Région. Elle est apolitique et représente la société civile organisée, autrement dit, ses membres sont pour la plupart issu.e.s du secteur associatif. Nos missions s'articulent essentiellement sur les saisines obligatoires de la Région. Nous avons aussi la liberté de pouvoir mettre en œuvre des procédures d'auto-saisines. C'est notamment lors d'une de ces procédures d'auto-saisine que le CCEE a développé, depuis ses débuts, une réflexion autour de l'Éducation populaire et, depuis 2010, un travail sur la structuration du tissu associatif. Le CCEE s'est impliqué, quant à lui, depuis 2016 dans la déclinaison de la *charte des engagements réciproques* et a œuvré notamment à la création du mouvement associatif de La Réunion (MAR).

Pour le conseil, cette charte constitue :

- **un outil au service de la co construction des politiques publiques concernant les associations,**
- **une clarification des relations et des représentations entre les différents partenaires** que sont l'État, les associations et les collectivités locales.

Il faut également souligner **la dynamique partenariale qui s'est instaurée dans cette démarche entre l'ensemble des acteurs** qui a contribué en fait à la réussite de ce projet.

Aujourd'hui, le CCEE est très attaché à ce projet et s'est donné pour objectif, depuis la signature de la charte, de s'impliquer dans différentes réflexions, actions et démarches afin de **contribuer à sa bonne déclinaison** notamment avec sa commission *Cohésion sociale*.

Ce travail continue puisque **la charte ne doit pas être une fin en soi** et ne doit surtout pas être considérée comme telle par ses signataires.

Cette charte constitue **un point de départ**. Il est nécessaire de la faire vivre et pour cela il faut impérativement maintenir une politique d'animation qui a déjà été créée en amont. Le CCEE va continuer de s'y engager et d'y veiller.

De même, il faut prendre conscience que ce fonctionnement a **besoin de l'adhésion et de l'intérêt de tous** les partenaires et acteurs pour une véritable co construction.

Pour conclure, je vais rappeler les trois niveaux d'intervention et d'action du CCEE.

- D'abord assurer **la promotion de la charte et plaider en sa faveur** auprès des instances politiques décisionnelles notamment au travers de ses avis. Exemple d'un résultat concret : lors du dernier renouvellement du CCEE en 2018, après une démarche auprès du ministère des Outre-mer et en lien avec les principes de la charte, la nomination des représentant.e.s du secteur de l'Éducation populaire par le Préfet, s'est faite sur proposition de candidatures formulées par le MAR.

- Le deuxième niveau d'action vise à **renforcer la démocratie participative à travers la structuration du tissu associatif**, à soutenir et à développer la concertation entre les différents acteurs associatifs. Concertation qui pour nous est indissociable de la mise en œuvre de la charte. Le CCEE a contribué, en matière de structuration, à titre d'exemple de structure fédérative, à la création du CRAJEP dans le secteur de l'Éducation populaire et du réseau GRANDDIR (Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'île de La Réunion).

- Enfin, le 3ème niveau d'intervention porte sur **l'évaluation**. Je le rappelle, le CCEE et le CESER pourront accueillir la présentation annuelle de l'évaluation.



3.1.6 Frédéric Turblin, directeur de la CAF

Thème : L'appui aux associations et le soutien d'un réseau de partenaires

Merci, c'est un très grand plaisir de retrouver des visages familiers. Je passe sur la présentation de la CAF (Caisse d'allocations familiales), vous la connaissez, si ce n'est vous rappeler que nous nous appuyons sur un réseau de partenaires au titre desquels et, nous nous en réjouissons, les partenaires associatifs sont de plus en plus nombreux. Plus de 300 cette année pour vous donner un ordre de grandeur. A titre financier, c'est à peu près 30 millions d'euros et c'est un tiers de notre dotation.

Ce soutien s'inscrit dans nos axes d'interventions prioritaires institutionnels :

- la petite enfance,
- l'enfance,
- la jeunesse,
- d'une manière transversale la cohésion sociale et le soutien à la parentalité,
- outre-mer, la question du logement, ...

L'intervention du monde associatif y est centrale. Voilà nos axes d'intervention :

- toujours sur **un volet préventif,**
- **toujours sur un volet partenarial,**
- **et une intervention de plus en plus ciblée au titre de la stratégie pauvreté⁶.**

Notre intervention cible particulièrement les territoires prioritaires de la politique de la ville pour ne pas les citer mais cela ne veut pas dire qu'on oublie l'ensemble des territoires ou les Hauts de La Réunion.

La charte, pour en venir à l'objet de notre discussion de ce matin, **nous aide et nous pousse à repenser notamment notre schéma des services aux familles** qui a été installé, il y a quinze jours, à la préfecture, avec un certain nombre d'entre vous. Repenser tant sur le fond que sur la forme. *Comment mieux prévenir les situations d'isolement social ? Qui mieux que vous, sur le terrain, en proximité, dans les quartiers, associations de quartier où associations des Hauts, associations de proximité, ... peut repérer ces situations d'isolement social ?* Nous avons évidemment **besoin de vous**. La charte doit nous permettre, avec le schéma qui en découlera, *le schéma départemental des services aux familles*, d'assurer une qualité des interventions. On a beaucoup parlé de la professionnalisation des acteurs et de l'évaluation, on reviendra cet après-midi, sur l'utilisation éthique de nos subventions. Tout nous pousse encore plus à être exigeants dans l'emploi des fonds publics.

Puis dernier objectif : **mieux territorialiser nos politiques**, c'est l'ancrage territorial qui est posé et qui est cité dans la charte. Que ce soit pour une crèche, que ce soit pour un centre social ou demain pour l'orientation des bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active), c'est d'actualité au premier janvier, ...

⁶ Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté avec ses 5 axes :

- Engagement n° 1 : L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté

- Engagement n° 2 : Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants

- Engagement n° 3 : Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes

- Engagement n° 4 : Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité

- Engagement n° 5 : Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi

Tous ces modes d'intervention doivent finalement s'appuyer sur des ingrédients qu'on connaît bien :

- la qualité d'un diagnostic territorial,
- des acteurs formés, compétents,
- des réseaux locaux de ressources pour s'épauler et construire des écosystèmes,
- peut-être aussi sur une vision clarifiée de nos objectifs et de nos politiques publiques, c'est ce qu'on appelle globalement **une alchimie autour d'un projet social de territoire** que nous traduisons dans des conventions territoriales globales (CTG) avec les collectivités, avec les communes. Et c'est ce sur quoi, je nous invite collectivement, en tout cas pour la CAF, à travailler ensemble. Il y a quelques années, vous vous souvenez sans doute, des forums d'initiative locale qui prospèrent aujourd'hui.

Je remercie la DJSCS de poursuivre avec nous et avec tous les acteurs ses efforts en termes de gestion notamment en termes d'appui, de refondation comme on disait ce matin. *Comment être au plus près des besoins des populations ? Au-delà des besoins, comment mieux repérer les projets ? Comment formaliser pour les populations pour les associations les projets de vie, les projets professionnels, les projets familiaux pour justement favoriser l'échange, favoriser le réseau ?*

Aidez-nous à vous aider, j'allais dire, dans le cadre de cette charte, nous institutions, service public de la CAF.

Voilà ce sont les défis que nous proposons de relever avec vous. On a besoin de vous évidemment, vous avez peut-être aussi parfois un peu besoin de la CAF, **dans le respect mutuel, ça a été rappelé, de nos modes d'intervention** et surtout avec des ambitions réellement partagées, **en confiance**.

Encore une fois, merci à toutes celles et ceux qui font vivre la solidarité et toute cette énergie qui se dégage de La Réunion.



3.2 ÉCHANGEONS

3.2.1 Une dynamique associative impulsée par des bénévoles et nécessaire aux institutions.

Il est quand même loin le temps de la loi de 1901 qui posait comme principe le fait que le fait associatif consistait à se réunir entre personnes motivées pour une même démarche, une même envie. On était joueurs de boules, pêcheurs à la ligne, ... Très rapidement, la société a réalisé qu'il y avait des pans entiers qui n'étaient pas couverts et le fait associatif est venu se substituer à ces éléments entiers qui manquaient. D'abord dans le domaine des vacances mais également dans ce qui sera ensuite appelé l'Éducation populaire, dans le domaine de

l'emploi, ... **le milieu associatif a été mobilisé, s'est mobilisé, pour répondre à des pans entiers qui manquaient dans notre société.**

Oui, les associations, on est perçues comme disant toujours *donnez-nous de l'argent* comme si on demande quelque chose. Or, ce sont les institutions qui nous demandent de faire.

3.2.2 Des bénévoles qui demandent aux institutions de la reconnaissance et de l'efficacité.

3.2.2.1 Entre satisfaction et frustration

Je suis content de l'organisation de cette journée mais je l'ai vécu l'année dernière également. J'ai vu que tout le monde a fait de beaux discours, que tout le monde a dit qu'on était prêts à travailler ensemble, qu'on s'est engagés dans cette charte. Avec un peu de passion, **j'aimerais vraiment que cela avance un peu plus vite et que chaque structure mette effectivement en œuvre les engagements pris avec cette signature.**

Je suis bien sûr ravie de partager avec vous ce travail de réflexion et je peux dire que je suis **un peu partagée entre satisfaction et frustration.**

Satisfaction, parce que je vois aujourd'hui les acteurs qui sont prêts à écouter, à aider le

secteur associatif. **Frustration**, parce que j'ai le sentiment qu'il y a des pans entiers **d'associations et des bénévoles qui ignorent complètement l'existence de ce mouvement associatif.** Moi-même, je l'ai su par hasard l'année dernière. Je vais continuer à suivre. Je suis impatiente de voir la réalisation concrète de cette charte parce que **la solidarité au sein des associations, nous avons encore à la construire.** Je dis ça, parce que l'année dernière, l'association que j'ai créée a failli mourir dans l'indifférence générale. Aujourd'hui on est reparti et j'espère pouvoir compter sur tous.

3.2.2.2 Une amélioration attendue de l'agilité des administrations en ce qui concerne leur appui à la vie associative

Je profite de la présence de tout ce *beau monde* pour présenter des difficultés rencontrées par les associations.

On parle beaucoup de la *nécessaire* montée en compétence des bénévoles des associations et d'autres faiblesses des associations. Certes, il faut encore et toujours s'améliorer. Mais il faut aussi admettre que nous sommes face à des situations où, **parfois, côté Administration ça ne fonctionne pas non plus si bien**. Par exemple, il n'y a pas eu de référent.e Économie sociale et solidaire pendant plus d'un an, côté État. On a des conventions qui restent en souffrance longtemps et on obtient des signatures de conventions seulement en fin d'année pour un budget à consommer la même année. Donc, *que fait-on ?* Pendant toute l'année, on freine les dépenses, précisément en bon gestionnaire, tant qu'on n'est pas certains d'avoir les financements. Puis, après, on a un trimestre pour dépenser l'équivalent de toute l'année.

Pour la CAF, je sais que vous avez des dispositifs très intéressants et j'encourage toujours à les utiliser. Mais vous revoyez à la baisse, jamais à la hausse, les financements, s'il y a moins d'usagers. Je comprends le souci de la CAF mais du point de vue de l'association, ce n'est pas parce qu'elle a eu 30 bénéficiaires au lieu de 40, qu'elle a dépensé moins. La CAF a raison d'être rigoureuse sur ses dépenses, c'est de l'argent public, mais je pense qu'il faut trouver d'autres méthodes car celles-ci déstabilisent les associations. Après beaucoup d'associations se désengagent.

Idem pour le FSE, comment peut-on accepter que pendant deux ans, il n'y a eu aucune subvention versée parce que la machine administrative ne fonctionnait pas ?

Idem pour les emplois aidés, on nous dit pendant tout une année qu'il n'y a plus d'emplois aidés et, en fin d'année, on a deux semaines pour embaucher.

Ce sont des événements *exceptionnels* qui se reproduisent finalement assez souvent.

On est alertes, agiles, on fait au mieux mais c'est vrai que c'est un peu compliqué.

Donc, vous voyez, **on pourra améliorer nos compétences, côté association, mais ces dysfonctionnements où ces choix, côté financeurs, nous mettent trop de bâtons dans les roues et je dirais presque qu'ils nous encouragent à mal travailler puisqu' on doit agir dans la précipitation.**

Concernant le FSE. **Il y a cinq services instructeurs du FSE avec des règlements particuliers pour chacun.**

On a détecté ce problème avec l'État, on a eu quatre ou cinq réunions de comité de pilotage pour dire comment mieux faire, comment avancer sur le sujet. Chacun a apporté son témoignage. Ce qu'on peut dire aujourd'hui c'est qu'on est arrivé à dire oui à l'ingénierie de projet mais **il faut aussi une ingénierie financière**. On dit qu'on pourra mettre un certain nombre de dispositifs qui permettent d'accompagner les structures qui font appel au FSE sur l'ingénierie de projet ou l'ingénierie financière mais aujourd'hui **le bât blesse sur les avances financières** permettant à l'association de vivre et attendre la certification des dépenses. C'est là où en est le MAR.

Il y a surtout cette question assez fondamentale de l'adéquation entre politiques publiques, objet associatif et capacité de mise en œuvre, sans parler bien évidemment de la sempiternelle question du FSE qui est une question pouvant parfois mettre en péril la vie des associations avec la manière dont les financements interviennent. Il ne suffit pas qu'il y ait des financements encore faut-il, qu'ils interviennent en temps et en heure et dans des conditions qui permettent de le faire correctement. Lorsqu'on a trois semaines, un mois pour embaucher, lorsqu'on a un mois pour planifier toute sa politique de l'année, ça devient très difficile pour une association de la mettre en œuvre.

3.2.3 Des bénévoles (trop) vite projetés dans la fonction employeur.

Aujourd'hui, il y a une volonté réelle de restructuration de la démarche associative. On insiste sur le caractère fondamental du fait associatif mais on se rend compte que ses ressources sont relativement réduites.

Aun moment donné, on ne peut pas non plus demander à des associations avec bien souvent des dirigeants.e.s qui sont des bénévoles d'avoir une compétence avérée en matière de gestion associative ou autre. Mais on en a besoin aujourd'hui, au vu des enjeux sociaux et économiques. On a besoin de les former pour qu'ils.elles puissent développer leurs responsabilités. C'est pour ça qu'on a parlé de la stratégie de soutien et de développement de la vie associative dans le cadre de la mise en œuvre de la charte.

Il faut savoir ce que viennent chercher les bénévoles. Il faut savoir ce qu'ils veulent donner et aussi s'en occuper. Parce que, sinon, c'est un *produit qui est très volatile* et qui s'en va. Si le bénévole ne trouve pas sa place, vite fait, il va partir. Une association, il faut la gérer comme une entreprise et être au courant de tout ce qui se fait. Pendant longtemps, dans mon association, on n'a pas demandé de subvention hors contrats aidés. Maintenant, on a rebondi, on est parti sur les *emplois francs*. Là aussi, il faut connaître la législation, le règlement, etc.

On nous *donne des contrats* pour 1 ou 2 ans. On forme la personnes et au bout de deux ans, on est obligé de recommencer à zéro. Alors, je voudrais savoir si on ne peut pas trouver une solution pour prolonger ces embauches pour éviter de revenir à zéro.

3.2.4 Une montée en compétence attendue qui se heurte à la durée limitée et à l'instabilité des aides à l'emploi.

Clairement, **ce qui fatigue le monde associatif, c'est les changements réguliers de politiques**. On n'a **pas de visibilité**. Les financements peuvent s'arrêter du jour au lendemain. Clairement ce qu'on demande, c'est la sécurisation des financements. Il y a des engagements qui sont pris dans la charte sur le sujet, il faut les respecter. Je crois qu'aujourd'hui c'est de la responsabilité de l'État et des collectivités d'assurer, de garantir le projet et l'initiative du projet associatif et de sécuriser les financements.

En 2019, la DJSCS a commencé à faire un premier travail sur la question des financements et sur la question de la

sécurisation financière. Il y a eu une première réunion qui a été organisée en préfecture avec l'ensemble des services déconcentrés de l'État pour mettre à plat les modalités de subventions, les appels à projets, ... pour faire en sorte qu'on puisse, à un moment donné, avoir un appel ou des appels à projets qui sont simultanés pour qu'on puisse travailler avec les associations.

Mais, en même temps, on a commencé à travailler avec les collectivités territoriales. On a mis en place des réunions bilatérales pour arriver à simplifier les démarches des associations, à faire que les associations aient **un dossier unique de demande de subvention avec les collectivités territoriales** et en même temps parler d'une même voix.

3.2.5 Un contexte de baisse des dotations publiques et de hausse des besoins sociaux.

J'en viens à l'exemple précis du CLAS, contrat local d'accompagnement scolaire (dispositif de la CAF). On propose **des avances** au maximum de ce que les règles comptables nationales nous permettent de faire localement, ça je peux vous l'assurer. Je pense que le CLAS est un bon exemple parce que nous ne pouvons pas financer au-delà des règles de financement. J'entends que ça ne sécurise pas la structure parce que la dépense, elle, est la même. Mais essayons de **comprendre mutuellement que nous travaillons sur le service rendu**. Si, à un moment donné, dans le contexte social qui est le nôtre, on ne trouve pas le public, il y a un problème.

Le CLAS diminue année après année. Alors que c'est quand même un dispositif qui est à la portée des associations, des structures de quartier, des structures de proximité. Ça nous interroge. Et ce CLAS, du coup, il est de plus en plus cher, au coût du bénéficiaire, deux millions et quatre-cent mille euros par an. Pour être passé au niveau national, je peux vous dire que ces dernières années les corps d'inspection générale ont voulu lui *tordre le cou*.

On a défendu que dans le contexte de menaces sur les institutions républicaines, il ne fallait pas *tordre le cou* au CLAS, que c'était important dans certains quartiers, peut-être un peu moins à La Réunion. Mais je peux vous dire que dans le Gard d'où je viens ou en région parisienne, c'est **le CLAS ou d'autres officines beaucoup moins républicaines**. *Je ne vous fais pas un dessin*. Je veux dire par là qu'il nous faut **savoir nous mobiliser pour trouver aussi le public**.

Aidez-nous à vous aider en ce sens, **on ne peut pas avoir des dispositifs confidentiels** quand on voit le nombre d'illettrés et la reproduction de la pauvreté qui va avec, le manque d'ouverture culturelle. Moi je ne m'y résous pas. **On assumera aussi de financer des dispositifs qui fonctionnent**. Je crois qu'à un moment donné l'efficacité des fonds publics qui peuvent se réduire effectivement nous pousse à ça mais encore une fois dans la plus grande confiance dans le plus grand respect.

On se bat actuellement sur les **CPO, conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens**. Elle sont traitées dans un texte de l'annexe ministérielle de Manuel Valls de 2016 qui ré explique précisément la CPO. Avec la CPO, on doit avoir une avance en mars, avril et ensuite le reste. C'est vrai que nous sommes dans une transition de modalités d'intervention. Je pense par exemple à l'agence nationale du sport. Vous savez tous les documents, tous les dossiers qu'on faisait en commun État, Région, CNDS et Département, ça fonctionnait parfaitement bien. Sauf que, nouvelle gouvernance, résultat : aujourd'hui, on a reçu nos subventions au mois de novembre alors qu'on a déjà les subventions 2019 mais, *on va dire, que c'est un petit accident* lié à la mise en place. C'est pour ça que nous insistons sur les CPO.

3.2.5.1 Financement d'actions et / ou financement du projet associatif ?

J'ai été pendant sept ans présidente de *l'École de la seconde chance*, financée à plus de 60 % par le FSE. Quand vous quittez le monde économique et vous prenez la présidence d'une association, vous ne comprenez pas qu'il n'y a pas de capital social. Généralement quand on crée une entreprise, on met un peu d'argent dès le départ qui va servir de fonds propres. Dans les associations, malheureusement, il n'y a pas de fonds propres et **on demande aux associations de faire des miracles avec zéro euro** au départ. Donc ça c'est un peu **compliqué**. Moi j'ai eu beaucoup de chance parce que la CAF m'avait signé ma première convention d'avance comme si c'était d'ailleurs mon capital social.

C'était cent mille euros à l'époque et je tiens à remercier à nouveau la CAF. C'est vrai que sans argent on ne peut rien faire.

J e voudrais revenir sur les fonds associatifs. **Dans de nombreuses associations, on a eu des fonds associatifs mais ils ont fondu comme neige au soleil** tous les ans du fait que moins 15 %, moins 15%, moins 15 % ... A l'époque et même aujourd'hui, si on fait un excédent sur une subvention, il faut le rendre. Une loi est en cours, la CMP (commission mixte parlementaire), la navette est terminée, ça devrait être voté qui permettra de conserver des excédents.

3.2.5.2 Où sont les banques mutualistes ?

Juste un petit complément parce qu'on a beaucoup parlé de financement et c'est vrai qu'il faut évoquer **les banques locales qui ne jouent pas du tout le jeu avec le monde associatif**. On a des banques mutualistes, il faudrait avoir un travail auprès de ces banques.

J e vais prendre la parole au nom des *méchants banquiers de la place*. Ce matin nous sommes présents, un élu et moi-même, salarié du Crédit Agricole de La Réunion. Nous sommes **aux côtés des associations**, je peux vous le dire, nous sommes une banque mutualiste comme vous dites. On a entendu tout à l'heure qu'il y avait une fondation qui s'est créée donc j'invite beaucoup d'entreprises à le faire. Nous, on a créé **notre fondation depuis 2013**. On a déjà distribué plus d'un million d'euros.

Chaque année, **on donne 1 % de notre résultat net** donc c'est plus de 580 000 euros. On essaye **d'améliorer systématiquement l'accès au crédit notamment le préfinancement**. Je peux vous dire qu'on est aux côtés des associations. On fait tout pour les aider notamment on a lancé une plateforme depuis hier qui s'appelle YAPLA (ca.yapla.fr), pour les aider aussi dans leur fonctionnement. Parce que **le problème souvent ce n'est pas l'accès au financement, c'est aussi la conformité des associations**. On a besoin d'un certain nombre de documents qui ne sont pas toujours mis à jour annuellement. On va les aider chaque année dans cette optique-là.

Je suis membre de la gouvernance du Crédit Agricole. Contrairement à ce qui a été dit, le banquier, le Crédit Agricole est *l'ami des associations* puisque nous avons accompagné 250 associations en 2018 pour un montant de plus de 600 000 euros.

3.2.6 Plus d'éthique, plus de solidarités inter associatives, plus de structuration, ... faire système ... faire territoire, ...

3.2.6.1 La charte des engagements réciproques : des principes aux actions et à leurs impacts, le faire ensemble à l'épreuve des faits

La charte est un document qui pose des principes que les signataires devront à un moment donné traduire en termes de réponses en direction des associations pour répondre à leurs besoins. On (l'État) a besoin aujourd'hui de connaître véritablement ces associations, de connaître les projets associatifs des associations et de faire remonter les besoins pour l'ensemble. La création du mouvement associatif était bien dans cet esprit. Il y a un besoin de structuration, il y a un besoin de rassemblement des associations soit dans une démarche territoriale soit dans une démarche sectorielle. C'est véritablement cette force qu'il faut créer : une coordination associative et des coordinations qui puissent véritablement jouer le premier rôle d'accompagnement des associations.

J'ai entendu *solidarité, synergie* et oui, les associations sont une véritable force mais il faut savoir l'utiliser. Souvenez-vous de ce qui a été dit tout à l'heure: *nous revenons de loin*, beaucoup d'associations ont *disparu du radar de la vie associative ces dernières années*. L'outil qu'est *la charte* nous a permis de mener cette réflexion sur le fait qu'*il faut se structurer et qu'il faut essayer de faire monter en puissance les compétences à travers cette structuration*. C'est pour ça qu'on (le MAR) travaille sur **les têtes de réseau** : *comment améliorer nos forces et comment essayer de donner aux têtes de réseau suffisamment de résonance pour être notre plaidoyer auprès des différentes instances ?* C'est un travail qui est en cours et on devrait commencer à en récolter les premiers fruits.

Ce qui est important c'est de faire, de **faire-ensemble**. J'ai entendu qu'on ne connaît pas le mouvement associatif mais le *faire-ensemble* c'est ce qu'on est en train de faire avec le mouvement associatif, travailler ensemble. Il faut vraiment qu'on fasse cet effort-là : des têtes de réseau en capacité de travailler de manière horizontale avec un réseau associatif et avec des associations de base. Aujourd'hui il faut qu'on fasse ensemble.

On ne travaille pas assez nos synergies entre associations. Par exemple, dans toutes les associations qui sont là, *quelles sont celles qui commandent du mobilier ou autre à Emmaüs, à l'ADRIE / La ressourcerie lélà, ... et s'inscrivent concrètement dans l'économie circulaire ? Il y a des associations qui font des jardins bio etc., quelles sont les associations qui leur commandent des produits ?*

Emmaüs a des partenariats avec différentes associations comme le Secours catholique qui vient acheter chez nous. On a aussi aidé les réfugiés sri-lankais. On a aidé, on a prêté des équipements etc. On travaille aussi avec pas mal d'associations, une association de théâtre etc. qui nous demandent des équipements. Là aussi, **il faut partager, c'est la solidarité**. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'Emmaüs est affilié au mouvement d'Emmaüs France. Chaque année, on doit payer une cotisation. Emmaüs, c'est un label. On aide pour la logistique et aussi on cotise pour Emmaüs international.

3.2.6.2 Vous avez dit Éthique ...

Aujourd'hui, je voudrais partager avec vous le mot **éthique**, c'est, je crois, le fond. **On considère trop souvent le monde associatif et notamment son objet, du point de vue des besoins de nos financeurs** et notamment des collectivités, il ne faut pas s'en cacher. Il faut justement que **cette tendance-là on arrive à l'inverser**. Je rappelle qu'une des forces de la loi 1901, c'est que **le projet est à l'initiative de l'association**. Aujourd'hui, on a l'impression qu'on nous passe des commandes. *Faut faire ci, faut faire ça, ...* parce que l'État a décidé qu'il faut faire.

Je rappelle que l'État a sa propre responsabilité dans la cohésion sociale et que les associations ne sont pas des substituts des collectivités.

Éthique, le terme nous va bien effectivement (à la CAF). Je pense que **l'éthique repose aussi sur la confiance** entre nous. Ce genre de débat démocratique, collectif produit une **intelligence collective qui doit nous mener à une meilleure compréhension réciproque**. Je pense que sur les attendus de *la charte*, on ne peut qu'être d'accord.

3.2.6.3 Vous avez dit territorialisation ...

Je parlais de territorialisation tout à l'heure, sachez qu'à la CAF, pour prendre cet exemple que je connais un peu mieux, nous avons une douzaine de conseillers techniques. Nous finançons une vingtaine de coordonnateurs au titre des conventions territoriales globales (CTG). J'allais dire *soyez aussi exigeants à leur égard que nous le sommes à votre égard*.

C'est **une démarche collective d'amélioration**. La **territorialisation**, elle repose et elle s'appuie sur vous, sur toutes les énergies locales. Je pense que c'est ce travail en confiance qui nous pousse aussi à améliorer notre engagement auprès du monde associatif.

Quand on parle de coopération, quand on parle de coordination associative, on pense à la démarche de **mise en place des pôles territoriaux de coopération associative (PTCA)**. Quand on parle de coopération associative, on parle de mutualisation inter-associative sur un territoire. Il faut le faire avec une démarche territoriale. On va dans une commune, on voit l'ensemble des ressources. On essaye d'avoir une visibilité sur les politiques de la commune qui sont développées sur le territoire. On essaye de construire. On a donc un plan d'accompagnement aujourd'hui sur les pôles territoriaux de coopération associative. Il y a cinq communes qui vont être concernées.

3.2.7 Quelle visibilité globale des financements associatifs ?

Je voulais poser deux questions qui ont peut-être des réponses.

Est-ce que l'on a un outil permettant d'avoir l'ensemble des financements publics et privés pour les associations sur le territoire, avec les dates de versement et que l'on puisse suivre ça ? Les chiffres qui sont avancés parfois sont trompeurs. C'est pas les chiffres nationaux que l'on veut. Si cet outil existe, qu'il soit visible de telle sorte que ce soit un encouragement à *la performance*, si j'ose dire. Deuxièmement, *la performance, est-ce que l'on travaille sur un indicateur le développement humain ou de développement associatif qui permettrait de mesurer le bénéfice que la société retire de ces engagements associatifs ?*

Sur ces deux points, est-ce qu'il y a des avancées ?

Pour répondre à ces deux bonnes questions. Question 1, y a-t-il un indicateur consolidé des subventions ?

Non. Toutes les subventions publiques qui sont attribuées doivent être obligatoirement publiées mais nous n'avons pas de consolidation. Je sais qu'il faudrait trouver un moyen de le faire.

Sur le bien-être, il existe une enquête associative nationale et régionale. Elle donne un petit peu le climat social des associations mais c'est macro.

A propos des indicateurs, au niveau économique, on peut estimer à combien équivaut le bénévolat alors que cela n'apparaît pas dans le PIB. Cela représente 2 % du PIB en France, donc c'est quand-même, très important. Il y a des pays plus engagés encore avec 4 ou 5 % du PIB comme la Nouvelle Zélande et le Canada.



3.3 EN GUISE DE PREMIERE CONCLUSION INSTITUTIONNELLE, LE POINT DE VUE DU DELEGUE DEPARTEMENTAL A LA VIE ASSOCIATIVE, JACKY PRIANON

On a bien entendu l'ensemble de vos questions concernant les difficultés des associations, au niveau financier, au niveau de la formation, des performances des associations sur les territoires qui développent des politiques publiques aux côtés des collectivités territoriales où voire même des services de l'État. Pour nous et le Préfet l'a rappelé ce matin, la feuille de route qui va être mise en place va prendre en compte ces difficultés.

La première difficulté, c'est le besoin de formation et de professionnalisation des salariés des associations voire même des dirigeant.e.s associatif.ve.s bénévoles. On a besoin de gens formés pour aller, pour rechercher des informations et puis accompagner pour les dispositifs. C'est l'objet du **1^{er} pilier** de la plateforme de soutien à la vie associative : **le besoin de professionnalisation.**

Le 2^{ème} pilier porte sur l'accompagnement pour les acteurs, c'est-à-dire de l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Pour saisir le FSE de sa demande, il faut des compétences avérées sur plusieurs domaines de responsabilités. Là, on va accompagner les acteurs associatifs souhaitant s'inscrire dans un partenariat au titre des fonds structurels que ce soit le FSE, le FEDER ou autres.

Vous avez aussi des collectivités voire même l'État qui attendent que soient remontés des projets véritablement de qualité, via les appels à projet.

Le **2^{ème} pilier** de la plateforme visera à accompagner ces acteurs associatifs dans la mise en place de leur projet par la construction de budget, de *business plan* ou autres.

Le **3^{ème} pilier**, le plus important et vous l'avez souligné doit répondre aux **difficultés de trésorerie des associations.** On sait que les associations n'ont pas forcément de trésorerie suffisante, d'année en année pour pouvoir développer leur activité. Avec cette plateforme, on souhaite qu'éventuellement il y ait **une caisse de préfinancement.** Aujourd'hui, pour ce 3^{ème} pilier, on est encore à l'étape de réflexion pour rassembler l'ensemble des acteurs partenaires volontaires. Mais on est véritablement dans cette dynamique-là puisqu'on sait que face aux enjeux économiques, il y aura besoin de bien d'autres moyens afin que les activités associatives soient reconnues et qu'elles puissent se développer dans les territoires.

Aujourd'hui, l'action concernant la stratégie territoriale est confiée à deux partenaires : France active Réunion et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) parce qu'il y a un besoin aussi de travailler sur **l'ancrage territorial.**





4 SECONDE TABLE-RONDE – DEMAIN, LA VIE ASSOCIATIVE ET SES ENJEUX

Dominique Picardo, membre du CCEE et animateur de la conférence :

Après avoir, ce matin, posé un état des lieux, critiqué, il n'est pas interdit de critiquer, dressé un état de fait, adressé un certain nombre de reproches ou de regrets, nous allons cet après-midi formuler des propositions. Nous allons nous évertuer à partir des constats à faire des propositions.

Les intervenant.e.s :

- Frédéric Aure, directeur de la CRESS
- Gisèle Surjus, présidente du CRAJEP
- Régis Siounandan, directeur adjoint de France active, Les entrepreneurs engagés de La Réunion
- Olivier Fort, représentant de l'AMDR
- Jean-Paul Cascade, président de la fondation du Crédit Agricole Réunion-Mayotte
- Nicole Chon-Nam, membre de la commission Qualité de vie et solidarité du CESER

4.1 POSONS LE CADRE

4.1.1 Frédéric Aure, directeur de la CRESS



Thème : Le diagnostic de la vie associative en cours et une première photographie des acteurs

L'étude sur l'écosystème de la vie associative que la CRESS a proposée aux services de l'État s'appuie sur des éléments de contexte et d'opportunité que je vais aborder très rapidement.

Pourquoi cette étude ? L'objectif c'est de répondre au constat **du déficit de données sur les associations non-employeuses** contrairement aux associations employeuses qui font partie de l'ESS et pour lesquelles nous disposons, à la CRESS, de données chiffrées actualisées portant sur les établissements, les secteurs d'activités, les emplois, la masse salariale, les équivalents temps-plein, ... sur certaines niches d'activités. **L'objectif de cette étude** consiste à améliorer la connaissance de l'ensemble de l'écosystème. Il s'agit de disposer d'un outil visant à **réajuster nos modes opératoires entre acteurs associatifs, acteurs de l'accompagnement ou financeurs.** Il s'agit également :

- d'identifier les forces et les faiblesses de l'écosystème de la vie associative,
- de mieux identifier et repérer des outils d'appui en matière d'informations, d'appuis financiers,
- de cibler et d'étudier les coopérations, les synergies évoquées ce matin ou les alliances existantes sur le territoire.
- de **pouvoir mesurer, promouvoir les têtes de réseau, leurs outils, leur valeur ajoutée, l'impact de leurs services ainsi que les services des acteurs de la vie associative.**

Six axes seront étudiés :

- les compétences,
- le bénévolat,
- la gouvernance,
- le financement,

- les ressources humaines,
- les alliances ou les synergies existantes sur le territoire afin de pouvoir évaluer si les acteurs associatifs travaillent de manière isolée ou pas sur un territoire, sur une microrégion, sur une commune, ...

Nous cherchons à savoir quelles sont les formes d'alliances ou de synergies qui sont développées. *Est-ce qu'on est plutôt sur des logiques partenariales techniques, de compétences ou financières ? Est-ce que ces formes d'alliances sont intra-vie associative où aussi avec les acteurs de l'ESS voire même avec les acteurs du privé marchand ... ?*

Les quatre cibles **sont** :

- les associations,
 - les têtes de réseau,
 - les points relais,
- les collectivités territoriales : les communes, le Conseil régional, le Conseil départemental,
- les services de l'État,
- les acteurs relais,
- les experts.

Nous allons lancer le questionnaire au mois de décembre 2019 pour la première tranche portant sur les têtes de réseau et les points relais.

La deuxième tranche concernant les associations sera lancée au mois de janvier 2020. A partir du mois de mai, 2020 nous organiserons sur le territoire de La Réunion des ateliers territoriaux visant à compléter et à renforcer ces niveaux d'analyse avec ces trois types de public. La restitution est prévue au mois de novembre de l'année prochaine, mois de l'ESS.

Plusieurs **indicateurs** sont proposés dans le cadre de cette étude. De manière prioritaire, vous avez, en matière de soutien à la vie associative, le questionnement suivant :

- *Quels sont les financements dédiés à certains secteurs d'activité ou à certains zonages plus précisément les QPV, les zones rurales, périurbaines ou pas ?*
- *Quels sont les modes et les modalités de diversification des sources de financement pour les structures associatives ?*
- *Qui sont les acteurs de l'accompagnement et du soutien à la vie associative ? Quel est le niveau d'accessibilité à ces modalités de soutien financier, matériel ou technique Quelles sont les interactions existantes entre ces derniers ?*

Il s'agit aussi de pouvoir mieux identifier les compétences, les formes, les typologies et les besoins de mutualisation également.

Concernant le **bénévolat**, on va essayer de mesurer le budget-temps, les formes de bénévolat par secteur d'activité ou pas. *Est-ce qu'on rencontre du bénévolat à temps-plein, ponctuel sur des secteurs d'activité, sur des zonages bien particuliers ? Quel est le budget-temps véritablement alloué au bénévolat où nécessaire où demandé par les acteurs associatifs ?*



4.1.2 Gisèle Surjus, présidente du CRAJEP

Thème : Les associations de jeunesse et d'Éducation populaire, perspectives d'évolution

Nous avons la charge de **veiller à la vitalité de la vie associative par le renouvellement des projets et des personnes**. Il faut savoir que le CRAJEP, le comité régional des associations de jeunesse et d'Éducation populaire de La Réunion s'est complètement renouvelé depuis un an. Il a transformé ses statuts pour mieux accueillir et pour mieux représenter le milieu associatif de La Réunion, pour devenir une vraie représentation. Il y a quelques années, il ne représentait que les associations ayant une affiliation du *National*. Il s'est ouvert maintenant à des associations qui sont référencées Jeunesse Éducation populaire⁸ (JEP) et qui peuvent adhérer au CRAJEP. (*Voir présentation en annexe*)

Cette évolution et ces changements de statuts à l'image du projet quadriennal, c'est vraiment une **coproduction** qui s'est faite avec la volonté de jeunes et de moins jeunes qui ont construit et voulu que ce **CRAJEP soit un nouveau de l'Éducation populaire**. Je lance un appel à tous ceux qui veulent renforcer ce soutien parce que quand on est plus nombreux, on a encore plus d'idées et on peut encore mieux se faire entendre et se faire reconnaître auprès de tous nos politiques. *Ensemble, on est plus forts.*

Nous avons aussi créé des commissions, la commission de la communication, de la recherche-action, *Agora JEP*, ...

On se calque un peu sur le CNAJEP (Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'Éducation populaire) puisque nous sommes en relation assez étroite avec le CNAJEP.

C'est déjà à l'ordre du jour, le 23 mai, vous êtes tou.te.s invité.e.s à notre *agora JEP* où la vitalité de nos associations et plus particulièrement de nos adhérent.e.s sera discutée. Nous avons aussi la formation-animation avec *kozman et dialogue structuré*. Nous avons fêté les trente ans du conseil jeune du Conseil départemental ; nous avons été un maillon fort pour animer cette journée-là avec les jeunes.

Nous avons aussi une animation interne qui vise à donner la parole aux jeunes parce qu'ils sont les acteurs de demain. La formation-animation et les débats avec les jeunes dans l'association traduisent cette implication des jeunes. Les jeunes, ça va jusqu'à trente ans. On est jeune longtemps maintenant, de mon temps on n'était pas si longtemps jeune, à vingt ans on faisait partie des vieux. Mais les temps changent.

Les **quatre axes de notre projet** sont :

- l'orientation,
- l'animations des mouvements de jeunesse et d'Éducation populaire (JEP),
- la veille,
- le plaidoyer,
- le pôle de recherche-expertise, centre de ressources JEP.

Je ne suis pas seule. Nous avons eu la chance aussi d'avoir un chargé de mission qui s'est beaucoup impliqué dans le devenir du CRAJEP ; je veux parler de la personne de Cyril Conradi.

J'ai bien retenu ce qui a été dit ce matin à savoir **qu'il faut arrêter de travailler en verticalité mais penser plutôt en horizontalité et surtout dans un rapport gagnant-gagnant.**

⁸ Au travers de cet agrément, le ministère reconnaît comme partenaires particuliers et privilégiés les associations qu'il souhaite aider et qui s'engagent à respecter un certain nombre de critères. L'agrément

ouvre la possibilité d'une aide financière et revêt par ailleurs un caractère valorisant : c'est un label de qualité qui reconnaît la valeur éducative de l'association. La DJSCS de La Réunion délivre un agrément départemental.

4.1.3 Régis Siounandan, directeur adjoint de France active, Les entrepreneurs engagés de La Réunion

Thème : Les dispositifs de France active Réunion



C'est un plaisir pour moi d'être ici parmi vous, comme un plaisir d'accompagner et de financer les associations depuis plus de dix ans dans une équipe de dix salarié.e.s aujourd'hui. Surtout aujourd'hui parce que je suis enchanté de voir de nombreuses personnes avec qui on a pu travailler en partenariat ou simplement intervenir. C'est en fait le fruit du travail qu'on peut faire qui se voit au quotidien. C'est ça qui est le plus enrichissant pour notre équipe.

France active est un mouvement national qui intervient depuis plus de trente ans **pour une économie plus inclusive, plus durable**. Le pari des *Entrepreneurs engagés* consiste à **accompagner** chaque entrepreneur, chaque dirigeant associatif, bénévole, salarié, à travers un dispositif : **de la structuration, de l'aide à l'organisation interne ou du développement de projets à travers aussi du financement**.

Sur l'accompagnement, le dispositif le plus connu est le dispositif local d'accompagnement, le DLA. C'est vraiment un dispositif de professionnalisation des structures.

Le financement se fera à travers des prêts et à travers des garanties sur de l'emprunt bancaire. Ce matin, on évoquait la difficulté des associations à obtenir des prêts bancaires. Ce n'est pas toujours évident quand on est une association. Nous, avec le Crédit Agricole mais aussi avec d'autres banques, on arrive à mobiliser des prêt à travers un cumul d'outils et un partage du risque.

On intervient avec une garantie, on se porte cautionnaire auprès des banques pour des associations.

A côté de cette garantie, on a des prêts qui viennent renforcer les fonds propres, renforcer les besoins de trésorerie tant évoqués ce matin.

C'est le pari gagnant, le pari des *Entrepreneurs engagés*, **c'est comment, avec les différents partenaires que nous avons, avec les différentes associations qui sont sur le territoire, ensemble, on arrive à faire en sorte que l'économie locale et les emplois se développent**.

Le plus intéressant pour nous c'est de pouvoir accompagner aujourd'hui des structures à travers le DLA, à travers les différents dispositifs de professionnalisation, à travers les financements et de voir, quelque temps après, que ces mêmes structures accompagnent à leur tour d'autres associations. C'est là qu'on voit vraiment la plus-value sur le territoire.

Compléments exposés pendant les échanges

France Active voudrait mettre en place des actions en priorité pour les petites associations. Il s'agirait de donner aux bénévoles, la possibilité de s'investir pleinement dans leur fonction en pleine conscience de leurs responsabilités.

On peut aussi orienter vers le CROS qui porte le CRIB. Il y a des moyens qui ont été donnés aux organismes de formation que ce soit l'AFDAS ou UNIFORMATION pour faire monter en compétence également les différents dirigeant.e.s associatif.ve.s, bénévoles, salarié.e.s. Il y a régulièrement des ateliers collectifs sur les outils de gestion, sur comment rechercher des bénévoles, comment avoir des sponsors, du mécénat ...

On va s'améliorer dans la communication, j'ai bien compris.

On essaie de mettre en place beaucoup de choses mais on n'a pas la possibilité d'agir sur tout. Il faut faire face à ce monde qui est vraiment en mutation.

On va lancer prochainement deux ateliers collectifs :

- un sur les méthodes AGILE⁹,
- un autre sur les outils collaboratifs numériques.

Aujourd'hui pour pouvoir attirer des jeunes, pour pouvoir ne pas faire perdre de temps aux bénévoles et pour pouvoir travailler avec eux malgré le décalage (quand on est bénévoles on travaille la journée, donc on n'est pas toujours disponible) on est obligé de trouver de nouveaux moyens.

Je ne dis pas qu'on a toutes les solutions bien sûr. Je dis juste qu'on est en **partenariat avec différents organismes, différentes structures pour essayer de trouver des solutions** et c'est tout le mérite de cette journée et **tout le travail qui est fait à travers la charte des engagements réciproques et par tous les partenaires : essayer de structurer non seulement chaque association mais aussi tout le territoire pour avoir plus de visibilité et pour avoir un travail mieux coordonné.**

Je vais juste rappeler le principe, le sens du DLA, c'est la pérennisation et la consolidation des emplois. C'est ça en fait le sens du DLA, en priorité pour les petites et les moyennes associations. Je ne peux pas garantir effectivement que ça va être une pérennisation du poste. Cela a marché dans certaines associations, ça dépend de l'activité.

Le DLA permet de se **questionner sur l'activité et sur les pistes de développement tout en gardant les valeurs et l'identité de l'association.** C'est absolument important. Les consultant.e.s qui interviennent pour nous, sont pleinement engagé.e.s et impliqué.e.s. Ils.elles sont vraiment très très engagé.e.s.

On n'a pas toutes les solutions. On n'a pas toutes les réponses. **Les bonnes solutions se trouvent généralement avec le partage des bonnes pratiques.** On rencontre beaucoup de difficultés et on a beaucoup de questionnements.

Mais il y a beaucoup de structures, la MDA, le CRIJ, le CROS, ... qui font beaucoup de choses et qui ont peut-être des solutions à apporter, ou d'autres associations, Emmaüs, par exemple, qui ont connu les mêmes problématiques. C'est peut-être déjà ça, ce que nous on essaie de faire : **mettre en réseau.**

Il y a aussi des seuils à passer, il y a différents types d'association, des petites associations, des grosses associations, ... peu importe. Sur le sens et sur le fonctionnement, il y a différentes solutions à apporter en fonction de l'association. **C'est ensemble, à travers le travail de toutes les associations, qu'on arrive à mieux répondre, c'est plus efficace que d'attendre des réponses des politiques ou des pouvoirs publics.**

Je voudrais revenir un peu sur le *sens*.

Aujourd'hui, le monde est en mutation que ce soit au niveau des entrepreneurs, des bénévoles. Tout le monde recherche du sens, pas uniquement les associations y compris les salarié.e.s dans le milieu marchand. C'est ça, le *leitmotiv*, le sens, *pourquoi je me lève ? Pourquoi est-ce que je fais ça ?*

France Active a voulu **donner les moyens d'agir aux entrepreneurs engagés**, c'est sa *base-line*. Il s'agit de ceux qui veulent s'investir pour leur territoire, pour l'emploi donc qui veulent avoir un impact social, sociétal, environnemental. C'est pour ça qu'on a décliné toutes nos offres.

France active est présente au niveau national et localement. Elle milite pour défendre tout ce qui a été évoqué aujourd'hui. C'est une association, elle connaît aussi ses problèmes de trésorerie, de décalages de versement, des problèmes de contrats aidés et autres. Mais, au-delà de ça, sur toutes ces choses sur lesquelles on ne peut pas agir directement, on voudrait mettre en place des moyens, des actions en priorité pour les petites associations avec le DLA.

⁹ Cette méthode met au cœur de son fonctionnement la relation entre le *client* et l'équipe du projet, qui vont

pouvoir constamment adapter le produit ou le concept. Utilisée au départ principalement par les équipes de développeurs, elle s'adapte désormais à d'autres métiers.



4.1.4 Olivier Fort, représentant de l'AMDR

Thème : Les rapports entre collectivités et associations, l'exemple de La Petite-Ile

C'est vrai que ce matin, je vous avais laissé.e.s en vous disant qu'on n'allait pas parler du financement et que je pensais que vous alliez l'aborder en table-ronde. Je crois que mes prédictions étaient plutôt bonnes.

Cette après-midi, effectivement, je voudrais vous faire part de ce qu'on a essayé de faire à La Petite-Ile et de façon très humble. Je ne suis pas certain qu'il y ait beaucoup de communes qui aient une réelle politique associative mise en place.

Quand on est arrivé à la mairie, on avait une liste qui s'appelait *Petite-Ile pour vous, Petite-Ile avec vous*. On a voulu la décliner évidemment dans notre programme politique mais avec nos associations. Ces mots, ils ont un sens, comme disait Danièle Gros ce matin, et je pense que les signatures devraient en avoir aussi. Malheureusement, j'ai l'impression aujourd'hui qu'on a assez peu de collectivités représentées dans cette conférence et c'est bien dommage.

Ce qui se fait sur La Petite-Ile, j'ai la chance de pouvoir l'évoquer avec vous cet après-midi mais il pourrait sûrement se faire des choses beaucoup mieux sur notre territoire. Ce n'est pas un modèle mais juste un exemple de ce qu'on a voulu faire avec nos associations par rapport à une situation économique donnée qui est celle de 2014-2015 lorsque l'État a décidé de diminuer drastiquement les crédits de fonctionnement de nos collectivités. Le programme qu'on avait fixé pour 2014-2020 a dû être adapté à ces financements en baisse. Nous avons proposé effectivement à nos associations d'entrer dans une idée *gagnante-gagnante*. On les a réunies et on leur a proposé, plutôt que de monter une Maison des associations qu'on ne pouvait pas faire, de se mobiliser, ... tout ce qu'elles faisaient dans le cadre associatif pour pouvoir **animer, à terme, notre ville uniquement avec les ressources de notre territoire et uniquement avec leurs compétences et leur engagement.**

La première question qui nous a été posée, ça a été *Oui, combien vous nous donnez ?* On en venait tout de suite au financement et on leur a dit qu'on ne leur donnait rien, rien en termes d'argent parce qu'on ne pouvait pas le faire mais qu'on pouvait peut-être mutualiser un certain nombre de choses. Qu'on pouvait peut-être se rencontrer. Qu'on pouvait peut-être partager, ... Qu'on pouvait peut-être avoir des idées communes à mettre ensemble et du coup monter **des manifestations inter associatives qui auraient un impact plus important sur le territoire.**

Il faut savoir que La Petite-Ile est *coincée* entre trois mastodontes : Saint-Pierre, Le Tampon et Saint-Joseph. A partir du moment où on a, en particulier dans le domaine sportif, une association qui réussit à avoir des résultats ou un éducateur qui amène des équipes à un bon niveau et bien *l'herbe est souvent plus verte ailleurs* et des propositions lui sont faites. Donc on a tendance à perdre les employé.e.s de nos associations et une partie de nos adhérent.e.s. L'idée visait à renforcer nos associations et à rendre toutes leurs activités pérennes sur le territoire.

On a proposé à nos associations de **mutualiser des moyens et d'utiliser notre cellule associative** qui se compose de deux personnes pour quarante-cinq associations actives sur le territoire en les aidant dans toutes leurs démarches administratives, dans le montage de dossiers, au niveau du fonctionnement, du matériel, des salles et en les aidant également en passant des conventions de communication des événements qu'elles mettaient en place.

Je dis bien **des événements qu'elles voulaient mettre en place, c'est-à-dire que là aussi on n'est pas en verticalité, on est sur des projets qui partent des associations.**

On va juste essayer, en rencontrant nos associations, de les rapprocher de façon à avoir des manifestations d'importance et intéressantes sur le territoire y compris pour les habitant.e.s des communes alentours. Il leur a été proposé la réalisation en **quatre ans d'une journée démontrant qu'on pouvait réaliser intégralement une animation avec les diverses compétences sportives, culturelles, sociales, d'Économie sociale et solidaire de notre territoire** sans recours à des moyens extérieurs. On a réussi à le faire mais pas d'un coup. On a commencé par travailler sur des idées qui étaient émises en rencontrant nos associations. La première manifestation qu'on a réalisée est *La nuit des arts martiaux*. On a regroupé des associations de sports de combat pour monter ensemble un projet commun. On a commencé à montrer qu'on pouvait mutualiser des forces pour créer un événement.

Ensuite, on a également rapproché **nos partenaires** de manière à ce qu'ils viennent sur La Petite-Ile pour rencontrer notre tissu associatif parce que nous nous sommes investis dans *la charte des engagements réciproques* de manière à travailler sur un axe qui est l'association au niveau des territoires. De très nombreuses associations sont toutes petites et ne connaissent absolument pas ni les réseaux ni les partenaires. Elles ont besoin que ces réseaux et ces partenaires viennent les voir. En même temps ces réseaux et ces partenaires ne connaissent pas non plus les petites associations. Ils en ont aussi besoin pour vivre. **Le fait de rapprocher tout le monde, ça permet de créer des liens extrêmement importants et efficaces.**

Ensuite on a également essayé de **valoriser les événements** mais aussi de valoriser **l'engagement des bénévoles**. On a créé des trophées pour les talents de notre commune.

On a également mis en place *la médaille du bénévole* et *les trophées du bénévole* qui se font maintenant chaque année.

A partir de là, au bout de quatre ans, on a réussi à avoir des associations qui sont beaucoup plus en confiance avec le politique et qui ont réussi à discuter avec nous, à être claires avec nous, à avoir des objectifs communs. Depuis deux ans on met en place une **journée des associations** qui rencontre un franc succès.

Ceci, puisqu'on parle d'avenir, a débouché très dernièrement, sur la mise en place du **comité local à la vie associative** qui regroupe l'ensemble des associations et quelques politiques.

On espère, dans les mois à venir, mettre en place un **pôle territorial de coopération associative**.



4.1.5 Jean-Paul Cascade, président de la fondation du Crédit Agricole Réunion-Mayotte

Thème : Perspectives d'accompagnement des associations dans leur dynamique de projet

Je suis très honoré de participer à cette conférence. Je commencerai mon intervention par trois chiffres, trois mots et je terminerai par une signature.

Trois chiffres :

- 170 administrateurs de caisses locales,
- 17 caisses locales,
- 70 ans,

et cela, 100 % local

Trois mots :

- proximité,
- solidarité,
- responsabilité.

Je vous parlerai aussi des autres dispositifs que nous avons dans les caisses locales et je terminerai par un fonds qui est dédié aux associations dans le domaine de la santé et aux associations d'utilité publique.

La fondation du Crédit Agricole Réunion-Mayotte est une jeune fondation puisqu'elle a vu le jour en 2013 pour une durée de cinq ans. Elle été reconduite en 2019 pour une nouvelle durée de cinq ans. Nous intervenons auprès des associations du territoire de La Réunion et de Mayotte et quelques associations dans le sud de l'océan Indien.

Nous intervenons **dans 4 grands domaines** :

- l'éducation,
- l'insertion,
- l'environnement,
- le patrimoine.

Nous disposons d'un **budget** d'un million d'euros pour accompagner le territoire.

Nous avons aussi, au niveau des caisses locales, un budget :

- dédié au FIL (fonds d'initiative locale),

- dédié au **mécénat**.

Tous les mois, les caisses locales se réunissent pour accompagner le territoire.

Il y a beaucoup d'associations qui ne connaissent pas comment fonctionnent les caisses locales du Crédit Agricole. Je prends un exemple de la caisse locale que je préside. On était obligé en fin d'année d'aller chercher des associations pour les accompagner puisqu'elles ne viennent pas nous voir. Moi j'ai un référent des associations dans ma caisse locale qui sillonne le territoire du Port et de La Possession et qui me ramène des dossiers pour qu'ils soient validés en conseil d'administration.

Je vous invite tous et toutes, président.e.s d'association, trésoriers.ères, secrétaires, à rencontrer les secrétaires de vos caisses locales c'est-à-dire la directrice ou le directeur d'agence et ensuite éventuellement de demander à rencontrer le référent des associations qui gère le mécénat et celui qui gère le FIL.

On a d'autres dispositifs d'aide au niveau des caisses locales. Nous avons un dispositif qui s'appelle PASSERELLE qui nous permet d'aider les **accidentés de la vie**. Là c'est très important aussi, quand un client qui est bien pendant des années rencontre un problème, le Crédit Agricole est là pour le soutenir.

Pour **les associations d'utilité publique dans le domaine de la santé**, nous avons aussi un fonds dédié et là aussi je vous invite à faire votre demande au niveau de la direction du Crédit Agricole. Votre dossier sera étudié lors d'un conseil et si votre dossier est éligible, vous pourrez bénéficier d'un accompagnement.

Je terminerai mes propos introductifs par une signature *Ensemble pour demain*.

Compléments apportés pendant les échanges

On s'est aperçu qu'effectivement, au niveau des associations, c'est parfois un peu compliqué pour la gestion des adhésions, la récupération des dons, ..., en fait un certain nombre d'activités administratives qui vous prennent du temps. Au Crédit Agricole, on a développé une plateforme qui s'appelle YAPLA. Vous allez sur le site, *yapla.fr*. On vient de la lancer. C'est gratuit. Il n'est pas obligatoire d'être une association cliente du crédit agricole pour en bénéficier. Il y a différents modules, vous allez vous inscrire avec un formulaire et puis ça vous permettra de gérer un certain nombre d'activités. Il y a des modules qui doivent être un peu plus complexes mais ça peut aussi vous aider à faire votre *newsletter*, créer un site *web*, gérer votre comptabilité, ... Les deux premiers modules, je sais qu'ils sont gratuits. Les autres sont payants en fonction de ce que vous voulez comme fonctionnalités mais c'est vraiment une plateforme qui est à votre disposition et qui va vous aider. N'hésitez pas à y aller. Vous allez avoir un contact et la personne ensuite sur le site va vous renseigner. Ca n'engage à rien.

Au-delà du financement, comme on l'a dit, on s'aperçoit que les associations ont besoin d'accompagnement. On y répond sur ce segment-là.

Je m'occupe du marché des professionnels et dans le marché des professionnels, vous avez des associations, celles qui font moins de deux millions de chiffre d'affaires, c'est souvent le cas.

On réfléchit à spécialiser certains conseillers pour être vos référents parce que vous comprenez bien que nos conseillers commerciaux, même s'ils sont très nombreux sur le territoire, plus d'une soixantaine, ont du mal à gérer une clientèle très variée en termes d'activité, que ce soit le boucher, le charcutier mais également des professions libérales, de santé et l'association.

Il faut avoir un certain nombre de connaissances et souvent on ne parle pas le même langage. Si certaines fois, on ne vous suit pas, c'est souvent aussi parce qu'on ne connaît pas assez votre activité et donc on pense l'année prochaine à spécialiser des conseillers.



4.1.6 Nicole Chon-Nam, membre de la commission *Qualité de vie et solidarité* du CESER

Thème : La dynamique d'émergence de solutions

Bonjour à tous. Je remplace Stéphane Nicaise qui est connu comme *le curé de Mafate* mais qui est aussi le président de la commission *Qualité de vie et solidarité* du CESER. Souffrant, il n'a pas pu venir mais, il a préparé un texte sur le volet *Émergence de solutions* que je vais vous lire.

Pour rappel, le thème associatif est l'un de ceux qui rapprochent le plus les travaux menés respectivement par chacun des conseils consultatifs du Conseil régional, CCEE et CESER.

*En 2008, le CESER a finalisé un rapport intitulé : Les associations, acteurs essentiels du secteur social et médico-social, contraintes et défis. Ce travail pointait déjà les difficultés rencontrées par les associations employeuses et sur lesquelles nous sommes toujours à nous pencher et avec encore plus d'urgence. D'autant plus, en effet que cette urgence concerne simultanément et concomitamment, pourrait-on ajouter, **la précarisation de nombreuses associations et le délitement du lien social.** C'est dans ce contexte que nous avons à **porter une ambition de faire émerger des solutions durables.***

Au regard de ce contexte, il est évident que l'émergence de solutions ne peut simplement résulter d'une liste à la Prévert de quelques améliorations, adaptations voire de modifications de modèles économiques.

Le défi est plus global, l'enjeu plus transversal.

C'est la vision de la société que nous voulons construire ensemble.

*C'est répondre à la question : **que devons-nous renforcer et/ou inventer pour que demain l'avenir soit encore signe de promesses pour les générations à venir ?***

Sortir les associations employeuses de la précarité passe par cette redéfinition d'un projet commun à mener de concert, chacun respecté et soutenu dans la place, le rôle et la fonction qui lui revient d'assumer.

Vision commune de la société, projet partagé, les deux au service de l'ensemble des citoyens avec l'ambition non pas de faire pour eux mais bien de faire avec eux, tous acteurs d'un nouveau contrat social.

Cela est tout à fait possible, faisable à condition d'actionner un outil majeur celui de l'Éducation populaire. Je ne fais là que rappeler encore ce qui a été énoncé avec vigueur et conjointement par le CCEE et le CESER en septembre 2014. Cette démarche conjointe a inspiré la participation des deux conseils consultatifs à la création du MAR, Mouvement associatif de La Réunion dont le premier acte a été de permettre la signature de la charte locale des engagements réciproques avec l'État et les collectivités locales.

Le dispositif est installé. Il ne demande qu'à être davantage actionné en le fondant sur une dynamique d'Éducation populaire profondément enracinée en terre réunionnaise.

4.2 ÉCHANGEONS

4.2.1 Où on reparle des banques.

Je suis directeur de la Maison des associations de Saint Benoît, on est situé dans l'est, loin là-bas.

Par rapport à l'intervention du Crédit Agricole. Effectivement, nous avons fait aussi une opération de communication conjointe et nous avons présenté à nos associations adhérentes, l'ensemble des produits du Crédit Agricole, le FIL, ... la fondation. Nous aidons à la création des associations et les celles-ci rencontrent souvent **le problème de l'ouverture de compte**. Force est de constater, sauf votre respect, qu'elles rencontrent encore beaucoup de difficultés pour ouvrir un compte bancaire mais pas uniquement chez vous. S'il y a encore une amélioration à apporter en fait c'est **dans l'accueil et dans le la constitution rapide du compte bancaire**. Mais, il n'y a pas que vous qui êtes visés, c'est l'ensemble des comptes bancaires qui sont généralement comme ça. Voilà, si on pouvait essayer **de trouver un système qui permettrait d'améliorer la relation entre la création de l'association et l'ouverture de son compte bancaire**.

Vous avez raison de souligner ces difficultés. C'est un peu la raison pour laquelle j'ai évoqué le fait qu'on avait

un projet pour l'année prochaine : spécialiser un peu plus de conseillers mais également de revoir notre (*Le Crédit agricole*) politique en matière d'ouverture de compte pour les associations parce que c'est très chronophage comme vous pouvez le constater. C'est très difficile d'avoir des interlocuteurs car ce sont des interlocuteurs différents à chaque fois et donc ils reprennent à zéro les relations.

On a du mal ensuite et du fait de la réglementation bancaire, à récupérer l'ensemble de ces éléments, les pièces de conformité, ... C'est pour cela qu'on a lancé cette fameuse plateforme, YAPLA.

A travers cette plateforme, les associations vont pouvoir directement mettre en ligne leur pièces justificatives, les statuts, les procès-verbaux des assemblées, les pièces d'identité et autres. Il y a des coffre-fort électroniques.

Mais c'est vrai qu'il va falloir nous améliorer au niveau de l'accueil et je dirais que ce n'est pas homogène d'une agence à une autre. Ce qui peut vous arriver à Saint-Benoît ne va pas forcément vous arriver dans une autre agence. Cela va dépendre effectivement du conseiller. Donc on a à cœur d'homogénéiser puisque **les associations**, comme pour nos collègues de métropole et les 38 autres caisses locales, **font partie de notre clientèle prioritaire**.

A la base, notre métier (France Active) **c'est l'intermédiation, autrement dit, expliquer, faire le lien entre les deux mondes du financement et des acteurs économiques, associatifs où entrepreneurs**.

Ce que je veux dire par là c'est que France active est un organisme financier comme les banques, soumis à la réglementation bancaire et de la même façon. Les collectivités ont aussi des restrictions, et c'est pour ça qu'aujourd'hui il y a des changements. Il y a moins de financements publics.

4.2.2 Petites associations et grands moments de solitude.

4.2.2.1 La quête de sens et de boucliers pour le défendre

Je pense qu'on voit bien le problème de cohésion du territoire, le problème du vivre-ensemble, le problème du *faire-ensemble*, du collectif, ... mais je voudrais revenir à la question du **sens**. Aujourd'hui le monde associatif est confronté au fait que les gens ont bien compris que c'était *un marché* comme l'éducation d'ailleurs. On souhaite proposer des produits, achetés ou gratuits. C'est généreux, c'est bien mais je pose la **nécessité de penser Éducation populaire**, la question du **sens**. ***Est-ce qu'on est là pour les associations d'aujourd'hui et de demain dans l'occupationnel ou bien est-ce qu'on est vraiment dans le développement du citoyen, dans le développement des valeurs ?*** Ce qui est important ce n'est pas d'être dans la commande, dans de l'action pour de l'action. Ce qui est important tourne autour de la question : ***est-ce que mes actes me font grandir ?***

Par rapport à l'expérience de La Petite-Ille, il me semble que ça fonctionne bien dans les communes où, comment dire, **l'impulsion vient des associations**, c'est-à-dire que ce sont **les associations qui portent des projets et ensuite la Commune vient en appui**. C'est souvent l'inverse, c'est-à-dire que c'est la collectivité qui lance des appels à projets (AAP), qui veut orienter en fait les actions. Il me semble que généralement quand ce sont des fonctionnaires, ils n'ont pas un état d'esprit associatif.

A propos de la raison d'être de l'association et les rapports qu'il peut y avoir entre son esprit premier et les demandes qui lui sont adressées en contrepartie de financements.

Il faut voir *comment on est amenés à gauchir l'objet associatif pour rentrer dans les cases parfois imposées*. ***Dans quel sens se met en œuvre la dynamique de collaboration, depuis le haut vers le bas ou l'inverse ?***

On est effectivement dans une situation un peu charnière pour les associations, pour le monde associatif. On voit clairement que **le modèle associatif de la loi 1901 est en train de vaciller au profit de quelque chose d'un peu plus financier** qui tourne plus autour de *comment constituer des dossiers ? Comment aller chercher de l'argent ?* Moi je ne suis pas très optimiste. Effectivement, ce que représente la loi 1901, c'est-à-dire cette idée de l'association, de *mettre-ensemble*, de *se mettre ensemble* et de partager, je trouve que là c'est un peu *battu en brèche*. Ce n'est pas ce qui me rassure le plus. Par exemple au sein de l'OMS, nous avons 150 associations membres. On voit les difficultés de pouvoir gérer au quotidien une association, de pouvoir faire en sorte qu'à la fin de la semaine on puisse avoir des bus, qu'on puisse avoir de l'eau, ... que l'on puisse faire vivre son association au jour le jour avant même de parler de constituer des dossiers avec un tas de papiers etc. C'est vraiment *le cadet des soucis* de ces petites associations-là qui sont vraiment le terreau du monde associatif.

Je vous dirais pour ma part en tout cas, le **sens** c'est très important c'est vrai, on ne peut pas continuer d'agir sur tous les fronts, sur l'urgence et sur l'opérationnel.

4.2.2.2 La quête d'outils et de méthodologie

Maintenant, il ne suffit plus d'être passionné. Tout à l'heure, on parlait de l'engagement passionné, je pense qu'il ne suffit pas d'avoir un engagement passionné par rapport à son territoire. **Être passionné, ça suffit pas, c'est de l'énergie mais après il faut de la méthode.** Il faut de la méthodologie. Il faut d'abord identifier les projets qu'on veut mettre en place. Est-ce qu'on a les moyens de ce projet et ainsi de suite, ... On a été confrontés à ce problème-là et on a eu besoin d'être accompagnés pour identifier un projet associatif et en même temps développer des compétences dans la gestion des associations. Je voudrais juste faire un petit hommage à une association, un organisme qui gagnerait à être connu, c'est donc France active Réunion qui nous a accompagnés justement dans le cadre du DLA.

Cela nous a permis d'identifier notre projet associatif et après d'être accompagnés sur des techniques de gestion. Aujourd'hui, on est maintenant clair sur ce qu'on veut faire. On sait pourquoi on le fait et on sait aussi pourquoi on ne fait pas certaines choses, parce qu'on sait qu'on n'a pas les moyens. Voilà c'était ce que je voulais vraiment souligner parce que **ce qui nous permet d'être encore vivants aujourd'hui c'est justement cette méthodologie.**

Il faut de la **présence de terrain** et il n'y a que les associations qui peuvent assurer cette présence en pratique. On est toujours dans une position de *mendiants* et c'est quelque chose qui devient insupportable : **on fait des choses qui sont pertinentes, qui sont utiles et, paradoxalement, on se comporte comme des mendiants.**

Je voudrais dire combien je pense du bien de France active avec qui on a fait le DLA. Au début, cela a été vraiment difficile pour les bénévoles de l'association, cela a demandé beaucoup de temps mais combien cela a été instructif !

Je ne suis pas très rassuré et en même temps, je suis content de voir le directeur de France Active puisque, effectivement, on a pris l'option de réfléchir à notre avenir car on est effectivement dans un moment charnière. Le DLA qu'on mène actuellement, nous apporte énormément de clairvoyance, à la fois avec le personnel mais aussi et surtout avec nos élu.e.s pour pouvoir justement bien poser les problématiques et faire en sorte que dans l'étape suivante, il puisse être bénéfique pour la montée en compétences des élu.e.s et des personnels. C'est important que le personnel monte en compétence et adhère au projet. Les élu.e.s doivent réfléchir sur comment mettre en place quelque chose demain, pour donner des directives, pour faire en sorte que le projet associatif global continue.

Je salue effectivement, cette action du DLA que je ne connaissais pas il y a encore six mois de cela. On l'a découvert tout à fait par hasard donc peut-être en termes de communication effectivement, avoir une action plus forte de terrain vis-à-vis du milieu associatif parce qu'on en a vraiment besoin.

L'accompagnement de France active a été plusieurs fois salué. Je pense que ce qui est intéressant de ce que je comprends, c'est que le DLA encourage ses prestataires à être vraiment **avec** l'association. Ce n'est pas à distance et sur le mode, *fait ci, fait ça*. **L'association est accompagnée dans le changement.** Le DLA accompagne dans la construction mais en étant *dedans* en quelque sorte. Comme si le cheminement se fait ensemble et ça je crois que c'est vraiment **une méthode de proximité qui porte ses fruits.**

4.2.3 La quête de bénévoles : de la bonne volonté à la prise de responsabilité éclairée.

4.2.3.1 A vie personnelle difficile, bénévolat peu accessible

Je voudrais faire un retour d'expérience. On a obtenu un financement pour organiser des *Répar à li Kafé*. Ce sont des ateliers de réparation collective. On aide les habitant.e.s à réparer leurs appareils. On était financé par la Région et l'ADEME pour accompagner d'autres associations de quartier à animer et à porter elles-mêmes, ... essaier en fait ces ateliers. Malheureusement, nous, nous étions bien financés mais on est arrivés dans des quartiers où beaucoup de petites associations étaient *sinistrées*.

On avait un budget pour les aider. Malheureusement, elles ne pouvaient pas développer une nouvelle activité. On s'est dit, *c'est pas grave car nous, les grosses associations, on va faire ces actions-là*. Mais, en fait, quand on est dans des problématiques de quartiers prioritaires, les gens qui sont dans les quartiers sont en vraies difficultés sociales. On avait du mal à rendre ces gens bénévoles, à les impliquer dans l'entraide dans les *Répar à li Kafé*. C'est ça qu'on demande, c'est de l'entraide. C'est *Viens-tu vas apprendre à réparer puis tu vas aider ton voisin à réparer sa marmite à riz*. Mais, ils n'étaient pas assez en confiance avec nous qui venions ponctuellement. C'est ça qui m'attriste un peu.

Dans les directives données, j'ai l'impression, qu'il n'y a que les grosses associations qui vont pouvoir s'en sortir et, les petites, celles qui n'ont pas les moyens de passer ce cap, manqueront toujours de moyens y compris de moyens sociaux.

Il y a une question aussi fondamentale, celle de l'engagement de chacun. Il faut qu'on trouve et qu'on permette à tous ceux qui veulent s'engager, de pouvoir le faire. *Quand on est dans la précarité, quand on ne sait pas comment finir les fins de mois, etc. est-ce qu'on peut s'engager ? Est-ce qu'on peut être bénévole ?* C'est finalement la question de **l'accès à un pouvoir de s'engager sans contrainte financière.**

Je suis directeur technique d'une petite association d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV).

Je voudrais juste me faire l'écho humblement des petites associations implantées dans un quartier où les populations sont en grandes difficultés et cela nous pose un certain nombre de problèmes d'engagement et de participation.

Les petites associations mériteraient d'avoir *le badge de la proximité* et aussi *le badge de la connaissance du terrain*¹⁰.

¹⁰ Allusion aux badges de compétences délivrés durant la journée associative, voir présentation en annexe.

4.2.3.2 Salarié.e.s / Bénévoles, un binôme à enjeu fort

La disparition des CUI CAE a fait que les petites associations de quartier ont perdu le seul salarié qu'elles avaient, **un contrat aidé qui dynamisait les bénévoles**.

Le petit dirigeant de quartier, avant, il pouvait peut-être monter un dossier CAE CUI, c'était faisable. Aujourd'hui il y a encore des contrats aidés mais c'est plus compliqué. Les appels à projets, c'est compliqué. Tout ça, on n'arrivera pas à le remplacer. *Est-ce qu'on a une mesure de l'impact de la fin des CAE CUI sur justement toutes ces activités de quartier qui étaient de proximité ? Quelle quantité a disparu ?* Moi, c'est un constat sur le terrain, j'ai l'impression qu'il y en a beaucoup qui m'ont dit *Non, on ne peut pas prendre de nouvelles activités, nous-mêmes, on arrête l'activité qu'on faisait avant.* J'ai l'impression quand même, qu'il y en a beaucoup qui ont fermé. Des petites choses se faisaient mais qui étaient, pour des populations vraiment en difficulté, une sorte de pansement. L'autre question que je veux poser c'est : *Que peut-on faire pour les faire survivre ces associations-là ? Qu'est-ce qu'on peut proposer pour simplifier à nouveau, pour qu'elles puissent avoir quelqu'un sur un poste fixe pour mobiliser les bénévoles ?*

On parlait de bénévolat alors je parlerais plus particulièrement du **bénévolat dirigeant**. Il s'avère que sur le terrain on est poussés : il faut mettre en place des actions, ça demande des professionnels et donc on devient association employeuse. Sur mon territoire, on a du mal à trouver, à recruter des dirigeant.e.s dès qu'on a des salarié.e.s parce que ça engage juridiquement. Cela fait *vraiment* peur. Aujourd'hui, ... j'ai peu de personnes dans le bureau. Je me retrouve moi en tant que **directeur technique à être un couteau suisse**, à faire à la fois de la compta, la relève de la DRH, intervenir sur le terrain parce que j'aime bien aussi. Je me retrouve à faire beaucoup de choses ce qui est *usant*.

Aujourd'hui j'ai encore la passion, mais est-ce que j'aurai cette force longtemps ? Je ne sais pas du tout. C'est une réalité, on parlait d'enjeux des associations justement, c'est hyper important d'en parler.

Je me permets de réagir ici en tant que salarié parce qu'on a parlé des bénévoles depuis ce matin. Dans les associations, il y a aussi des salarié.e.s. Je suis directeur d'une association, j'ai fait ma carrière dans le monde associatif pratiquement. **Le salarié est là aussi pour permettre à ses administrateurs, son président, son conseil d'administration de dormir sur leurs deux oreilles.** C'est essentiel. On a mis en place pour la professionnalisation des salariés, un certain nombre de validations de diplômes. Il y a à l'IAE, le *master* de management des associations, il y a les diplômes d'État qui sont préparés par la DJSCS. Tous ces gens-là ne font pas ces formations pour devenir des bénévoles compétents. Je pense qu'ils sont là aussi pour **devenir des professionnels qui auront pour mission d'accompagner justement des bénévoles qui ont besoin qu'on les accompagne.** En effet, les dispositifs, je vous parle de dispositifs pas de demandes de subventions, les dispositifs qui sont mis en place deviennent de plus en plus compliqués quand il s'agit de remplir des dossiers. De plus en plus, maintenant, les dossiers se font en ligne. Donc on a pas mal de bénévoles, moi j'en reçois qui viennent chez moi, parce qu'ils ont besoin qu'on les accompagne sur justement le remplissage de ces documents qui sont en ligne. Je crois que là, il y a aussi la place des salariés des associations qui devient importante. C'est sûr que ça amène également au niveau des administrateurs et des présidents de conseil d'administration à prendre le statut d'employeur.

Mais le salarié est là aussi pour assurer un certain travail et permettre justement à ces administrateurs de pouvoir faire fonctionner l'association dans de bonnes conditions.

Cela me ramène aussi à l'aspect financier puisque, qui dit salariat dit la possibilité également d'assurer la régularité du versement des salaires et des charges au niveau de son association ce qui veut dire aussi gérer un budget. Ce qui est **le nerf de la guerre** pour moi aujourd'hui au niveau associatif c'est **la trésorerie**. Quand on est dirigeant d'une association et qu'on a des salariés, il faut assurer les salaires et les charges sociales tous les mois, je peux vous dire que parfois, *on s'arrache les cheveux*.

Les bénévoles, c'est super, on peut faire des choses énormes avec des bénévoles et à Eko pratik, on en a plus de soixante-dix. Il y a des salarié.e.s pour animer, pour relancer, pour leur proposer de venir, pour les féliciter et les encourager etc.

On a des bénévoles, des militants, des gens qui ont envie et qui se retrouvent d'un coup à porter les responsabilités de chef d'entreprise et certaines sont extrêmement lourdes. Moi personnellement, il m'est arrivé d'être caution solidaire d'une association sur un loyer qu'elle n'a pas pu payer, je peux vous dire que c'est lourd.

4.2.3.3 Le bénévolat, une digue de protection du vivre-ensemble contre le consumérisme ?

L'implication associative est une démarche pour laquelle les gens sont volontaires mais ils veulent une **reconnaissance de leur activité sociale et du rôle d'acteur social** qu'ils mettent en œuvre.

Je reviens sur le sens de l'engagement. C'est effectivement **un engagement militant, c'est un sacerdoce mais c'est aussi sauver tout le vivre-ensemble qui est porté par notre tissu associatif** et qui est très différent de ce qui nous est proposé par le secteur privé qui commence à prendre le dessus et à voir le marché dans ce que l'associatif est en train de laisser tomber ou de ne plus pouvoir porter. Je pense aux salles de football, si vous voulez faire du foot à cinq et bien maintenant vous avez la possibilité d'aller louer une salle pendant une heure qui va vous coûter cent euros de l'heure.

Il n'y a **plus de contraintes, il n'y a plus d'engagement, il n'y a plus d'obligation, on est dans la consommation**. L'associatif, ce n'est quand même pas ça. **L'associatif, c'est des gens qui se retrouvent ensemble pour défendre un projet et pour porter ce projet et c'est en ça que notre engagement (d'anciens peut-être) a encore toute sa valeur**. Moi je crois que c'est vraiment important à sauver, sinon on va se retrouver avec des services. On est le pays des services, l'économie de service en France. On va avoir cela dans nos associations, si on n'a plus cette obligation de bénévolat, des gens qui vont continuer à consommer de l'associatif. C'est ce qu'on voit dans la plupart des associations sportives, on dépose le gamin et on va faire autre chose et on ne voit jamais les parents, ça c'est inquiétant et c'est des choses qu'on doit analyser, sur lesquelles il faut qu'on travaille si on veut sauver l'associatif.

Je suis une jeune bénévole, jeune engagée et aussi salariée dans une association. Je comprends que l'administratif c'est lourd et pour tout le monde apparemment.

C'est toujours pareil, on nous met tous dans des cases et on nous propose justement ces cases-là, il faut absolument rentrer dedans. Sauf qu'on se rend compte qu'il faut aller sur le terrain et vous le faites déjà.

Vous rencontrez des gens, vous rencontrez des personnes qui sont en difficulté et c'est pour ça aussi que les associations naissent et sont actuellement là. Il ne faut pas oublier aussi la base même d'une association. Quand vous décidez de créer une association, de reprendre une association ou même de vous engager dans une association, c'est tout simplement parce qu'il y a **un intérêt commun qui fait que vous avez envie de vous lever le matin et de vous dire moi je vais aider cette personne-là.**

Après, je comprends très clairement que c'est vraiment difficile dans tout ce qui est financier, administratif. Je trouve ça vraiment très lourd pour une association de gérer tout ça et **heureusement qu'il y a aussi d'autres structures qui les aident**, qui les accompagnent. Tout à l'heure vous avez parlé aussi des jeunes de demain, les jeunes bénévoles, les jeunes engagés. C'est vrai qu'à un moment donné, il faudra passer la main à ces jeunes-là. Mais, aujourd'hui, en tant que jeune bénévole, je n'ai pas vraiment eu envie de m'engager.

Je me suis posé la question à un moment donné : *si je continue à m'engager je vais être comme vous, est-ce que j'ai vraiment envie de galérer là-dedans ? Si je décide demain de créer une association pour aider les gens, je vais vraiment être comme ça : tous les jours à courir pour trouver de l'argent, à me mettre dans des cases ? ... Pourquoi, je vais créer une association ? Pourquoi je vais être bénévole ? Pourquoi je vais m'engager ? Pourquoi donner de mon temps ?*



4.2.4 Une charte encore peu connue et insuffisamment mise en œuvre mais source d'espoir.

Je viens de découvrir la charte des engagements réciproques. Je ne savais pas que ça existait depuis deux ans. Je me dis soit je ne me tiens pas au courant soit il y a peut-être **des défauts de communication** mais je pense qu'il doit avoir un petit problème aussi en termes de communication. L'espoir que j'ai avec **la charte des engagements réciproques, c'est qu'on va pouvoir coordonner nos compétences et tout ce qui fait nos qualités par rapport à la proximité, nos connaissances de terrain, ...**

4.2.4.1 Des têtes de réseau se débattant pour structurer et coordonner

J'ai l'impression d'être un petit musicien dans mon coin en train de jouer d'un instrument avec d'autres personnes. On est dans le même cas, à jouer un instrument chacun de notre côté et on forme tous ensemble, apparemment un orchestre mais qui n'est pas coordonné. Justement on parlait de mutualisation. On est tous en train de se regarder en train de jouer notre instrument, chacun de notre côté en disant *je galère à jouer mon instrument*. Et je regarde mon voisin, lui c'est la même chose et ainsi de suite.

Le MAR propose d'apporter **une visibilité sur le terrain** à la charte et au MAR pour accompagner les associations. **La priorité, c'est la structuration.** Structurer pour avoir des interlocuteurs capables de mobiliser, à chaque échelon de proximité, intermédiaire etc. pour qu'on puisse amener l'information et que les gens puissent prendre l'information.

C'est vraiment un enjeu important : pouvoir justement contribuer à la structuration, à l'organisation des associations elles-mêmes sur le territoire. Le représentant de La Petite-Ille a donné un exemple de ce qu'il fait, du Conseil local de la vie associative, par exemple. Il faut qu'on arrive à **mettre les gens en synergie** et qu'on réussisse effectivement à *faire*, qu'on encourage finalement ceux qui le veulent, à entreprendre, à mener cette démarche associative pour qu'ils mènent à bien leurs projets au plus près du terrain. N'oublions pas que **les têtes de réseau existent parce qu'il y a des associations de proximité.**

4.2.4.2 Des signataires attendus

Charte des engagements réciproques signifie que différents signataires ont signé un *contrat social* et la question est aujourd'hui de savoir comment formaliser ou structurer cette dynamique de gouvernance.

On a eu l'exemple de Petite-Ile qui nous a montré comment mettre en œuvre une dynamique associative sur le territoire avec les moyens disponibles et sans engagement financier. Il était question de ce qu'on peut mettre, il n'a pas été question de numéraire. Quand on met un stade à disposition, quand on met une sonorisation à disposition, quand on met un local à disposition, on met de l'argent mais pas du numéraire qui se pose sur la table. C'est cette réflexion globale qui est à mener.

Il y a également peut-être une réflexion à apporter et à mener du côté de l'État qui est initiateur de **la charte des engagements réciproques pour la redynamiser**.

On fait le constat assez terrible qu'il n'y a pas un seul EPCI (établissement public de coopération intercommunale) dans la salle sachant que La Réunion compte 24 communes et cinq EPCI. C'est vrai que nous sommes dans une période un peu particulière. On pourra se dire qu'on fera une autre réunion après mars 2020 et on espère qu'on aura les autres communes et les EPCI.

En termes de communication, c'est un sujet à venir pour le MAR. Nous allons continuer à demander à ce que les signataires indiquent leurs référent.e.s de la vie associative. Ce qu'on veut, nous, c'est un **binôme, élu/ administratif** pour qu'on puisse discuter. Aujourd'hui, on a eu peut-être 3 ou 4 réponses. Il faudra continuer à bouger pour leur dire, *écoutez-vous avez signé, dites-nous qui seront nos interlocuteurs, un binôme, référent unique, une porte d'entrée*.

Maintenant, il y a cette charte des engagements réciproques et c'est déjà un bon départ. J'entends qu'il y a des signataires mais je préfère avoir des gens qui ne signent pas et qui font des actions que des gens qui signent et qu'on ne voit pas.

Ma boutade de la journée, il y a un président de la République qui a dit que *si tous les contrats qui étaient annoncés lors des voyages présidentiels étaient honorés, tout le monde volerait en Airbus, tout le monde roulerait en TGV, ...* J'ose espérer que dans le cas présent ça n'est pas tout à fait la même chose et que les gens qui ont signé, se sont réellement engagés à aller jusqu'au bout et à accompagner la démarche.

4.2.4.3 Une temporalité des aides et des actions inadaptée

Vous remarquerez quand vous regardez la programmation des activités socio-éducatives, les concerts, les grandes manifestations etc. , entre janvier et juin, il n'y a rien et tout le monde se bouscule entre le mois d'août et le mois de décembre. Il y a une raison à cela, c'est que **tout le monde attend que les subventions arrivent pour pouvoir mettre en place les actions.** Est-ce qu'il n'y a pas là quelque chose aussi à porter à la réflexion ? Il faut **une meilleure répartition des subventions et des actions dans l'année.** On reçoit la convention de notification au mois de septembre et on nous dit qu'au mois de décembre, il faut que l'activité soit réalisée alors que c'est une activité professionnelle.

C'est difficile en effet. Par exemple notre manifestation a eu lieu cette année au mois de novembre et il a fallu répondre à une demande de subvention du Département avant que notre manifestation ait lieu en 2019. Donc on nous demande de faire une demande de subvention pour l'année suivante alors qu'on n'a même pas encore réalisé la manifestation de l'année en cours et encore moins son bilan donc ça c'est difficile. C'est vrai qu'il faudrait réfléchir à quelque chose.



4.2.5 Quelles convergences entre les politiques associatives et les projets associatifs ?

On a parlé d'accompagnement et je suis admiratif de ce que fait la commune de La Petite-Ile. Effectivement, moi j'ai du mal avec les appels d'offres, les appels à projets, ... **C'est mieux quand il n'y a pas d'appel à projets.** Mon emploi est financé par *la jeunesse et sport* que je remercie. Il n'y a pas d'appel à projets pour l'emploi de *la jeunesse et des sports*. On envoie un dossier de candidature, bien sûr, il y a *des clous à respecter* mais on répond, pour les autres subventions, c'est pareil. Par contre pour les appels à projets, c'est difficile parce qu'on a l'impression de ne pas être accompagnés, de ne pas être écoutés mais plutôt de devoir remplir des cases. A l'avenir, ce sera un problème car il faut écouter. **S'il y a des projets qui sont mis en place dans les hautes sphères, ce n'est pas péjoratif, s'il vous plaît, soyez à l'écoute, regardez ce que font les associations sur le terrain et appuyez-vous sur elles. Inspirez-vous d'elles parce qu'elles sont sur le terrain, elles connaissent ce qui se passe sur le terrain.** Il faut faire en sorte d'écouter les associations, de les aider. C'est pas le cas malheureusement, voilà ce sera un vœux pieux.

Sur Petite-Ile, à partir du moment où il y a un projet de politique associative, ce projet est porté par l' élu dans les décisions et dans les commandes qu'il va faire aux fonctionnaires ou administratifs. Ce n'est pas à l'administratif de prendre les décisions de ce que doit être la politique. Il peut conseiller un élu mais la décision reste la décision de l' élu. C'est lui qui décide ce qu'il veut faire.

C'est comme ça que ça devrait fonctionner partout. Si un élu et une équipe municipale, c'est le cas à La Petite-Ile, ont un programme politique, c'est à l' élu qui en a la délégation de le décliner en un certain nombre d'actions qui seront mises en place par l'équipe des administratifs de la ville avec les associations.

Ce n'est pas non plus au fonctionnaire de décider quels projets il va mettre en place ou quels projets les associations devront mettre en place. Si on fonctionne de cette manière-là, on va conduire nos associations et notre projet à l'échec et j'ai parlé ce matin de mon profond **respect pour la liberté associative.**

Des gens créent une association parce qu'il y a un manque sur un territoire la plupart du temps. C'est par **leur volonté de combler ce manque qu'ils vont mettre en place un projet commun.** S'ils arrivent ensuite avec d'autres associations à trouver des points de convergence et à pouvoir développer une manifestation ou un projet commun, on va avoir une force plus importante et ils vont pouvoir venir nous voir pour qu'on les accompagne dans ce projet. C'est ça qu'on a voulu faire à Petite-Ile, c'est-à-dire **garder le fondement au niveau de l'idée portée par l'association et nous, on accompagne, on mutualise,** d'où l'idée ensuite d'essayer d'expérimenter le PTCA. On n'a rien décidé mais on pense que ça peut être un outil intéressant dans notre cas.

Les associations sont porteuses de projets suivant leur raison d'être, suivant leur objet. Or, qu'est-ce qu'on leur demande ? **Appel à projets, c'est une action. On peut faire de l'action mais il faut aussi fonctionner.** La partie fonctionnement peut venir des adhésions ou autres mais, **pas de fonctionnement pas d'action.** Or, **les appels à projets sont ciblés, fléchés.**

Moi je veux bien, vous êtes sympa les gars, ... moi j'entends tout le temps, il y a de l'argent, vous ne venez pas chercher. Non, il y a un périmètre d'action pour récupérer ces fonds qui ne correspond pas à l'objet associatif.

C'est comme une fois, une ministre qui disait, *vous n'avez pas utilisé l'argent*. Précisément si ça ne correspond pas à l'objet de mon association, en plus il y a tellement d'obstacles à franchir pour obtenir ces fonds, ... pourquoi me mobiliser ? Voilà donc j'entends partout, *il y a de l'argent venez chercher*, non **il y a de l'argent pour un certain nombre d'actions fléchées, suivant un périmètre qui bien souvent ne correspond pas à l'objet associatif de nos associations.**

Le MAR part du constat que plusieurs millions d'euros ne sont pas consommés sur le PEC, le parcours Emploi - Compétence, ça veut dire qu'il y a aussi **une inadéquation de ces contrats-là avec les besoins des associations.** Je crois que c'est là qu'il faut qu'on se batte. Il faudra que nos élu.e.s, tout le monde fasse pression parce que **c'est par là qu'on va regagner la vitalité des associations, la question du sens**, parce qu'on revient à l'essentiel, **le projet associatif.**

En tout état de cause, ce qui ressort de l'échange qui a eu lieu, c'est la restitution des deux parties dans leur fonction politique au sens premier de *vie de la cité* :

- d'un côté l'élu.e, avec son mandat électif, qui s'exprime au nom de la population ;
- de l'autre côté, l'élu.e associatif.ve avec le mandat de ses adhérents qui exprime également une ligne politique.

L'idée est de trouver une **convergence** entre ces deux démarches pour une mise en œuvre. Or, même **au niveau de l'État, le recours aux appels à projets a fini par conduire des associations à rentrer dans le moule de l'appel à projet**, c'est-à-dire parfois à renoncer ou en tout cas à gauchir l'objet associatif.



4.2.6 L'instabilité excessive des dispositifs qui se succèdent sans évaluation préalable.

J'ai entendu nommé ce matin et cet après-midi, le nouveau *produit à la mode* le PTCA, pôle territorial de coopération associative, le A vient remplacer le E d'économique du PTCE. Pour ceux qui ne le savent pas, il y avait le PTCE ou il y a toujours ? On ne sait pas trop, Pôle territorial de coopération économique et on passe au PTCA. *Est-ce que je peux savoir s'il y a eu des bilans, des évaluations des PTCE ? Pourquoi passe-t-on de l'un à l'autre ? Est-ce que les structures, les groupements qui se sont engagés, qui se sont décarcassés à trouver des formules pour rentrer dans les cases de l'appel à projets PTCE sont toujours soutenues ?* etc. Vous voyez, à travers cet exemple, de PTCA/PTCE, je poursuis le propos de ce matin sur cette question **de performance aussi de la politique et des acteurs publics qui sont censés soutenir et s'appuyer sur les associations.** On peut monter en compétences, nous les associations, mais moi **plus je monte en compétences, plus j'ai des angoisses sur la vie associative parce que je vois toutes les responsabilités, je vois les conventions qui n'arrivent pas, je vois les financements qui n'arrivent pas et ça me donne plutôt envie de courir dans l'autre sens, rentrer tranquillement chez moi.** Ces dysfonctionnements des acteurs publics *décitoyennise.*

On a aussi top de *stop and go* des emplois aidés, à un moment il faut y aller, après il ne faut plus y aller. Même les entreprises se plaignent des dispositifs qui changent sans arrêt alors les associations qui sont plus fragiles, comment peuvent-elles faire ?

Sur les bilans des PTCE, le premier modèle développé avant le PTCA pour les associations, voilà ce que je peux dire. Aujourd'hui, à La Réunion, on en comptabilise deux. Ces deux *ensemblers* avaient été accompagnés par la CRESS pour leur structuration et leur développement. Il y en a toujours deux. Un, sur une approche plutôt sectorielle ou filière, sur la filière bois de palette, ECOPAL/Palettes de Marguerites. Un autre, sur une approche plutôt territoriale, le PTCE de Bois-d'Olivés dont l'objectif consistait à redynamiser, recréer de la richesse sociale et économique sur le territoire de Bois-d'Olivés, un QPV.

On pourrait dire que la force d'un PTCE est basée sur la collégialité et sur l'engagement et le respect des engagements des acteurs qui sont signataires de cette charte d'engagement initialement qui permet la création du PTCE dans un premier temps. Dans un second temps, c'est le modèle économique inscrit dans le plan de développement et de structuration du projet qui va être déterminant.

Je parle des deux exemples mais au niveau national, vous avez des approches différentes.

Il s'avère qu'en définitive pour qu'un PTCE puisse véritablement fonctionner, au-delà des premières années ou de la première année de subvention, la viabilité s'appuie sur ces deux facteurs. Il faut que les partenaires maintiennent leurs engagements, du début à la fin, dans le cadre d'une projection d'un plan d'action qui a intégré en fait toutes ces variables en matière de soutien financier, en matière de développement de prestations de services et de niveau d'intervention, en fait, de l'ensemble des partenaires dans le cadre du projet qui était défini.

A noter que les acteurs institutionnels ont centré leurs réponses sur leurs besoins de mieux connaître les associations, sur la montée en compétences des associations ainsi que sur l'appui technique qui leur est et sera apporté.

4.3 LES ACTIONS CONCRETES PROPOSEES DANS LES ECHANGES



Stabilité et sécurisation financières des associations

- Généralisation de la mise en place des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM)
- Engagements publics contractualisés au premier trimestre de chaque année pour une réalisation l'année même
- Avance maximale sur les subventions en début d'année (trimestre 1)
- Crédits de trésorerie pour les associations
- Autorisation de conserver les éventuels excédents financiers sur les actions subventionnées au profit du fonctionnement associatif
- Pourquoi pas un système de subvention socle et de *bonus* selon les résultats ?
- Consolidation et stabilité des services instructeurs des aides (européennes) aux associations
- Aide à la constitution des fonds associatifs
- Stabilité des dispositifs d'appui aux associations et particulièrement des aides à l'emploi
- Dossier unique de demande de subventions

Projet associatif

- Consolidation des projets associatifs pour une meilleure mise en œuvre

Bénévolat

- Remettre en place les formations-actions des jeunes dirigeants associatifs bénévoles

Stabilité des emplois post contrat aidé

- Création d'une aide pérenne pour un emploi par association notamment pour la mise en œuvre du projet associatif
- Aide au maintien des personnes en poste après la période d'emploi aidé

Partenariat Associations - Entreprises

- Mobilisation des compétences bénévoles notamment de chef.fe.s d'entreprises pour un appui aux fonctions support auprès des associations
- Mobilisation des fondations

Partenariats inter associatifs

- Développement des échanges de biens et services inter-associatifs
- Encouragement à un fonctionnement des associations en *système productif local* (achats de biens et services inter-associatifs, ...)
- Coopération territoriale inter associative

Évaluation

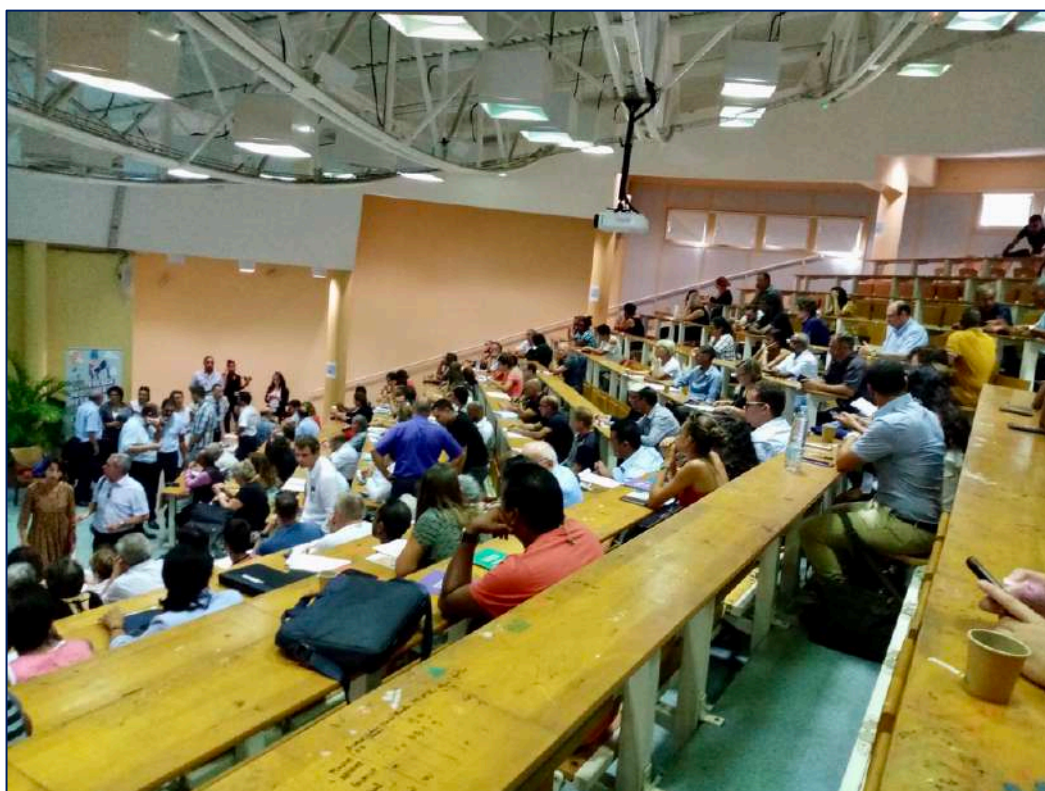
- Élaboration d'indicateurs de plus-value de l'activité associative à La Réunion
- Mise en place d'un recensement permanent des aides publiques aux associations à La Réunion
- Visibilité des actions des signataires de la charte en lien avec son implication





5 CONCLUSION DE LA JOURNEE PAR DANIELLE GROS, LA GRANDE-TEMOIN

(Retranscription intégrale)



Quelle pression ! Ce fut une journée riche. Je suis heureuse parce que j'ai eu une confirmation de ce que je savais déjà mais c'est toujours bien de le constater, de l'entendre, de le vivre et de le ressentir : **le territoire réunionnais regorge de talents de valeur, de cœur et de magnifiques sourires.**

Le territoire réunionnais a, à cœur, de **mettre ensemble tous types de publics**, les jeunes, les moins jeunes, les anciens pour toutes les connaissances qu'ils peuvent apporter aux jeunes et, les jeunes, pour tout le dynamisme et la vision de la société qu'ils peuvent avoir.

On voit bien qu'il y a **des outils qui sont mis en place**. Pour preuve : le *service civique*, les *juniors associations*, les jeunes qui s'investissent au sein de PRODIJ¹¹ et qui sont en capacité de prendre la parole et de dire quelle vision ils ont de la société.

Je pense qu'aujourd'hui, on a une preuve que La Réunion a à cœur de permettre à chacun de trouver sa place.

Je voudrais organiser mon propos en trois temps.



Dalí - La persistance de la mémoire.

¹¹ L'association PRODIJ (Pôle Réunionnais Organisation Développement Innovation Jeunesse) vise à donner aux jeunes une place centrale et opérative dans la

Le premier c'est **hier**, que s'est-il passé ?

A force de volonté, de travail, de mobilisation, des femmes, des hommes, des jeunes du territoire réunionnais se sont engagé.e.s au sein de fédérations, d'institutions et de collectivités pour *détricoter, tricoter et re tricoter* la vie associative afin d'en **extraire les fils nécessaires pour co-construire un modèle adapté à notre île**, un outil au service de l'ensemble des Réunionnais.es et un outil au service des associations.

Pourquoi les associations sont-elles importantes ? Les associations sont le cœur et le poumon de La Réunion. *Pourquoi ?* Parce qu'au sein des associations, nous retrouvons toutes les fonctions, les statuts de la société, ... Quels que soient les associations, nous avons à l'intérieur des salarié.e.s du monde privé, des agent.e.s de collectivités, des bénévoles, des chef.fe.s d'entreprise, des élu.e.s de collectivités, des fonctionnaires, des enseignant.e.s, des sportif.ve.s, des personnes qui viennent de la culture, ... **Les associations regroupent bien l'ensemble de la société donc on doit pouvoir y arriver.** C'est le sens commun, le sens de notre vie, de ce que l'on veut aujourd'hui et pour demain.

Cet outil, *la charte des engagements réciproques* est né en 2017. Il n'a que 2 ans. Il commence à marcher à peine, à s'exprimer. Il n'en est qu'à ses débuts. Certes, il y a beaucoup de frustration et d'impatience, je l'entends et je rejoins cette frustration et cette impatience. Mais, il ne faut pas oublier **qu'avec cet outil, il y a des personnes qui viennent de tout horizon et chaque horizon n'a pas le même temps, n'a pas les mêmes enjeux et n'a pas les mêmes moyens.**

Les statuts sont différents, les postures sont différentes. On aura réussi si on arrive à mettre tout le monde ensemble et à trouver un temps qui satisfasse, non pas ceux qui sont dans les associations ou qui sont dans les collectivités, mais bien **la population dans son ensemble.**

gouvernance des politiques publiques jeunesse pour répondre efficacement à leurs problématiques avec la collaboration des acteurs publics, associatifs et économiques. (Source : site prodij.re)

Aujourd'hui, *ti pa ti pa*, il faut le temps. Le temps des uns, n'est pas le temps des autres et aujourd'hui je le colorerai avec trois mots.

La confiance, oui, la confiance entre chacun. Vous avez appris à vous connaître, à vous rencontrer et peut-être à parler le même langage. Il y a encore du chemin à faire mais c'est un démarrage.



L'écoute, entendre les besoins les limites, les constats, les forces, les moyens, les besoins pour appliquer, mettre en place une politique avec des structures différentes.



Le respect, le respect de la place des uns et des autres, la réciprocité. Les uns ont posé des orientations, ils vont octroyer des moyens. Les autres, avec le sens de leur action, leur sens politique leurs valeurs, vont mettre en mots, vont colorer et structurer, sculpter ces orientations politiques.



Il faut impliquer tout le monde, il faut valoriser tout le monde. **Il faut valoriser l'implication : des petites mains jusqu'aux décideurs.** Ca veut dire qu'on a besoin de tout le monde, que je sois demandeur d'emploi, que je sois en difficulté, que je sois la petite association de quartier de la Ravine des Cabris, ... on a besoin de tout le monde. Tout le monde est porteur de richesses et de compétences qu'il peut mettre au service du territoire.

Aujourd'hui, on a vu qu'il y avait des besoins. Il y a des choses à mettre en place. Je les ai organisées en trois mots.

La communication, rendre plus visible et visible chaque acteur. Je dis bien chaque acteur que ce soit le monde associatif, les collectivités et les institutions parce qu'on se rend compte qu'il y a encore de la méconnaissance des uns et des autres.



La structuration, structurer les associations, le territoire et le dialogue, j'irais même jusqu'à évoquer un dialogue social entre ces structures. Structurer le dialogue qui va naviguer pour fluidifier, accélérer et rendre opérationnel, mutualiser.



Les moyens, le numéraire mais il y a aussi les moyens humains. *Comment les partager ?* Il y a de belles compétences sur le territoire. Il y a des personnes qui ne demandent qu'à travailler mais *une heure par-ci, une heure par-là*, ça n'est pas suffisant. Donc mutualisons les compétences, il y a des supports, il y a des outils, ça existe, c'est possible.

Il y a beaucoup d'engagement. On l'a entendu, il y a des réponses, je ne vais pas redonner toutes les réponses qui ont été faites. Mais j'ai entendu que les associations étaient prêtes à être solidaires, à mutualiser. J'ai entendu que les entreprises s'investissent, elles se regroupent en fondation, FOND'KER, qui a annoncé son appel à projets et qui a envie de vous accompagner pour mutualiser. Il y a la fondation du Crédit Agricole. Il y a des banques comme France active Réunion. Il y a le CRAJEP. Il y a le mouvement associatif. Il y a vraiment de quoi faire pour pouvoir répondre à l'ensemble des besoins.



Alors **demain** ? Qu'en est-il de demain ?
J'utiliserai cinq mots.

Lire. Lire le territoire, lire en chacun de nous, lire en l'autre pour mieux le connaître pour mieux le comprendre, lire l'écosystème pour mieux communiquer ensemble et faire du vrai lien social.

Dire. Dire les besoins, les ressources que chacun peut apporter, dire ce qu'on a sur le cœur et *dire, moi je suis là, je peux aider, je peux faire quelque chose.*

Agir de concert dans le **respect** de chacun, le respect des valeurs des uns et des autres, le respect des visions sociétales de chacun, dans le respect des missions de chacun. Mettre une réelle adéquation entre les politiques publiques, les objectifs et les valeurs des associations, le sens associatif et la capacité de mise en œuvre des uns et des autres, trouver une convergence entre les deux lignes politiques. Oui, je confirme et je renforce l'idée que **les associations sont des Politiques au sens premier du mot.** Les associations, elles doivent redessiner, elles doivent dessiner, elles doivent **donner à lire leurs valeurs, leurs visions, leurs missions et leurs axes stratégiques.** Il faut vraiment qu'elles le portent haut et fort, qu'elles militent, qu'elles le montrent, qu'elles le donnent à lire quand elles vont voir un.e politique, une collectivité. Que ce soit facile de le voir, de le concrétiser parce que l'essence même, le battement du cœur de l'association, il est bien ici. Il faut savoir le mettre en mots parce que souvent les associations ont *le nez dans le guidon.* Il faut aller chercher les subventions, gérer le personnel, gérer ses engagements ... et on n'a pas forcément le temps de se poser et de mettre en mots ce qui nous anime profondément et ce que l'on veut mettre en place sur le territoire.

Vivre, vivre ensemble car franchement tout ce qui nous anime aujourd'hui c'est bien l'être humain. Il est bien au cœur de tous nos débats, de tout ce que l'on dit, de toutes nos valeurs, de toutes nos missions. Cette journée, tous les engagements, toutes les signatures, ce sont des paroles qui valent de l'or, ce sont des signatures en or qui vont être concrétisées par les uns et les autres. Vivre ensemble parce que tout ce que l'on fait c'est bien pour permettre à chaque femme, chaque homme, chaque enfant, chaque jeune, chaque moins jeune d'accéder à la connaissance, d'accéder à la culture, d'avoir l'essence nécessaire à la réflexion pour qu'il/qu'elle soit libre de choisir sa vie.

Être digne dans la dignité humaine, libre de s'engager, de vivre libre, de vivre sa vie, ... Nous sommes bien ici pour ça.

Je vous remercie.



LISTE DES SIGLES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Agence de Transition écologique)
AFDAS	OPOCO, partenaire emploi-formation des entreprises et professionnels de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement
CAE	Contrat d'accès à l'emploi
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARIF OREF	Centre animation ressources d'information sur la formation/Observatoire régional emploi formation
CCEE	Conseil de la culture de l'éducation et de l'environnement
CESER	Conseil économique, social et environnemental régional
CFGA	Certificat de formation à la gestion associative
CIViS	Communauté Intercommunale des Villes Solidaires
CLAS	Contrat local d'accompagnement scolaire
CMP	Commission mixte parlementaire
CNAJEP	Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'Éducation populaire
CNDS	Centre national pour le développement du sport
CPOM	Conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens
CRAJEP	Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Éducation Populaire
CRCSUR	
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRESS	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
CRIB	Centre de ressource et d'information des bénévoles
CRIJ	Centre régional d'information jeunesse
CROS	Comité Régional Olympique et Sportif
CTG	Convention territoriale globale
CUI	Contrat unique d'insertion
DAF	Directeur.trice Administration Finances
DJSCS	Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.
DLA	Dispositif local d'accompagnement
DSN	Déclaration sociale nominative
DSN	Déclaration sociale nominative
ECTS	<i>European Credits Transfer System</i> en anglais, soit système européen de transfert et d'accumulation de crédits en français.
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESS	Économie sociale et solidaire
FAS OI	Fédération des Acteurs de la Solidarité – océan Indien
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
FEDER	Fonds européen de développement économique
FIL	Fonds d'initiative locale du crédit agricole
FSE	Fonds social européen

GESARUN	Groupement d'Employeurs Profession Sport Loisirs
GRANDDIR	Groupement régional des acteurs de l'éducation à l'environnement pour un développement durable de l'Ile de La Réunion
IAE	Institut d'administration des entreprises
IRT	Ile de La Réunion Tourisme
JEP	Jeunesse Éducation populaire
LE	Ligue de l'enseignement
MAR	Mouvement associatif de La Réunion
MDA	Maison des associations
OMS	Office municipal des sports
OPCO	Opérateur de compétences
PEC	Parcours Emplois Compétences
PME	Petites et moyennes entreprises
PRSA	Pôle de Ressources et de Services Adaptés
PTCA	Pole territorial de coopération associative
PTCE	Pole territorial de coopération économique
QPV	Quartiers prioritaires de la politique de la ville
RH	Ressources humaines
RSA	Revenu de solidarité active
SNU	Service national universel
UDAF	Union départementale des associations familiales
UFOLEP	Union française des œuvres laïques d'éducation physique
UFOLEP	Union française des œuvres laïques d'Éducation Physique
URIOPSS	Union régionale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux
USEP	Union sportive de l'enseignement du premier degré

6 ANNEXES

6.1 LES DISPOSITIFS OU ACTIONS PRESENTÉES

6.1.1 La kaz asso ek zot

Contexte

L'impact de la crise du Covid19 s'annonce très lourd pour le tissu associatif de La Réunion dans son ensemble. Les situations sont bien évidemment très diverses, entre des associations dont l'activité est totalement à l'arrêt compte tenu des obligations de confinement et l'interdiction de rassemblement et celles, notamment dans le champ sanitaire, social et médico-social, dont l'activité est démultipliée mais dans des conditions radicalement transformées ; ou entre les associations employeuses ou agissant exclusivement sur la base du bénévolat.



L'enquête nationale, à laquelle 123 responsables de La Réunion ont répondu, menée avec **Recherches et Solidarités**¹² montre, s'il en était besoin, que malgré ces différences, tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'associations sont impactés par la crise actuelle et en redoutent les effets.

5 chiffres clefs issus de l'enquête viennent illustrer la situation des associations Réunionnaises face à la crise.

- **65 %** des associations sont à l'arrêt.
- **23 %** seulement des associations parviennent à maintenir plus de 20 % de leurs activités habituelles.
- **81 %** des associations ont dû reporter ou annuler un évènement .
- **21 %** des associations ont moins de 3 mois de trésorerie devant elle (à mi-mars).
- **69 %** des associations employeuses ont fait une demande de recours au *chômage partiel*.

Nous avons souhaité aller plus loin en développant une enquête régionale, **lancée conjointement par la CRESS et le MAR**, qui viendra affiner et mieux cibler les secteurs mais également faire un point d'étape entre les deux phases d'enquête nationale (1^{ère} phase début avril et 2^{ème} phase mi-mai).

Dans cette période difficile, le monde associatif répond donc présent et s'adapte aux conditions du confinement afin de conserver son rôle de créateur de lien social, au service de projets solidaires.

MARS 2020 : Le Gouvernement a pris dès le début du confinement des mesures visant à soutenir les acteurs économiques face aux effets de la crise. Le Mouvement associatif national s'est immédiatement mobilisé, avec ses membres, pour s'assurer que les associations puissent en être bénéficiaires. C'est ainsi que les associations ayant une activité économique au sens du droit européen (ce qui concrètement revient à disposer d'un numéro Siren) ont ainsi été inscrites dans les différents textes législatifs comme éligibles pour l'ensemble des mesures d'urgence économique.

Dans un premier temps, en relation étroite avec le réseau national des têtes de réseau, le MAR a relayé auprès de ses membres toutes les informations sur l'application de ces mesures impactant la vie associative.

¹² <http://www.reunion.gouv.fr/conference-regionale-de-la-vie-associative-et-de-l-a6112.html>

A l'initiative des membres du MAR, La Ligue de l'Enseignement Fédération de La Réunion et le CRAJEP Réunion, et devant la situation confuse et anxiogène, c'est dans un élan de solidarité, qu'il nous a semblé nécessaire d'ouvrir au plus grand nombre pour mutualiser nos ressources, partager et échanger nos savoirs.

De ce fait nous avons activé le concept de la *Kaz asso ek zot* qui avait été mis en œuvre dans notre coordination dès septembre 2019 avec la commission *Centre de ressources Vie Associative* et consolidé par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale lors de la conférence vie associative et de l'engagement solidaire du 17 décembre 2019¹³.

Nos objectifs sont :

- **Fédérer les associations dites *têtes de réseau* et organiser le soutien à la vie associative,**
- **Répondre aux questions de l'ensemble des associations, de n'importe quel secteur, en s'appuyant sur le réseau *vie associative*,**
- **Faire remonter les données de situation à nos réseaux nationaux et favoriser le plaidoyer local /national.**

Dans le cadre de la crise actuelle, il s'agit de penser collectivement cette situation critique, assurer la viabilité de nos asso, pérenniser les emplois et préparer les bases de la sortie de crise.

Le collectif KAZ ASSO regroupe plusieurs associations régionales (La Ligue de l'Enseignement, le CRAJEP, le MAR, la CRESS, GESARUN, la MDA de Saint-Benoît, le CRIJ, France Active Réunion, PRODIJ, le CR-CSUR et FAS OI). Leur but : proposer des réponses aux questions de soutien à la Vie Associative pour l'ensemble du tissu associatif de La Réunion notamment en cette période de crise sanitaire.

Organisation stratégique

L'organisation stratégique de Kaz Asso fonctionne dans une synergie fluide du fait de son approche par domaines d'expertises et de compétences. Avant de définir les outils, nous avons formulé les axes stratégiques d'intervention et proposé une articulation Horizontale dans les décisions tout en définissant des binômes structurels comme référents dans chaque domaine stratégique, pour palier à l'absence d'une structure référente principale.



Nous avons donc 6 d'interventions stratégiques¹⁴ :

- **Accueil orientation**

Pour apporter un premier niveau de réponses aux problématiques des acteurs de la vie associative.

- **Appui relais**

Pour structurer et coordonner les niveaux d'intervention des acteurs relais.

- **Communication**

Pour faciliter l'orientation et la prise en charge des structures associatives.

- **Interface institutionnelle - Animation réseau & Kaz Asso**

Pour organiser et synthétiser les informations, faire remonter les besoins du champ associatif.

- **Observation et prospective**

-MAJ des informations et ordonnances

-Veiller à ce que chaque structure alimente la base de données et l'espace ressources.

- **Plaidoyer**

Afin de représenter et défendre les intérêts des structures associatives auprès des pouvoirs publics et des acteurs de l'écosystème vie associative.

¹³ <http://www.reunion.gouv.fr/conference-regionale-de-la-vie-associative-et-de-l-a6112.html>

¹⁴ https://drive.google.com/open?id=1if0g3YgrsABm2Q4AG6tXsMcAjfndX_K2WGS5pIVDfGQ

Webinaires thématiques et ateliers numérique

A la date du 23 avril 2020, le collectif Kaz Asso a pu présenter 6 Webinaires.

Activité partielle – Webinaire du 20 mars 2020

Séance d'information sur les démarches à effectuer et les informations connues à ce jour sur la mise en place de l'activité partielle pour les associations de la Réunion
Nombre de personnes : 92



Prêts & Subventions – Webinaire du 26 mars 2020

Primo-information aux associations de la Réunion sur les mesures et les outils qu'elles peuvent utiliser pour s'adapter à la crise actuelle.
Nombre de personnes : 115

Organiser son CA / son AG – Webinaire du 02 avril 2020

Séance d'information aux associations sur les démarches et modes d'organisation permettant de tenir un conseil d'administration ou une assemblée générale pendant la période confinement
Nombre de personnes : 102



Nombre de personnes : 130



Les outils numériques pour son association – Webinaire du 09 avril 2020

Séance de partage d'outils pratiques, favorisant le travail à distance et le partage d'informations, etc. Des outils numériques accessibles à tous pour continuer à travailler ensemble !

Activité culturelle en période de confinement – Webinaire du 16 avril 2020

A la découverte de plusieurs associations qui maintiennent le lien via des activités culturelles.
Nombre de personnes : 75





Activité sportive en période de confinement – Webinaire du 23 avril 2020

A la découverte de plusieurs associations qui maintiennent le lien via des activités sportives.

Nombre de personnes : 45

Les ateliers numériques sont des espaces de formation gratuite en petit groupe et à destination d'associations demandeuses :



Le vendredi 24 avril 2020 - TRELLO + bonus

À la suite du webinaire sur les outils numériques (kaz-asso.org) du 9 avril, nous vous informons que vous pouvez vous inscrire ici pour assister à une formation flash en small group, afin de maîtriser cet

outil.



Le Lundi 27 avril 2020 – Découvrir Framasoft

Vous voulez découvrir Framasoft ? Une association d'Éducation populaire, un groupe d'ami-es convaincu-es qu'un monde numérique émancipateur est possible.

Plateforme d'orientation et de soutien individualisé

Une plateforme d'orientation à l'accompagnement pour apporter un premier niveau de réponses aux problématiques des acteurs de la vie associative.

Le collectif KAZ ASSO propose deux solutions de prise de contact aux associations demandeuses :

- Via le standard ESS porté par la CRESS : 06 92 24 34 89, gestion.covid19@cress-reunion.com,
- Via le contact générique KAZ ASSO : contact@kaz-asso.org.



Remontée d'informations locales et nationales



Dans le cadre des missions statutaires du MAR et de la CRESS, le collectif souhaite appuyer le recueil d'information pour avoir des plaidoyers au plus près des besoins des associations.

Au regard des impacts tels qu'ils se dessinent, il apparaît clairement que les mesures déjà prises ne seront pas suffisantes pour éviter une fragilisation massive du tissu associatif.

Prenant acte de ce risque pour les acteurs essentiels à la cohésion sociale et territoriale que sont les associations, dans notre vivre ensemble, nos collectivités, la Région en premier lieu mais aussi le Département, ont d'ores et déjà annoncé la mise en place de mesures spécifiques aux associations du secteur sanitaires et sociales.

Il est aujourd'hui certain que l'impact de la crise sanitaire ne se limitera pas à l'arrêt des activités pendant les deux mois de confinement, mais se poursuivra bien au-delà, notamment en ce qui concerne l'organisation d'activités collectives, qui sont souvent au cœur de l'action associative.

Pour d'autres associations, l'impact pourra également se traduire par un surcroît d'activités, notamment dans le domaine social, nécessitant des investissements et des moyens supplémentaires. Les premières mesures d'urgence doivent être complétées par d'autres mesures venant renforcer les ressources associatives.

Nos systèmes d'Informations

Pour organiser la gestion et l'organisation de la mise en œuvre de Kaz asso, nous utilisons 3 Systèmes d'informations qui serviront de connecteurs aux actions à réaliser ou à soumettre à la réflexion.

- **Mail Chimp** : Adresse générique pour une communication par un seul canal entre le collectif et le grand public.
- **Agorakit** : l'Agorakit est un système complet d'outil collaboratif d'échanges et de communication gratuit, complet et facile à utiliser.
- **Site internet** www.kaz-asso.org : pour diffuser et créer une communauté permettant l'échange et le partage d'information nous avons développé.
- **Zoom** : outil de visioconférence qui permet d'animer des émissions webinaires et nos réunions de coordination.



Plaidoyer Nos propositions

1. La prise en compte à travers une approche souple et bienveillante des problématiques liées à l'annulation ou le report d'actions prévues dans le cadre de la période de crise sanitaire.
2. Un engagement a minima de stabilité sur les budgets prévus avant la crise, et signature d'avenants, le cas échéant, permettant le report des actions et leurs conditions discutés d'un commun accord.
3. Demandes adressées aux collectivités territoriales et à la DJSCS de transformer la subvention prévue sur projet en subvention de fonctionnement, lorsque l'association en fait la demande, afin de lui permettre de faire face aux adaptations rendues nécessaires par la crise sanitaire dans l'exercice de son activité.
4. Versements accélérés des subventions (solde 2019 et avances) et augmentation du montant des avances prévues pour limiter les problèmes de trésorerie.
5. Globalement pour le monde associatif, il paraît inévitable, qu'il faudra avoir recours à des fonds de soutien. Cependant ces démarches actuelles sont construites chacune sur des modèles différents, s'adressant parfois prioritairement à certains secteurs, ou ne concernant que les associations déjà en partenariat avec la collectivité. Afin d'apporter le soutien complémentaire nécessaire au secteur associatif pour traverser cette crise, nous proposons donc qu'un fonds de soutien dédié soit mis en place, venant en articulation d'une part des actions menées par les collectivités territoriales, et de l'État au travers de crédits déconcentrés (DLA, FDVA, Emplois ANS, PEC soutenu à 85% sur 2 ans...), du ministère de l'Outre-Mer, de la CAF.

Contact

Un site Internet a été rapidement créé pour recenser les outils et mettre en ligne l'ensemble des webinaires proposés. Il est également possible via un formulaire d'envoyer des questionnements ou problématiques rencontrées. Le collectif recense ainsi les besoins et propose donc des réunions hebdomadaires qui répondent aux attentes des associations de la Réunion.

Le lien vers le site ici : <https://kaz-asso.org/>

Mail générique : contact@kaz-asso.org



Portage stratégique KAZ ASSO :

Le Mouvement Associatif – Jean François BEAULIEU beaulieu.jf@orange.fr – 06 92 20 07 44



Coordination et animation du collectif KAZ ASSO :

CRAJEP Réunion – Cyril CONRADI
coordinationcrajepreunion@gmail.com – 06 93 55 75 93



LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT – Samuel ABLANCOURT
vie.associative.laligue.974@gmail.com – 06 93 21 52 41

6.1.2 Les open badges

(Re transcription de la présentation orale menée par la Ligue de l'enseignement pendant la Conférence)

Un open badge, c'est tout simplement une image numérique qui contient des informations.

Ces informations, à travers cette image numérique, c'est quoi ? C'est tout simplement *qui a délivré l'open badge ? pour qui ? pour quoi ? sur quels critères ? et surtout quelle compétence informelle est validé à travers cette image numérique ?* Je vous donne un exemple, au hasard, par exemple Samuel Ablancourt, c'est un bon slameur. Tout le monde est d'accord avec ça ? Voilà, c'est ça il faut le montrer. Pour l'instant le diplôme de slameur n'existe pas, c'est inscrit dans aucun référentiel. Par contre, à travers les open badges, je peux tout simplement prouver à travers cette image que je suis un slameur, que quelqu'un du coup l'a validé. Il va indiquer comment il l'a validé. Surtout, ce qui est super intéressant, c'est que cette image numérique, je peux la transporter partout avec moi.

Il existe une plateforme qui recense les badges avec les compétences informelles que vous avez pu valider à travers un badge, open badge passeport (<https://laligue.org/tag/open-badge/>). Elle est gratuite et accessible à tout le monde.

Cette action là en fait, elle a réussi à être mise en place dans le cadre d'un partenariat entre la Ligue et pas mal de structures partenaires, beaucoup de structures associatives. Je veux parler du mouvement associatif et du CRAJEP. Donc on est vraiment dans une dynamique où les badges qu'on va délivrer, vont être reconnus par l'ensemble de ces structures, des structures du milieu de l'Éducation populaire.

Je vais appeler tout simplement les services civiques qui vont recevoir leur badge. Ils vont vous montrer leur badge tout simplement donc leur image numérique. A l'arrière de cette image numérique il y a un QR code et les jeunes vont pouvoir scanner ce QR code. Ce que je vous propose tout simplement, c'est de leur faire un grand *coucou*, ils vont faire le selfie pour prouver qu'ils étaient à cette journée et qu'on a reconnu leur engagement.

S'en est suivie une présentation des badges acquis par une douzaine de personnes en service civique et de leurs missions et projets. A cette occasion, trois types de badge ont été présentés :

- Le badge *Engagement*, un méta badge qui recouvre plusieurs badges,
- Le badge *Architecte* qui permet de valider des compétences entre services civiques,
- Le badge *Mission accomplie* qui certifie que les jeunes ont fini ou vont bientôt finir leur mission.





Sont félicité.e.s :

Jordan ALCMENOM, UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)
Johnson ADRIEN, UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)
Jonathan POTIER, UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)
Mickaël DALY, UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)
Vincent BRADANIEL, UFOLEP (Union française des œuvres laïques d'éducation physique)
Aurore BONNET, association Les Petits boucaniers
Larissa GRONDIN, HSB (Handistractions, associations sportives pour les personnes porteuses d'handicaps)
Nassurdine ALI, Saint Benoit Basket Club
Dany JANAC, Saint Benoit Basket Club
Anthony WAGNER, CNJOI (Canal Jeunesse océan Indien, association audiovisuelle)
Erickson IVA, ABFNA (Bras-Fusil *Nout l'Ambiance*, association culturelle)
Ruben LABONNE, ABFNA (Bras-Fusil *Nout l'Ambiance*, association culturelle)
Ludovic VILCOURT, TIEN BON ENSEMB (association de solidarité et de lutte contre la précarité)



6.1.3 Le CRIB porté par le CROS

Les missions du CRIB

▪ Premier conseil et information

Le centre ressources permet de délivrer un premier niveau d'information et de conseil en matière administrative, comptable, juridique et de gestion, et en particulier des questions relatives à l'emploi.

▪ Orientation

La fonction de mutualisation et de mise en réseau de l'information doit permettre le recours à des compétences extérieures et complémentaires.

Le centre ressources est en mesure d'assurer l'orientation et la mise en relation avec d'autres sources d'information reconnues, ainsi que l'accompagnement nécessaire pour y accéder.

▪ Information – conseil – expertise – aide au projet – rôle de mandataire

Ce troisième niveau de prestation, concerne les services en matière de conseil, d'expertise et d'aide spécifique. Ces services particuliers représentent pour l'association support un investissement lourd en temps et par conséquent en moyens humains et financiers

Le CRIB est un relais d'informations dans les domaines administratifs, juridiques et comptables pour les associations.

- Il oriente et met en relation avec d'autres sources d'informations et les institutions partenaires des associations.
- C'est aussi le point IMPACT-EMPLOI qui exécute pour les associations les opérations de déclarations de charges sociales et les bulletins de salaires.
- Il met en place des actions de formations à l'attention des Dirigeants Bénévoles et des salariés administratifs des associations sportives.

reunion@franceolympique.com

<https://reunion.franceolympique.com/presentation-du-cros/crib/>





6.1.4 Les palmes du bénévolat

Source : http://fondation-benevolat.fr/?page_id=826

Depuis la création de la Fondation du Bénévolat en 1995, plus de 7 000 Palmes ont été décernées gratuitement aux bénévoles. Ces Palmes permettent de récompenser leur engagement quotidien dans le secteur associatif. Les bénévoles sont récompensés.e.s par des ministres, personnalités ou encore représentant.e.s associatifs.ves à l'initiative de La Fondation Bénévolat, sous le haut patronage du Médiateur de la République.

La Fondation du Bénévolat récompense les bénévoles et associations qui agissent pour :

- L'emploi,
- L'innovation,
- Le sport,
- La culture,
- Le social,
- La jeunesse,
- Bénévole d'entreprise



Les récompenses peuvent-être à hauteur de 5 échelons:

Échelon Jeune : le postulant doit être bénévole actif au sein d'une association

Échelon Bronze : le postulant doit justifier d'un minimum de dix années d'activités bénévoles dans un ou plusieurs secteurs, prioritairement associatifs. Cette condition est nécessaire mais non suffisante et doit être complétée par des mérites reconnus.

Échelon Argent : le postulant doit justifier d'un minimum de cinq années dans l'Échelon Bronze. L'occupation de fonctions de responsabilités en qualité de dirigeant d'association complètera les conditions d'ancienneté et les mérites distingués exigés par l'Échelon Argent.

Échelon Or : le postulant doit justifier d'un minimum de huit années dans l'Échelon Argent. De plus, il doit répondre à tous les critères précédemment exposés et avoir fait preuve de mérites éminents.

Échelon Palme d'Excellence : le postulant doit justifier l'attribution de l'Échelon Or

La seule ancienneté dans un échelon ne peut justifier une promotion, celle-ci devant récompenser des mérites nouveaux et reconnus et non les mérites déjà récompensés.

Quelques chiffres sur les palmes :

Depuis 1995, la Fondation a décerné environ:

- **3 500 Palmes de bronze**
- **2 100 Palmes d'argent**
- **1 400 Palmes d'or**

Cinq Palmes du bénévolat ont été remises à l'occasion de la conférence régionale de la vie associative et de l'engagement solidaire du 17 décembre 2019 à l'université de La Réunion à :

- HOARAU Marie- Claire Irène Camille
- LEOVILLE Martine Ginette Marguerite (bénévole SAMU social de Saint-Denis, administrateur MGEN et CASDEN)
- NICAISE Stéphane Marie Antoine (Bénévole centre d'accueil de St-Jacques)
- PAYET Aristide (Membre fondateur de l'UDAF)
- RISER Anne-Marie (Vice-présidente du CEVIF)



Contact

Georges Henri INDIANA

Délégué régional - FONDATION DU BÉNÉVOLAT

Mail : indiana_vaz@orange.fr



6.1.5 Le certificat de formation à la gestion des associations (CFGA)¹⁵

Le certificat de formation à la gestion associative (CFGA) est délivré aux personnes qui ont suivi une formation théorique et pratique en vue de l'exercice de responsabilités bénévoles dans la gestion administrative, financière et humaine d'une association. Les candidat.e.s à l'obtention de ce certificat doivent être membres d'une association déclarée et âgé.e.s de seize ans au moins au premier jour de la formation.

Selon l'arrêté du 15 décembre 2008, la formation prévue comporte deux parties conformes à un référentiel annexé :

- une formation théorique de 30 heures minimum, encadrée par un responsable pédagogique ;
- une formation pratique de 20 jours effectifs minimum, accomplie sous tutorat pédagogique dans une association déclarée.

Le responsable pédagogique de l'organisme de formation assure la coordination entre les deux parties de la formation.

Cette formation doit être assurée par un organisme habilité par l'État. Il doit disposer d'un responsable pédagogique et d'une équipe de formateurs ayant une connaissance de la vie associative et une compétence en matière de gestion des ressources humaines et de gestion administrative des associations.

Par ailleurs l'arrêté énumère les éléments que le dossier de déclaration préalable, adressé au préfet de la région dans laquelle l'organisme de formation a son siège social, doit comporter : nom et adresse de l'organisme, nom du responsable pédagogique, liste des formations réalisées depuis plus de deux ans, modalités de la formation (nombre de session, durée, lieu, dates...) et contenu (supports et méthodes pédagogiques).

Cette habilitation est valable un an. La demande doit être faite deux mois avant le début de la formation théorique. En effet, l'administration a deux mois pour donner sa décision. Son silence, passé ce délai, vaut habilitation.

Le livret de formation prévu par le décret du 1er octobre 2008 doit également comporter des éléments que l'arrêté précise, telle que la présentation détaillée de l'organisme de formation, du candidat et de la formation.

En annexe, l'arrêté comporte le référentiel précis du contenu de la formation, ainsi qu'un modèle de certificat de formation à la gestion associative délivré par l'organisme de formation au candidat qui a suivi l'ensemble de la formation.

La formation à la gestion associative se solde par la remise d'un livret sur lequel sont portées notamment les appréciations formulées par les responsables de la formation théorique et pratique.

¹⁵ Source : <https://www.associations.gouv.fr/cfga.html>.

Compétences P.I. (<https://www.compétences-pi.fr/>), organisme de formation a proposé deux sessions dont les lauréat.e.s sont nommé.e.s dans les tableaux suivants :

- la première a eu lieu du 31 aout au 9 novembre 2019 dans les locaux de la *Maisons des Associations (MDA) de Saint-Benoît*,
- Une session a eu lieu du 19 septembre au 14 novembre 2019 dans les locaux de l'association *Les maillons de l'espoir*.

Nb	Nom - Prénoms	Associations	Adresse mail
1	ABOUDOU Asmo	ASFD	association.s.f.dionysienne@gmail.com
2	CALIX Jean	Association ti jardin	jeancalixtemanoela97438@laposte.net
3	COISSER Marie Andrée	Maillons de l'Espoir	marieandre.coisser@gmail.com
4	COUPAMA Joël	Asso. AZJC	francoisnoel.coupama@sfr.fr
5	DALLEAU Sébastien	Jeunes espoir du Ruisseau	s.dalleau.info@gmail.com
6	D'EXPORT-GRONDIN Jérôme	Croix rouge	jerome.grondin@croix-rouge.fr
14	FERRERE Simon	AJCOI	ajcoi97400@gmail.com
13	GOULAN- Jean Yves	RVE	Reve97400@gmail.com
12	GRONDIN Sabrina	Sidy	sidyassociation@yahoo.com
11	NOURRY Marie	Asso. Coup de pouce	marrynourry@gmail.com
10	PANDIN Samuel	ASS.MUR	mouvementcreolefier@gmail.com pandinsamuel77@gmail.com
9	RIBOTH Marie Annick	AICM	ribothmarieannick@gmail.com
8	SICONINE Georges-Marie	Maillons de l'Espoir	siconine.georgesmarie@gmail.com
7	TIVERNE Régine	AICM	yynka.tiv@live.fr



Nb	Nom-Prénom	Association	Mail
1	APADOU Christophe	KLM	rastakristof@gmail.com
2	CAILLERES Nadia	DYS SEMBLABLE	nadia.cailleres@gmail.com
3	CLAIN Jean Luc	ABAM	clain.j.eric@gmail.com
4	DARID Audrey	ANSAMB OI	daridaudrey@gmail.com
5	DUBOIS Nathalie	GERME	nathalie.debois@gmail.com
6	ELISABETH Alexandre	R.A.C	alexandre.elisabeth.ae@gmail.com
7	GILAS Marguerite	SBBC	smgtechnique.compta@gmail.com sbbc974@gmail.com
8	GOLDSCHMIDT Corentin	EXTRAVAGANCE	corentin.Goldschmidt@extravagance.re
9	KICHENAMA Fanny	SPORTEZ DE CHEZ VOUS	fanny.kisचना.85@gmail.com
10	LAFOSSE Coryse	VIRAPOL DJEPHAI ACADEMY	coryse.lafosse@orange.fr
11	LEBIHAN Reine Guy	MDA	reineguy.lebihan@mda-saintbenoit.re
12	NASSIMA Sandi Simba	NST	nassima.sandisimba@laposte.net
13	PUECHAVIE Fanny	ANSAMB OI	fpuechavie@gmail.com
14	RAMAYE Fabienne	SPORTEZ DE CHEZ VOUS	fabienneramaye2@gmail.com
15	TURPIN Stéphanie	HSB	secretariat.hsb974@gmail.com



6.2 DES STRUCTURES QUI SE FONT CONNAITRE

6.2.1 France Active Réunion, *Les entrepreneurs engagés*

France Active Réunion intervient dans l'accompagnement et le financement. L'accompagnement, c'est à dire qu'on peut aider justement à organiser à structurer avec nos partenaires qui sont ici présents, les associations pour aller vers la professionnalisation.

Après on peut intervenir sur du financement c'est-à-dire des prêts en fonds propres, quasi-fonds propres et aussi des garanties sur emprunt bancaire. Donc bien évidemment on travaille avec nos partenaires bancaires qui jouent le jeu, on a l'habitude de travailler ensemble. On travaille avec l'ensemble des acteurs aussi publics, soit la CAF, la DJSCS et sans aucun coût pour l'ensemble des associations puisque nos services sont financés par les collectivités, l'Europe, l'État, la Région notamment. C'est simplement pour porter à la connaissance de l'ensemble des associations qu'il y a des dispositifs qui permettent en tout cas d'accompagner et de financer des associations.

<https://www.franceactive.org/>



6.2.2 Le CRAJEP¹⁶

Association loi 1901, le CRAJEP Réunion est un organisme de coordination volontaire d'associations, d'unions et de fédérations de mouvements de jeunesse et d'Éducation Populaire. Il a pour objet de promouvoir, favoriser, soutenir et défendre l'activité socio-éducative et les associations de jeunesse et d'Éducation Populaire.

Ses missions sont :

- Faire reconnaître le rôle des associations et de leurs militants bénévoles comme facteur de développement de la démocratie
- Agir pour défendre, renforcer, promouvoir les politiques déterminantes en matière d'enfance, de jeunesse et d'Éducation Populaire
- Prendre en compte et exprimer les préoccupations des enfants, des jeunes et des adultes
- Participer à toute concertation visant à élaborer des décisions dans son champ de compétences
- Défendre ses propositions et ses préoccupations auprès de toutes les instances départementales, régionales, nationales, internationales, publiques ou privées ;



¹⁶ Source : <http://www.cnajep.asso.fr/crajep/crajep-reunion/>

6.2.3 Fond'ker, la fondation des entreprises réunionnaises

Nous avons lancé la création de la fondation ici même, dans cet amphi, le 7 novembre 2018 juste avant les turbulences que nous avons connues et en présence d'Isabelle Rebattu, sous-préfète à la cohésion sociale et du président de Région. La fondation des entreprises réunionnaises représente 72 entreprises aussi bien des filiales de grands groupes que des grandes, moyennes et très petites entreprises réunionnaises.

Nous ne sommes pas encore très riches mais nous avons quand même collecté grâce à nos membres fondateurs des fonds. Nous avons lancé notre premier appel à projet depuis très peu de temps, le 5 décembre 2019. Nous invitons les associations à répondre à cet appel à projets parce que notre objectif et notre ADN, c'est d'accompagner les associations d'un point de vue financier, mais pas que, dans leur fonctionnement et dans leur investissement.

Nous intervenons sur divers axes aussi bien le décrochage scolaire que l'accompagnement des aînés qui risquent d'être isolés, des populations fragiles mais également l'accompagnement de talents que ce soit au niveau du monde économique ou sportif. (...)

La fondation des entreprises réunionnaises, le Crédit Agricole avait été aussi invité mais comme il avait déjà sa propre fondation, Les autres banques sont présentes, il y en a 4 : la banque française, la BNP, la CEPAC, la BRED banque populaire. Nous avons demandé à ces partenaires qui sont membres fondateurs justement d'être un petit peu plus sociaux. Vous savez une banque, c'est aussi une entreprise donc si vous voulez que votre banque tienne dans le temps, il faut qu'elle gagne de l'argent. Moi je dis toujours, *on ne peut pas demander tout et n'importe quoi*. Par contre, dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises et nous y sommes de plus en plus, il y a quand même de belles actions.

contact@fondker.re - <https://fondker.re/>



6.2.4 Le CRCSUR

Nous on intervient sur des territoires de contrat de ville soumis à certains dispositifs, je ne vais pas tous les énumérer.

Je voulais attirer votre attention sur un point à mon avis essentiel pour les prochaines années : la création de la nouvelle agence nationale de cohésion des territoires qui va remplacer le commissariat général à l'égalité des territoires.

On encourage en gros les acteurs et notamment l'État local à observer de manière beaucoup plus globale l'ensemble des dispositifs sur lesquels pourra émerger l'ensemble des associations et attention pas uniquement, celles qui sont en quartiers prioritaires.

<https://www.crccsur.re/> - crccsur974@gmail.com



6.3 LA CHARTE DES ENGAGEMENTS RECIPROQUES DE LA REUNION ET SES SIGNATAIRES

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DE LA REUNION

ENTRE L'ETAT, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

21 décembre 2017

Le texte suivant est la déclinaison territoriale du document national signé le 14 février 2014 par le Premier Ministre, la Présidente du Mouvement Associatif, le Président de l'Association des Maires de France (AMF), le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), le Président de l'Association des Régions de France (ARF), le Président de l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF), la Présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une Économie Solidaire (RTES).

Cette déclinaison territoriale spécifie le contexte local réunionnais, en référence à la Charte nationale. Des paragraphes de cette dernière sont donc modifiés, parfois même déplacés ou supprimés en fonction des adaptations qui s'imposent pour territorialiser l'engagement recherché entre les signataires locaux de la Charte.



I Préambule

Les associations sont fréquemment amenées à éclairer ou compléter l'action conduite par les pouvoirs publics, en inspirant de nouvelles formes d'interventions, aux avant-postes de l'innovation et de la créativité au titre de l'intérêt général.

A La Réunion, le réseau associatif se singularise par un dynamisme fort, une implication sociale et économique, le situant comme un acteur majeur du développement local et de la promotion citoyenne.

Au centre de la société civile, l'intervention des bénévoles (135 000) auprès des associations (16 250 associations enregistrées) représente une véritable école d'engagement pour apporter des réponses variées et innovantes faces aux enjeux sociaux d'actualité.

Par leur nombre au 31 décembre 2014 : plus de 1 797 associations « employeur » en activité et plus de 20 380 emplois localement créés¹⁷, le secteur associatif confirme sa fonction économique, son rôle de baromètre social, d'expertise et de portage de la demande sociale. Malgré le niveau de pertinence des actions développées par les acteurs associatifs locaux au service de l'intérêt général dans les différents territoires. Ses principales caractéristiques restent sa fragilité financière, son manque de structuration, ainsi que ses besoins de formation des acteurs sociaux de proximité. Aussi dans un contexte de réforme des collectivités territoriales et de reconfiguration de leurs compétences, il est indispensable de conforter le rôle des associations dans la construction des réponses originales et pertinentes aux enjeux sociaux, culturels et économique d'actualité.

La déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques signée le 14 février 2014 par le Premier ministre ouvre les conditions d'un accompagnement de la vie associative dans une démarche de large concertation et de coopération.

A ce titre, les signataires de cette charte s'engagent, sous le regard des citoyens, dans une démarche partenariale visant à mieux reconnaître la vie associative dans notre pays et à intensifier leur coopération au service de l'intérêt général. L'État, le Mouvement associatif, rejoint par les représentants des collectivités territoriales, renouvellent et approfondissent ainsi la charte signée lors du centenaire de la loi de 1901. Collectivités territoriales et associations sont en effet aujourd'hui des partenaires essentiels sur les territoires.

Cet acte solennel, fondé sur les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité, renforce des relations tripartites, basées sur la confiance réciproque, le respect de l'indépendance des associations et la libre administration des collectivités territoriales. Il contribue à l'élaboration progressive d'une éthique partenariale, rendue nécessaire par l'évolution des politiques publiques, nationales et territoriales, et du cadre réglementaire français et européen.

À l'échelon local ou à celui de l'Europe, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les peuples et entre les individus ; elles travaillent à abolir les clivages et les inégalités. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de services d'intérêt général. Légitimé par les engagements libres et volontaires qu'il suscite, le mouvement associatif jouit d'un fort niveau de confiance de nos concitoyens, confiance essentielle à la vie démocratique et à la cohésion sociale.

¹⁷ Données statistiques relatives aux associations « employeurs » à La Réunion – CRESS, 31 Décembre 2014.

À l'échelon local ou à celui de l'Europe, les associations sont des vecteurs de solidarité entre les peuples et entre les individus ; elles travaillent à abolir les clivages et les inégalités. Les associations, dans un contexte de forte évolution des besoins sociaux, jouent un rôle majeur d'alerte et d'interpellation des pouvoirs publics, mais aussi d'expérimentations innovantes et de gestion de services d'intérêt général. Légitimé par les engagements libres et volontaires qu'il suscite, le mouvement associatif jouit d'un fort niveau de confiance de nos concitoyens, confiance essentielle à la vie démocratique et à la cohésion sociale.

La puissance publique, assumée par l'État et les collectivités territoriales, garante de l'intérêt général, écoute les associations et dialogue avec elles. Elle contribue au financement de leurs projets et leur confie la gestion de certains services, dans le cadre des politiques publiques qu'elle conduit. L'optimisation de la dépense publique l'incite à rechercher des partenariats qui assurent la meilleure utilisation de l'argent des contribuables, la proximité avec les citoyens et usagers, la lisibilité des responsabilités.

Pour l'avenir, les règles de partenariat inscrites dans cette charte constitueront des principes d'action partagés entre les trois parties. Leur mise en œuvre entraînera des effets concrets et mesurables et permettra :

- d'approfondir la vie démocratique et le dialogue civil et social, en vue d'une participation libre, active et accrue des femmes et des hommes aux projets associatifs et aux politiques publiques dans des démarches co-construites ;
- de concourir, dans un but autre que le partage de bénéfices, à la création de richesses sociales, culturelles, sportives et économiques inscrites dans la proximité des territoires, au développement d'une économie sociale et solidaire, à l'élaboration d'un modèle de développement durable et équitable. - de respecter les valeurs de la République et le principe de laïcité.

La charte ouvre le champ aux déclinaisons de ces engagements aux plans sectoriel et territorial. Une attention particulière est portée à sa mise en œuvre et à son évaluation ainsi que sa composition. Les signataires s'engagent à tout faire pour atteindre les objectifs fixés et les promouvoir aux différents échelons territoriaux.

II Principes partagés et valeurs communes

L'État, et les collectivités territoriales, garantes de l'intérêt général chacune à leur niveau et responsables de la conduite des politiques publiques, fondent leur légitimité sur la démocratie représentative.

Les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt général par leur caractère d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent dans notre pays et à y apporter des réponses.

L'État et les collectivités territoriales considèrent la diversité du monde associatif comme une richesse indissociable de la variété des tailles, des champs d'intervention et des couvertures territoriales des structures qui la composent. Ils reconnaissent l'indépendance associative et font respecter ce principe.

2.1. Confiance et relations partenariales, facteurs de renforcement démocratique.

Les relations partenariales se construisent par l'écoute réciproque, l'organisation d'un dialogue durable et régulier, et par le respect des engagements, des rôles et des fonctions de chacun. Les signataires décident de développer et d'organiser leurs complémentarités à travers des partenariats fondés sur une définition des engagements pris et des soutiens publics accordés, comme du suivi de ceux-ci. Les signataires définissent, d'un commun accord, l'instance et les étapes de concertation et de suivi.

L'État et les collectivités territoriales reconnaissent au Mouvement associatif une fonction de collaboration et d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie.

La confiance et la complémentarité des actions entre l'État, les collectivités territoriales et le Mouvement associatif permettent de nouvelles formes de vie démocratique et une plus grande pertinence des politiques publiques.

2.2. Bénévolat, volontariat et démocratie, fondements de la vie associative.

Les signataires reconnaissent l'engagement libre et volontaire comme moteur de la vie associative. Ils conviennent de tout mettre en œuvre pour le faciliter, l'encourager, le valoriser, et le soutenir y compris dans sa dimension économique, et le reconnaître dans sa contribution à la société, au lien social et au développement du territoire.

Les signataires s'engagent conjointement :

- à promouvoir le respect des principes de non-discrimination des personnes dans l'engagement associatif ;
- à favoriser des formes d'implication collectives ; à permettre à chacun d'exercer sa citoyenneté ;
- à favoriser la complémentarité et la coopération des ressources humaines ;
- à promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes à la gouvernance, l'équilibre entre les générations, entre les milieux socio-culturels, dans l'exercice des responsabilités ;
- à exercer leurs missions dans le respect des valeurs de la République et du principe de laïcité ; - à favoriser un fonctionnement et une gestion démocratique des associations.

Les signataires encouragent la promotion de l'expérience associative sur le territoire réunionnais et la valorisation des acquis des bénévoles, des salariés et de tous les acteurs des associations.

Dans cette perspective, il incombe aux instances associatives de veiller au respect du caractère démocratique de leur fonctionnement. Il revient à l'État et aux collectivités territoriales de veiller au respect de la valeur constitutionnelle de la liberté associative et des obligations légales auxquelles les associations sont soumises.

2.3. Fondation des relations sur la convention, la durée, la transparence et l'évaluation

Les signataires privilégient les relations fondées sur la contractualisation et les conventions d'objectifs, la conduite de projets dans la durée, la transparence des engagements pris et l'évaluation des contributions à l'intérêt général au regard des moyens mobilisés.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs respectant l'initiative associative témoignent d'une logique partenariale et donnent de la visibilité aux associations pour la mise en œuvre de leurs actions sur le long terme, tout en constituant un gage de qualité au niveau de l'emploi.

Le recours à la subvention sera privilégié dans le respect de la loi relative à l'économie sociale et solidaire N°2014-856 du 31 juillet 2014 et de ses circulaires d'application.

2.4. Contribution des associations au développement économique, social, culturel, citoyen et durable.

Le tissu associatif régional représente une part importante de l'Économie sociale et solidaire. Elles sont créatrices de richesses matérielles et immatérielles sur notre territoire. Leur mode d'entreprendre s'appuie sur des principes non lucratifs et désintéressés. Elles ont un rôle essentiel d'expérimentation, d'identification, d'analyse et de portage des demandes sociales. Les associations font vivre la culture et les cultures, elles contribuent en ce sens au vivre ensemble.

L'extension du rôle économique des associations – notamment au regard de l'emploi, en tant qu'employeur – est compatible avec la loi du 1er juillet 1901. Elle impose aux associations le respect des législations qui s'appliquent à elles dans le cadre de leurs activités, notamment pour ce qui concerne le droit social et la fiscalité.

2.5. Coopération et mutualisation entre les signataires en matière de changements de pratiques économiques, sociaux et environnementaux.

Les signataires, en tant qu'accompagnateurs de la vie associative réunionnaise, souhaitent s'inscrire dans une démarche d'exemplarité et de stimulation des associations locales en matière de développement durable. Pour ce faire, la Mission d'Accompagnement de la Vie Associative intégrera cette problématique en favorisant la mise en commun et la construction de pratiques collectives nouvelles.

2.6. Promotion des dispositifs, réseaux et outils d'accompagnement de la vie associative existants.

Les partenaires souscripteurs s'accordent, en référence à leurs champs de compétences, à soutenir le développement des structures associatives en renforçant leurs capacités d'agir via un accompagnement effectif et durable. Ils s'engagent à développer une dynamique d'appui à la vie associative, interministérielle et territoriale, sur la base d'un maillage des services en charge d'améliorer l'orientation, la formation, l'information et l'accompagnement - conseil en direction des bénévoles associatifs et à faciliter l'accessibilité des usagers aux services dédiés.

III Engagements de l'État et des collectivités territoriales

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État et les collectivités territoriales s'engagent à :

3.1. Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale, par des mesures visant à favoriser :

- le développement, à côté du temps professionnel et familial, d'un temps civique et social choisi ; - la formation des bénévoles ;
- la reconnaissance des compétences acquises dans la vie associative ;
- la reconnaissance de l'engagement associatif et du rôle particulier des dirigeants ;
- la rencontre entre la volonté d'engagement des individus et le besoin de bénévoles de la part des associations, notamment au plan territorial.

3.2. Favoriser dans la durée des soutiens publics sous toutes leurs formes (accompagnement, conseils, développement d'outils, coordination.....aux têtes de réseaux associatives et aux associations concourant à l'intérêt général afin de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif.

3.3 .Développer une politique publique d'attribution des subventions dont les critères de sélection, les modalités d'attribution et de mise en œuvre sont concertées avec les acteurs concernés.

3.4. Simplifier les procédures, notamment via la dématérialisation accessible à tous et travailler à l'utilisation et à la diffusion d'un outil partagé de gestion des aides.

3.5. Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, favoriser une politique globale de l'emploi associatif structurée et de qualité, permettant le développement des projets d'intérêt général portés par ce secteur. **Y intégrer les notions :**

- de complémentarité entre bénévoles et salariés ;
- de formation et de qualification ; - d'insertion des publics en difficulté ; - de pérennité des emplois.

3.6. Reconnaître et valoriser le poids économique du secteur associatif de notre territoire

A La Réunion, les salariés des associations représentent 13,1 % du total des salariés privés et génèrent une masse salariale de plus de 465 millions d'euros. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne nationale (9,6%)¹⁸. C'est un élément fort qui permet aux acteurs concernés et aux décideurs réunionnais de prendre conscience de l'enjeu économique et social que représente le secteur associatif. Les acteurs économiques et sociaux, privés et publics doivent prendre en compte cette donnée et veiller à ce que cette dynamique soit visible, cohérente et pérenne.

3.7. Organiser, autant qu'il est possible et souhaitable, la concertation avec les associations et les regroupements organisés sur les mesures ou les décisions publiques qui les concernent, au plan territorial

Veiller à ce que les interlocuteurs associatifs disposent du temps et des moyens nécessaires pour leur permettre de rendre des avis circonstanciés.

Favoriser la représentation des associations dans les instances consultatives et les organismes de concertation en fonction des compétences et de la représentativité de celles-ci au niveau local (conseils de développement, conseils consultatifs).

3.8. Distinguer clairement dans les rapports entre l'État, les collectivités territoriales et les associations ce qui relève de l'évaluation des actions partenariales de ce qui relève du contrôle de l'application des lois et règlements.

3.9. Sensibiliser les élus et former les agents publics de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance de la vie associative, à des approches partenariales des relations avec les associations et à l'évaluation des politiques conduites et des conventions passées avec elles.

3.10. Être attentif, au niveau de l'État, d'une part et au niveau des collectivités territoriales d'autre part, à ce que les dimensions intersectorielles et interterritoriales de la politique associative soient visibles et cohérentes.

Organiser les relations avec les associations et leurs regroupements dans le cadre des projets territoriaux de l'État et des collectivités territoriales, en s'appuyant sur des interlocuteurs identifiés et des modes de concertation appropriés.

3.11. Soutenir, dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, les regroupements associatifs et notamment les unions et fédérations d'associations comme lieux de concertation, de mutualisation, d'expertise et de représentation. Les impliquer dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques de soutien à la vie associative.

3.12. Promouvoir les valeurs et les principes de la loi de 1901.

¹⁸ « Panorama de la vie associative à La Réunion » -Recherches et solidarités – Juin 2013

IV Engagement de l'État

Respectant l'indépendance des associations, en particulier leur fonction critique et la libre conduite de leurs projets, et considérant les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques, l'État s'engage à :

4.1. Donner cohérence et visibilité à la politique associative en l'inscrivant dans une dimension interministérielle, au niveau de l'administration centrale, par le développement du rôle des correspondants associations dans chaque ministère d'une part, et au niveau des services déconcentrés par le renforcement du rôle des délégués départementaux à la vie associative d'autre part.

Prendre en compte la présente charte dans la conception, la mise en œuvre et la gouvernance des politiques sectorielles touchant les champs d'intervention du monde associatif.

4.2. Favoriser la convention pluriannuelle d'objectifs comme mode de financement des activités associatives.

4.3 Améliorer les outils de connaissance de la vie associative et de ses évolutions, en mobilisant notamment les services de la statistique publique ; financer des études et des recherches contribuant à une meilleure intelligence des échanges non lucratifs.

Faire mieux connaître les associations ; instituer, dans les cursus scolaires et d'enseignement supérieur, des actions de sensibilisation au fait associatif et à l'engagement bénévole.

V Engagement des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales respectent l'indépendance des associations, en particulier leur fonction d'interpellation et la libre conduite de leurs projets. Elles considèrent les associations comme des partenaires à part entière des politiques publiques et, par le soutien au développement de la connaissance partagée des territoires, elles s'engagent, en référence à leur champ de compétence, à :

5.1. Conduire une politique associative tenant compte de l'ensemble des champs d'intervention des associations. Reconnaître la contribution possible des associations dans tous les champs de compétence des collectivités.

5.2. Favoriser le développement des lieux d'accueil, dans leurs fonctions d'information et de conseil sur la vie associative en partenariat avec les acteurs associatifs.

5.3. Mettre en œuvre, en toute transparence, différentes formes de soutien aux associations, en faisant la part de ce qui relève de la subvention, comme défini par la loi ESS, de l'appel à projet et de la commande publique.

VI Engagements du mouvement associatif de La Réunion

Respectant et faisant respecter les règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques, de non-discrimination, de parité et la gestion désintéressée conformes à l'esprit de la loi de 1901 par :

- l'expression et la participation de leurs adhérents et/ou de leurs publics à l'élaboration et à la mise en œuvre de leurs projets ;
- l'accès de tous aux actions et aux responsabilités associatives ;
- le contrôle de l'activité et des mandats des responsables en garantissant l'accès à des informations fiables et transparentes ;
- la limitation du cumul des mandats et leur renouvellement à travers des statuts adaptés, des élections régulières et des modalités d'organisation spécifiques ;

Le Mouvement associatif de la Réunion s'engage à :

6.1. Encourager et soutenir la définition des projets associatifs à partir de l'expression des besoins des adhérents ou des attentes des publics, en prenant en compte le contexte, la réalité territoriale et notamment les revendications civiques, sociales, culturelles et environnementales, la promotion et l'éducation des personnes, la qualité des services rendus plus que la finalité économique.

6.2. Favoriser la mise en œuvre d'une éthique du financement des activités associatives, la gestion désintéressée, la transparence financière vis-à-vis des adhérents, des donateurs et des pouvoirs publics et l'autocontrôle de la gestion et de l'emploi des ressources.

6.3. Valoriser l'ensemble des ressources humaines associatives par :

- le respect du droit social ;
- des modalités de gouvernance où les adhérents, les bénévoles élus et opérationnels, les salariés et les publics de l'association ont leur place et sont complémentaire ;
- une attention particulière à l'information et à la formation des bénévoles et des salariés ;
- une volonté de qualification et promotion sociale des bénévoles et des salariés ;
- le développement des actions de sensibilisation à l'engagement bénévole associatif en direction de tout public ; - un souci de pérennisation des emplois créés.

6.4 Valoriser la prise de responsabilité :

- susciter l'intérêt des associations pour la place des jeunes dans le bénévolat associatif ;
- Valoriser l'enrichissement réciproque de l'association et des bénévoles grâce à l'accueil et la montée en compétences de jeunes bénévoles ;
- encourager, essayer ces pratiques de reconnaissance, de formation et d'incitation.

6.5. Poursuivre dans les associations la mise en œuvre de principes, méthodes et pratiques d'évaluation et d'appréciation permettant de rendre compte de manière claire :

- de l'analyse préalablement réalisée des évolutions des besoins sociaux ;
- de la définition d'objectifs qualitatifs et quantitatifs ;
- de la réalité de la conduite du projet associatif au regard des objectifs ;
- de l'analyse des effets produits par la mise en œuvre du projet ;
- de la satisfaction des publics des actions conduites ;
- des engagements pris dans le partenariat avec les pouvoirs publics.

6.6. Participer de façon constructive aux actions de consultations mises en place par les pouvoirs publics en se positionnant comme force de proposition, et à la mise en œuvre de certaines politiques publiques, avec la volonté de faire progresser l'intérêt général.

6.7. Faciliter les procédures de contrôle, en particulier lorsque les associations bénéficient d'agréments particuliers ou de financements publics ; contribuer à l'efficacité du contrôle des juridictions financières ; mettre en œuvre des procédures de compte rendu claires et accessibles.

6.8. Mettre en œuvre, à tous les niveaux, les regroupements et les modes de représentation permettant aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés, afin de développer le dialogue civil et social, la consultation sur les politiques publiques et la négociation éventuelle de dispositions contractuelles.

VII Suivi, évaluation et mise en œuvre de la charte d'engagements réciproques

La mise en œuvre de la charte s'inscrira dans un processus d'évaluation continu et partagé. Elle fera l'objet de bilans récapitulatifs tous les trois ans.

De la même manière, les signataires de la charte définiront des modalités d'évaluation adaptées à leur périmètre d'action. Cette démarche offrira l'un des cadres nécessaires au développement d'un dialogue civil riche et dynamique sur notre territoire.

7.1. Une évaluation continue sera confiée à une instance de concertation, de suivi et d'évaluation qui sera définie d'un commun accord entre les signataires et qui tiendra compte des dimensions interinstitutionnelles et territoriales des enjeux.

L'instance de concertation, de suivi et d'évaluation sera co-présidée par un représentant de l'État, un représentant des collectivités territoriales et par un représentant du Mouvement associatif.

Un secrétariat exécutif, assuré par le délégué départemental à la vie associative, veillera à sa mise en œuvre. Cette instance de concertation, de suivi et d'évaluation, qui constituera un espace de dialogue permanent entre l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif aura vocation à connaître des déclinaisons territoriales.

Elle pourra faire l'objet d'une présentation annuelle au Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) et au Conseil de la Culture, de l'éducation et de l'environnement (CCEE). Les signataires de la charte définiront des modalités d'évaluation adaptées à leur périmètre d'action, dans le cadre de l'instance régionale de concertation.

7.2. L'évaluation régionale prendra appui sur une liste de thèmes contenus dans la charte et qui constituent autant d'enjeux de dialogue et de progression pour les associations, pour l'État et les Collectivités Territoriales. Certains thèmes pourront être priorités, selon les préoccupations premières, les champs de compétences et les responsabilités respectives des acteurs.

7.2.1. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité du Mouvement associatif :

- veiller à la vitalité associative par le renouvellement des projets et des personnes ;
- reconnaître et former les bénévoles dirigeants et opérationnels ;
- mettre en œuvre les coopérations et les modes de représentation qui permettent aux pouvoirs publics de compter sur des interlocuteurs associatifs identifiés, représentatifs et structurés.

7.2.2. Axe d'évaluation qui relève prioritairement de la responsabilité de l'État et/ou des collectivités territoriales:

- favoriser des soutiens publics dans la durée en fonction des compétences de chacun ;
- sensibiliser les élus et former les agents de l'État et des collectivités territoriales à une meilleure connaissance et appropriation des enjeux de la vie associative en tant qu'actrice de l'économie sociale et solidaire ;
- consolider les dispositifs de gestion et d'accompagnement administratif et territorial de la vie associative dans une approche transversale;
- organiser et contribuer à la concertation avec les associations.

7.2.3. Axe d'évaluation qui relève d'une responsabilité partagée entre le Mouvement associatif et les collectivités territoriales

- soutenir la coopération et la mise en réseau des acteurs associatifs ;
- favoriser un ancrage territorial et un développement du tissu associatif sur l'ensemble du département ;
- favoriser, dans les associations, la complémentarité entre salariés, bénévoles, volontaires et publics concernés ;
- favoriser la coopération et la mutualisation entre les signataires en matière de changements de pratiques économiques, sociales et environnementales.

La démarche d'évaluation proposée, continue et périodiquement récapitulative, permettra d'analyser et, le cas échéant, de porter des réponses aux difficultés constatées dans les relations entre l'État, les collectivités territoriales et les associations.

Elle permettra de vérifier la cohérence des actions entreprises et leur validité.

Elle constituera une garantie de visibilité et de transparence, en même temps qu'une aide à la négociation et à la décision.



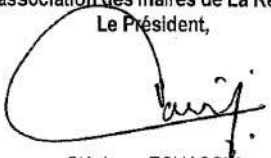
Un plan d'actions opérationnelles décline de manière concrète les objectifs que se sont assignés mutuellement les parties signataires. Ce document est annexé à la présente charte. Il sera évalué et fera l'objet d'échanges annuellement, en fonction des objectifs fixés conjointement et des priorités à mettre en œuvre. Il pourra être complété (charte locale et/ou sectorielle), sur la base des besoins spécifiques recensés sur les territoires concernés, d'actions ou de programmes proposés par les signataires de la charte en référence aux politiques territoriales en faveur du développement de la vie associative réunionnaise.

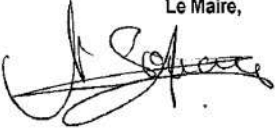


Pour l'Etat :

Le Préfet de la Réunion

Amaury DE SAINT-QUENTIN

Pour les collectivités territoriales :

<p>La Région, Le président du Conseil régional</p>  <p>Didier ROBERT</p>	<p>Le Département, Le président du Conseil départemental</p>  <p>Cyrille MELCHIOR</p>
<p>L'association des maires de La Réunion Le Président,</p>  <p>Stéphane FOUASSIN</p>	<p>La Communauté d'agglomération du Sud Le Président,</p> <p>André THIEN AH KOON</p>

<p>La Commune Sainte-Rose Le Maire,</p>  <p>Michel VERGOZ</p>	<p>La Commune de Salazie Le Maire,</p>  <p>Stéphane FOUASSIN</p>
<p>La Commune de Trois-Bassins Le Maire,</p>  <p>Daniel PAUSE</p>	

Pour les associations :

Le Mouvement Associatif de la Réunion
Le Président,

Jean-François BEAULIEU

<p>La Communauté intercommunale du Nord de la Réunion, Le Président,</p> <p>Gérard MAILLOT</p>	<p>La Communauté intercommunale des villes solidaires Le Président,</p>  <p>Michel FONTAINE</p>
<p>La Commune de Cilaos, Le Maire,</p>  <p>Paul TECHER</p>	<p>La Commune de l'Entre-Deux Le Maire,</p>  <p>Bachil VALLY</p>
<p>La Commune de La Possession Le Maire,</p>  <p>Vanessa MIRANVILLE</p>	<p>La Commune de Petite-Ile Le Maire,</p>  <p>Serge HOAREAU</p>
<p>La Commune du Port Le Maire,</p> <p>Olivier HOARAU</p>	<p>La Commune de Saint-André Le Maire,</p>  <p>Jean-Paul VIRAPOULE</p>
<p>La Commune de Saint-Benoît Le Maire,</p>  <p>Jean-Claude FRUTEAU</p>	<p>La Commune de Saint-Denis Le Maire,</p>  <p>Gilbert ANNETTE</p>
<p>La Commune de Saint-Paul Le Maire,</p>  <p>Joseph SINIMALE</p>	<p>La Commune de Saint-Pierre Le Maire,</p>  <p>Michel FONTAINE</p>

6.4 LE PLAN D' ACTIONS DE L'ÉTAT

CHARTRE DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES ENTRE L'ETAT, LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE LA REUNION

Annexe 1 : Plan d'actions de l'État

Mesure 1 : Créer le Mouvement associatif et favoriser l'émergence de groupements thématiques d'associations

<i>Actions</i>
1. Créer, accompagner et promouvoir le Mouvement associatif régional
2. Favoriser la création de collectifs, d'unions, groupements d'associations

Mesure 2 : Améliorer la connaissance du tissu associatif

<i>Actions</i>
1. Réaliser une cartographie associative territorialisée et évolutive (data association)

Mesure 3 : Améliorer les modalités de subventionnement des associations

<i>Actions</i>
1. Développer les conventions pluriannuelles d'objectifs en direction des Fédérations, collectifs ou unions d'associations à vocation régionale
2. Communiquer sur le guide d'usage de la subvention
3. Développer une application numérique partagée des subventions publiques attribuées, accessible aux associations et aux financeurs
4. Créer à terme un comité régional de financeurs interministériel et territorial pour toutes subventions sollicitant un cofinancement sur le modèle des conférences financières.
5. Réaliser un diagnostic stratégique pour le développement des outils de financement des structures de l'économie sociale et solidaire de La Réunion.

Mesure 4 : Accompagner et former les dirigeants associatifs et bénévoles

<u>Actions</u>
1. Recenser les besoins de formations agrégés au niveau local (communes) et mettre en place un programme de formation régional des acteurs associatifs
2. Créer un fonds (plateforme) interministériel et territorial pour la formation des bénévoles associatifs actifs ou volontaires
3. Développer les formations pour les dirigeants associatifs à : - la conduite des projets associatifs, - la gestion associative (Certificat de formation à la gestion associative)
4. Accompagner les associations sur l'utilisation du CEA (chèque emploi associatif)
5. Accompagner les associations à l'utilisation des procédures dématérialisées (e-administration –e-subvention)

Mesure 5 : Faciliter l'accès à l'information des acteurs associatifs

<u>Actions</u>
1. Mettre en réseau les points d'informations aux associations
2. Créer un portail « vie associative »
3. Organiser des séminaires ou forums sur les questions de financement public.

Mesure 6 : Renforcer la coordination des politiques associatives

<u>Actions</u>
1. Construire un réseau de référents « politique associative » au niveau des communes
2. Renforcer la coordination des politiques associatives menées par les services de l'État et les collectivités par l'intermédiaire de la MAIA.
3. Accompagner à la création de conseils locaux à la vie associative.

Mesure 7 : Favoriser l'engagement des jeunes dans le monde associatif

<u>Actions</u>
1. Favoriser l'engagement citoyen des jeunes dans le monde associatif par la promotion des services civiques
2. Soutenir les initiatives d'engagement des jeunes dans le monde associatif (comités de jeunes, conseils locaux de jeunes, ambassadeurs civiques..) et réactiver le dispositif « envie d'agir ».
3. Mettre en place le dossier de preuve des compétences sociales et civiques et créer un passeport réussite pour les jeunes

Mesure 8 : Encourager et valoriser l'engagement citoyen dans le monde associatif

<u>Actions</u>
1. Organiser une journée régionale de l'engagement (journée du bénévolat)
2. Créer une bourse du bénévolat permettant d'améliorer l'adéquation entre l'offre d'engagement bénévole des citoyens et les besoins d'engagement bénévole des associations (réserve civique, réserve citoyenne...).
3. Développer les formations au titre du Compte Personnel d'Activité (CPA) et du Compte d'Engagement Citoyen (CEC).
4. Promouvoir auprès des bénévoles le portefeuille des compétences et du livret du bénévolat

Mesure 9 : Favoriser la compréhension ainsi que l'adhésion aux valeurs de la République et à la laïcité des bénévoles et dirigeants associatifs

<u>Actions</u>
1. Organiser en direction des bénévoles et dirigeants associatifs des sessions de formation aux valeurs de la République et laïcité.

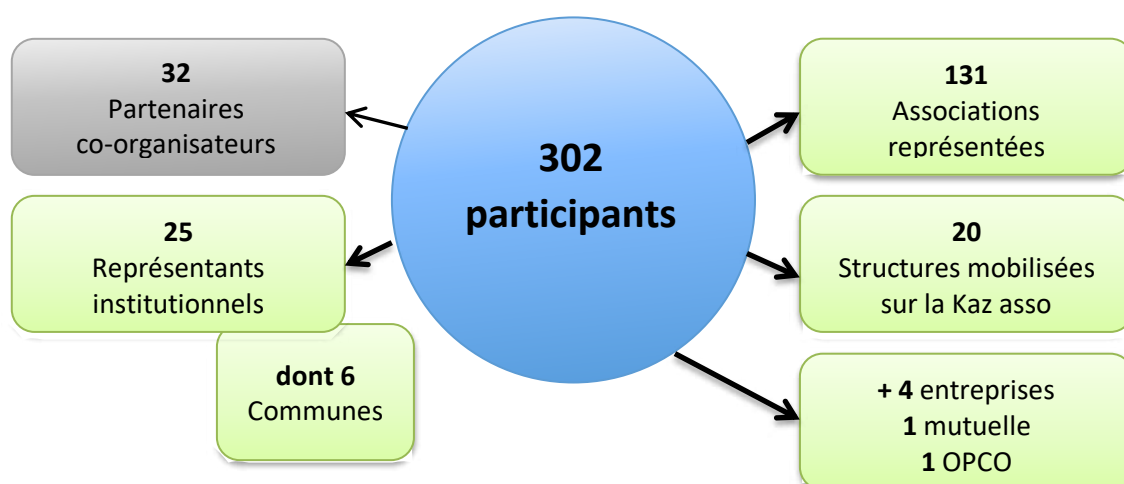
Mesure 10 : Mesurer l'impact des politiques publiques en faveur de la vie associative

<u>Actions</u>
1. Piloter l'évaluation du déploiement des politiques publiques d'accompagnement à la vie associative et leur impact dans les territoires

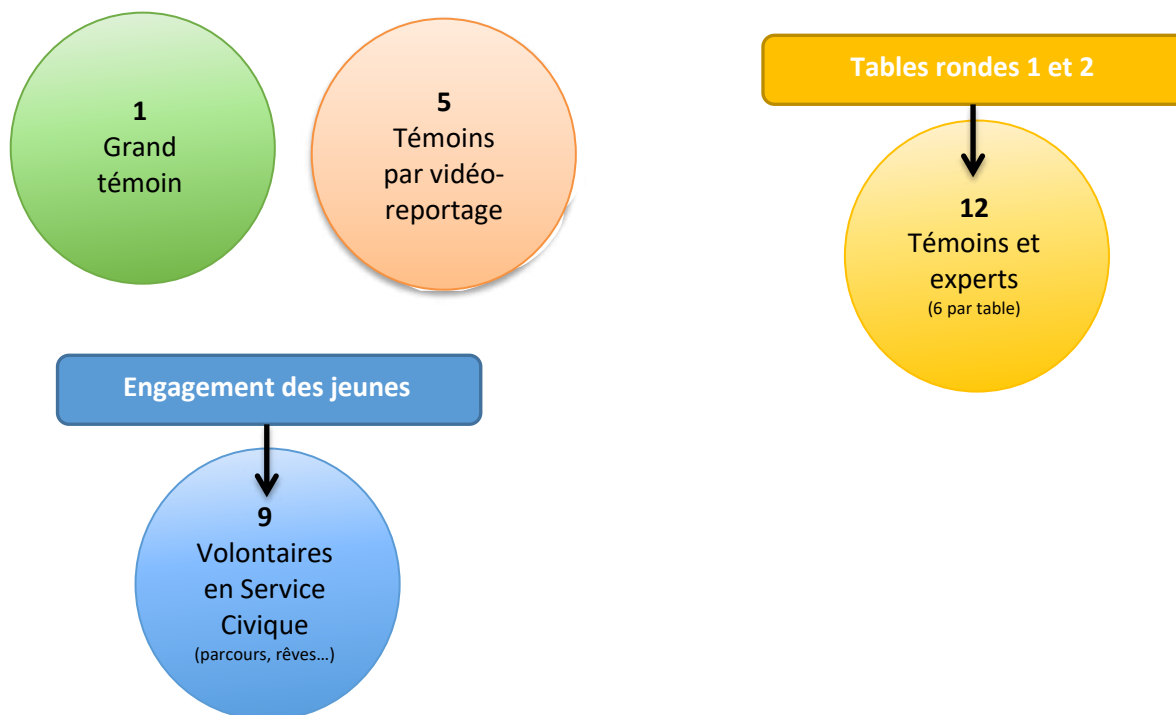
6.5 LES PARTICIPANT.E.S A LA CONFERENCE DE LA VIE ASSOCIATIVE

6.5.1 Présentation générale des participant.e.s

Nombre de participants

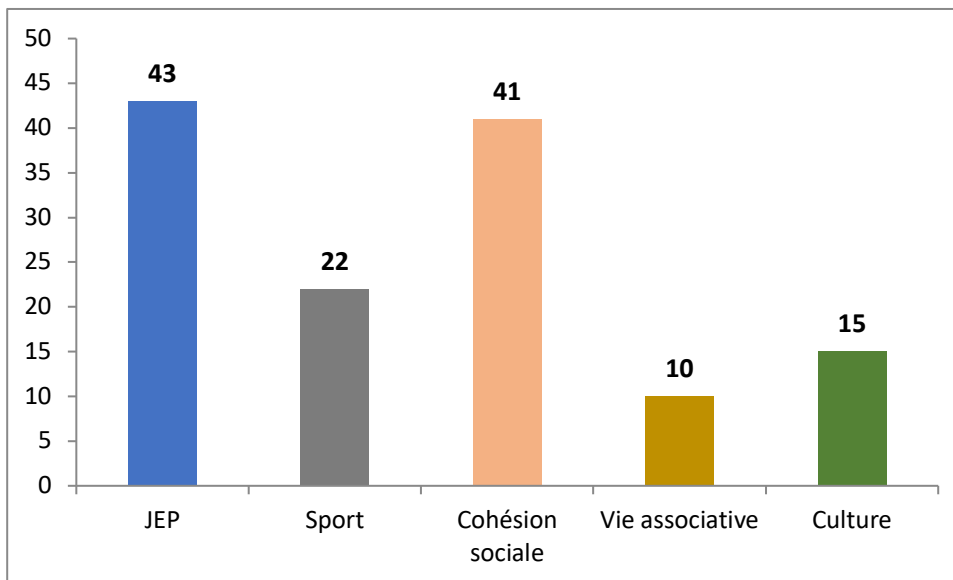


Témoins et experts

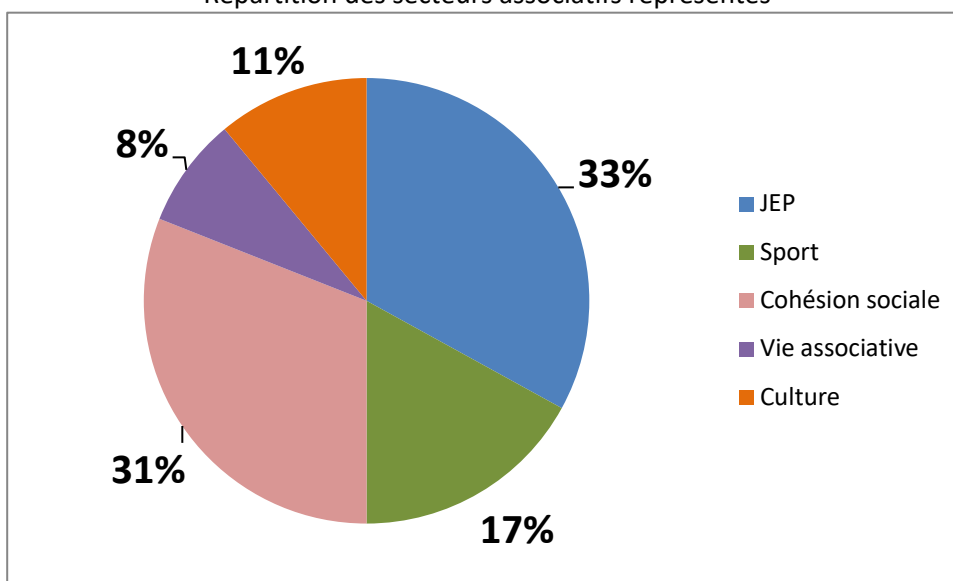


Secteurs associatifs représentés

Nombre d'associations représentées par secteur



Répartition des secteurs associatifs représentés



Source : DJSCS

6.5.2 Liste des participant.e.s

(Liste pouvant ne pas être exhaustive)

NOM	PRÉNOM	ORGANISME	ADRESSE E-MAIL	TÉLÉPHONE
ABELARD	Mickaël	CRIJ Réunion	mickael.abelard@crij-reunion.com	0693111234
ABLANCOURT	Samuel	Ligue de l'Enseignement-Fédération de La Réunion	vie.associative.laligue.974@gmail.com	0693215241
ADRIEN	Johnson		j.adrien603@gmail.com	0262438495
AHO	Marie-Hélène	UFOLEP	marie-helene.aho@laposte.net	0262438495
AJORQUE	Olivier	A.V.I.Z.'R.	avizr@outlook.fr	0692013544
ALCMEON	JORDAN	johannickjtplk@gmail.com		0262438495
ALI	Nassurdine	Association SAINT BENOIT BASKET CLUB	nassur15@gmail.com	0692191672
ANDRIANA	Sabrina	Association Orizon	secretariat.orizon@gmail.com	0692600783
ANNA	Anthony	La p'tite scène qui bouge	laptitescenequibouge@gmail.com	0692897464
APADOU	Christophe	Collectif de l'entourage Moring	kolektiflantourazmoring@gmail.com	0692466553
ASSOULINE	Laurence	ADRIE	laurence.assouline@gmail.com	0692 048280
ASSOUMANI	Alexandra	csc farfar	alexandra.assoumani@gmail.com	0692648922
AUBERVAL	Georges	Ligue de Force de la Réunion	georgesauberval@wanadoo.fr	0692264641
AUDANT	AUDREY	MJC - Centre social Bambous-Girofles de Saint Benoît	audrey.audant@lilo.org	0692168781
AURE	Bruno Frédéric	CRESS de La Réunion	direction@gmail.com	0693934149
BAGOT	Shenaz	fondation Fond'ker	shenaz.bagot@hotmail.fr	0692878699
BAILLIF	Thérèse	CEVIF	therese.baillif@wanadoo.fr	0692860491
BARBOT	Sylvain	Ekopratik	sylvain@ekopratik.fr	0692321110
BEAULIEU	Jean François	Mouvement Associatif de La Réunion	beaulieu.jf@orange.fr	0692200744
BEGUE	JIMMY	Maison Des Associations de Saint Benoît	jimmy.begue@mda-saintbenoit.re	0692325900
BELKHARROUBI	Sébastien	AMT SAINT PIERRE	belkharroubiseb@yahoo.fr	0692262076
BELLON	Gillette	Tic Tac Family	mgbellon974@gmail.com	0692503888
BELZACKI	Sarah	MAR	belzackisarah@gmail.com	692114238
BENDIA	Sofia			
BENKHALFALLAH	Mouaffak	Capricorne Sud Natation	csnmaf@hotmail.fr	0692208080
BERNADAC	Claudia	CGSS		
BERTHOU	Manuel	DJSCS	manuel.berthou@jscs.gouv.fr	0693214490
BERTIL	BERNADETTE	CCEE	bernadette.bertil@cr-reunion.fr	0262414412
BIZOUERNE	Luc	Run Odyssea	bizourun@yahoo.fr	0693447074
BOIREAU	Virginie			

BOLON	Marcel	CESER	sylvie.payet@cr-reunion.fr	262979646
BONMALAIS	Jimmy	Compétences PEI	jimmy.bonmalais@wanadoo.fr	0262414141
BONNET	Aurore			
BORDIER	Annie Estelle	Cité des métiers et AFDET La Réunion	annie.bordier@citedesmetiers.re	0262700306
BOULEVARD	Marie Frède	Association des Familles de Manapany les Hauts	mfrede.boulevard@wanadoo.fr	0692868027
BOULEVARD	Patrick	Association des Familles de Manapany les Hauts	mfrede.boulevard@wanadoo.fr	0692868027
BOUVARD	Guy	PRODIJ	gbouvard@sfr.fr	692686492
BOYER	Alexandre	CRAJEP MEMBRE DU BUREAU ET CRIJ MEMBRE DJ BUREAU	alexandre.bo974@gmail.com	0692954724
BRADANIEL	Vincent			
BUDEL	Ludovic	Association Jeunes espoirs du Ruisseau	ludovic.bud@gmail.com	0693507756
CARATINI	James	Sciences Réunion - Direction	direction@sciences-reunion.net	0692383354
CARPENTIER	Claude	SREPEN	carpe.claude@gmail.com	0692205605
CASCADE	Jean-Paul	FONDATION CREDIT AGRICOLE	jpc.cascade@gmail.com	0692663374
CASCIO	Sylvia	Association cheminement(s)	cheminements@live.fr	0692937790
CASSAM SULLIMAN	Kahlid	Association C.H.A.M.	cham-reunion@cham.asso.fr	0692025870
CATHALA	Delphine	Ville de Saint-Benoît	delphine.cathala@ville-saintbenoit.fr	0692851360
CATHALA	Monique	CROS	daph2@wanadoo.fr	0692609547
CAZAUX	Sonia	Association Femmes Actuelles Réunion	soniacazaux@gmail.com	0693007874
CHON-NAM	Nicole	Emmaüs - Réunion	nicole.chonnam@gmail.com	0692090337
CHOPINET	Elodie	FRANCE ACTIVE REUNION	dlareunion@gmail.com	0262721727
CHRISTIAEN	Julien	Ville d'Entre - Deux	interv.social@entredeux.re	0692036904
CLAIN	JEAN ERIC	Association	clain.j.eric@gmail.com	0693992547
CLAIN	STEPHANE	JSSA	clain.stephan@orange.fr	0692304777
CLERGUE	Claude	Écologie Réunion / CCEE	clergue.claude@gmail.com	0692315375
COISSIER	Andrée	Maillons de l'espoir		
COLONGNE	Elodie	Association ITAC	village.itac@gmail.com	0693307032
COLTRAT	Samuel	Association Pti Colibri	arpticolibri@gmail.com	0692839434
COMTE	Geneviève	DJSCS	genevieve.comte@jscs.gouv.fr	0262205407
CONRADI	Cyril	CRAJEP	coordinationcrajepreunion@gmail.com	0693557593
COTTIN	FLORIANE	Groupe CRC	floriane.cottin@groupecrc.com	0692766898
COULAMA	Frédéric	FAS-OI	dr-oi@federationsolidarite.org	0692044414
COUPAMA	François	A2.jc	francoisnoel.coupama@sfr.fr	0692402739
COVINDIN	Jean Yves	CAP	jeanyvescovindin@gmail.com	0692591348

DAÏCA	Anne-Laure			
DALLY	MICKAËL		mickaeldally0@gmail.com	0262438495
DAMEY	Loïc	Association Réunion Bénévolat	dameylo@gmail.com	0692617472
DARID	Audrey	ANSAMB OI	daridaudrey@gmail.com	0693227002
DIJOUX	Annie	Mère-Veille	annie.djxmoimba@gmail.com	0692012255
DJAFFARDJEE	Osna	Maison des Parents de l'Océan Indien	mpoi@sfr.fr	0692973333
DUCHATEAU	ALINE	ligue de l'enseignement- Fédération de La Réunion	ad.laligue974@gmail.com	0692910917
DUMORA	JACQUES	Loisirs-Évasion- Mascareignes	jacques.dumora@wanadoo.fr	0692030628
DURANT	Sylvia			
ESPERET	Samuel	Ekopratik	samuel@ekopratik.fr	0692285278
ETHEVE	Emmanuel	Ligue Réunion Sport Adapté	emmanuel.etheve@ffsa.asso.fr	0692698880
ETHEVE	Damien	Ligue Réunion Sport Adapté	goones974@hotmail.fr	0693100846
FERRERE	Geneviève	CCEE	genevieve.ferrere@gmail.com	0693036632
FERRERE	Simon	AJCOI	ajcoi97400@gmail.com	0692626020
FONTAINE	Lionel	Allons Jouer Mangue	allonsjouermangues@gmail.com	0693627970
FONTAINE				
FORT	Olivier	Mairie de Petite-Ile (AMDR)	olivier.fort48@gmail.com	0692872955
FURIA	Patrice	Fondation Crédit Agricole Réunion Mayotte	patrice.furia@ca-reunion.fr	0692678648
GASTRAIN	Vincent	Mairie de Cilaos	vince.les3c@icloud.com	0693398409
GAULTIER	ERIC	CREDIT AGRICOLE	eric.gaultier@ca-reunion.fr	0692641179
GAZE	Frédéric	CCAS BRAS PANON	f.gaze@braspanon.re	0693943734
GENCE	Cathy	OMCTL POSSESSION	gencecathy@gmail.com	0692831376
GIGAN	Émilie	CRESS	chargedemission@cress-reunion.com	0693800016
GIGAN	Joëlle	mjoellegigan@gmail.com		0692049393
GILAS	MARGUERITE	SBBC	sbbc974@gmail.com	0692660100
GILLES	JEAN YVES	EMAP	jygilles@emap.re	0692645353
GINOT	DANIELE	LES PETITS BOUCANIERS	lespetitboucaniers@yahoo.fr	0692396591
GONTHIER	Frédérique	DJSCS	Frederique.gonthier@jscs.gouv.fr	
GOULAN	Jean Yves	ASSOCIATION	reve97400@gmail.com	0262282773
GRAVIER	Laurent	Association Regards / Réseau FAR	laurent.gravier@radiosoleil.re	0692112697
GRONDIN	Larissa	Association Handistraction Sportive Bénédicte	larissagrondin0@gmail.com	0693323569
GRONDIN	Rolande	Association U-Mains	rolande.grondin@laposte.net	0692712651
GROS	Danielle	Mnémos Temporis Océan Indien	mnemos.temporis.oi@gmail.com	0692214529

GUEZELLO	Annielle	Ville de Saint Joseph	annielle.guezello@saintjoseph.re	0692912653
GUILLAUMAT	FREDERIQUE	ASSOCIATION LILOMOTS	guillaumat.f@gmail.com	0692314913
HAN MIOW FAH	Yann	Réseau FAR	rifm.redaction@gmail.com	0692860777
HOARAU	Angélique	ASSOCIATION ROULE MON Z'AVIRONS	roulemonzavirons@gmail.com	0692460821
HOARAU	JEAN FRANCOIS	ASSOCIATION LIRE DIRE ECRIRE	assoliredireecrire@gmail.com	0692416212
HOARAU	Kean-François	association lire dire écrire	jfh.micro@gmail.com	0692416212
HOARAU	L-Philippe	Commune de Saint- André	hoarau.philippe@saint-andre.re	0692889792
HOAREAU	Marie Claire		mchoareau@wanadoo.fr	0692855065
HONG HOC CHEONG	Denise	A.A.R.	denise.hong@hotmail.fr	0693024838
HUBERT	Pauline	Région Réunion	pauline.hubert@cr-reunion.fr	0693447440
HUBERT	Thierry	ass vareas	vareas@orange.fr	0692060636
IMAZOUTE	SABRINA	Association E2CR	s.imazoute@e2creunion.re	0692625906
INDIANA	GEORGES HENRI	COMITE DEPARTEMENTAL DU SPORT EN MILIEU RURAL	indiana_vaz@orange.fr	0692527530
JANAC	Dany	Association SAINT BENOIT BASKET CLUB	janac.dany@gmail.com	0692308683
JAURES	Helville	DJSCS	marie-helville.jaures@jscs.gouv.fr	0262205414
JEGRON	Pascale			
JENAHA	David	UFOLEP	david.jenaha@ufolep974.org	0692401480
JIVERNE	Régine	AICM		
JOUAN	Adeline	Crajep	crajepsc2@gmail.com	0692392095
KORSZUK	Anne	FRANCE VOLONTAIRES	anne.korszuk@france-volontaires.org	0692311805
LABONNE	RUBEN	Association Bras Fusil Nout ambiance	ruben.labonne15@gmail.com	0693468525
LACHARMANTE	JEAN PIERRE	ASSCC	e.lacharmante@gmail.com	0692177767
LATCHOUMANE	CORALIE	Cimade Réunion	latchoumane.coralie@gmail.com	0692756903
LATCHY	Simone	MAIF	simone-latchy@orange.fr	0692600646
LAURET	Brice	GESARUN	brice.lauret@hotmail.fr	0692386334
LEBIHAN	Reine-Guy	MDA de Saint-Benoit	reineguy.lebihan@mda-saintbenoit.re	0692297199
LEOVILLE	Martine	Halte du père Etienne GRIENENBERGER	martine.leoville@wanadoo.fr	0692864751
LEPINAY	Gaétane	LRSA	lpn.gaetane@gmail.com	0693626868
LEPINAY	Mathilde	ASSOCIATION ROULE MON Z'AVIRONS	roulemonzavirons@gmail.com	0692133301
LEROUX	DIDIER	CTS-FFHM-DAJES	leroux.did@free.fr	0692364558
LOUAISEL	Patrice	SOS Gramounes isolés	louaiselpatrice@gmail.com	0262582581

LOUISO	Jocelyne	ASSOCIATIO PECHEURS GOLET LITTORAL ST PIERRE	joseph.louiso@orange.fr	0692619026
LUCILLY	Céline	CESER	sylvie.payet@cr-reunion.fr	0262979646
M'COUEZOU	Nicol	VILLAGE TITAN CENTRE CULTUREL - CENTRE SOCIAL	direction@villagetitan.com	692616604
MAILLOT	Jean François	DJSCS	djscs974-service-civique@jscs.gouv.fr	0262205417
MAILLOT	MICKAEL	CCEE	mickael.maillot@cr-reunion.fr	0262414412
MALBROUK	Patrick	Association	imvec.asso@hotmail.com	0692172581
MARIAMAL	Pascal	NIDZ	6g1conseil@gmail.com	0692154900
MARIANNE	Samuel			
MARIN	Jacques		jacques.marin11@gmail.com	0692101131
MASANELLI	Georges			
MAYET	Dominique	DJSCS	dominique.mayet@jscs.gouv.fr	0262205404
MOEDINE SAEB	Annabelle	LE SAVOIR FER Atelier de Repassage	atelierlesavoirfer@orange.fr	0692493860
MOHAMED	Mazud	Association sportive des Handicapés Physiques du Sud	ahps974@gmail.com	0692661231
MOLOT	Natacha			
MORZA VAULBERT	Jessie	Ligue de l'Enseignement - Fédération de La Réunion	jessie.vaulbert@gmail.com	0692651904
MOULIN	Erick	association Grandir Hors Des Murs	erick-moulin@orange.fr	0692742954
MOUSTASSAMY	guillaume			
MOUTIEN	Anne-Marie	Conseil départemental	anne-marie.moutien@cq974.fr	
MOUTOUMODELY	Frédéric	Allons Jouer Mangue	allonsjouermangues@gmail.com	0692997192
MUSSARD	EMMANUELLE	Groupe CRC - Pôle engagement social et sociétal	emmanuelle.mussard@groupeccrc.com	0692629243
NARAYANIN	Sergio	CCAS DE STE MARIE	sergio.narayanin@gmail.com	0692825274
NATIVEL	Emmanuelle	ASSOCIATION ANDARUN	andarun7@gmail.com	0693418287
NOURRY	Marie			
OLIVIER	Jean	ECHQUIER DU NORD	jean.olivier951@orange.fr	0692070200
OLLIVIER	David			
ORRIERE	Morgane	SIMPLON	morriere@simplon.co	0693478115
OSTROWETSKY	Marion	DJSCS	marion.ostrowetsky@jscs.gouv.fr	0693911791
PAGES	Julien	GESARUN PSL 974	julien.pages@profession-sport-loisirs.fr	0693337498
PAINIAYE	JEAN WILFRID	CCAS	wpainiaye.ctg3b@gmail.com	692627240
PANDIN	Samuel	Association mcf	pandinsamuel77@gmail.com	0692162706
PAYET	Aristide	UDAF, MAR	aristide.payet@wanadoo.fr	0692610834
PAYET	Christophe	AREP	payet.christophe@arep.re	0692073983

PEONE	Nathalie	Réseau FAR	n.peone@protonmail.com	0692239845
PIGASSE	Davis	REUNION ACTIVE	davidp@franceactive-reunion.org	0692319979
PLANTE	Flavie	EMAP	fplante@emap.re	0692360446
POLLUX	Lindsay	IAE/Association	appalindsay@yahoo.fr	0692639235
POTHIER	Jonathan			0693945080
PRIANON	Jacky	DJSCS	Jacky.prianon@jscs.gouv.fr	
PRONOST	Valérie	ASSOCIATION ROULE MON Z'AVIRONS	roulemonzavirons@gmail.com	0693400674
QUINONES	Roberto	Emmaüs Réunion	roberto.quinones@wanadoo.fr	0692286774
QUIROGA	Pamela	PRODIJ	pamela.quiroga@prodij.re	0667606451
RAMCHETTY	ROGER	CCEE	ramchettyroger@orange.fr	0262414412
RAMOUCHE	Ludovic	association U-Mains	ludovic.ramouche@orange.fr	0692693314
RAMSAMY	Marie Nathalie	OMCTL POSSESSION	omctl.possession@hotmail.fr	0692073764
RANGARADJOU	Saravanan	CCEE	saravanan.rangaradjou@cr-reunion.fr	0692293385
REBEYROTTE	Jean-François	Comité Régional d'Études et de Sports Sous-Marins	comite.regional.ffessm@wanadoo.fr	0262330096
RESEDA	Willy	C.R.O.S. DE LA RENUION	willy.reseda.cros@hotmail.fr	0692422701
RIBOTH	Marie Anick	Association Intergénérationnelle Château Morange	ribothmarieannick@gmail.com	0693100606
RICHARD	Francia	ASSOCIATION FARFAR	ass.farfar@wanadoo.fr	0262439091
RIVIERE	Dominique	LDH	driviere@wanadoo.fr	0692041913
RIVIERE	Piérick	FONJEP	pierique.riviere@famillesrurales.org	0692251034
ROBERT	Guillaume	ASSOCIATION ROULÉ MON Z'AVIRONS	guillaume.robert1995@gmail.com	0693208653
ROMANO	Augustine	Conseil départemental		
ROUDIZ	KEVIN			0693444872
SAINGAINY	Jean Michel	Cnl	cnl97470@gmail.com	0693065813
SANGOUMA	Daniel	Office Municipal des Sports de St Denis	daniel.sangouma.oms@gmail.com	0692262711
SCHUTZ	Francis	AMAFAR-EPE	direction@amaffar-epe.re	0693931417
SCHUTZ	FRANCIS		direction@amafar-epe.re	0693931417
SEQUIER	Agathe	Crajep	agathe.sequier@gmail.com	0699234363
SERRIER	Raphael			
SICONINE	Georges Marie			
SIDI	Rouquayya			0692714467
SINDRAYE	Fabrice	Ansamboi	contact@ansamboi.re	0692676623
SIOU	Fabien	gem IES FLAMBOYANTS	gem.lesflamboyants@gmail.com	0692236301
SIOUNANDAN	Régis	France Active Réunion	regiss@franceactive-reunion.org	0693905370
SITALAPRESAD	Willy	CAP	cap-direction@orange.fr	0692825932

SURJUS	Gisèle	CRAJEP /ARCV	gisele9a@gmail.com	0692670940
SURJUS	Jean-Nicolas	Les petits débrouillards	surjus.jn@gmail.com	0693301800
TECHER	Vincent	LHPEG	v.techer@lhpeg.re	0692426868
THERRY	LUDIVINE	UNIFORMATION	ltherry@uniformalion.fr	0262567915
TOMAS	Kévin	GESARUN PSL 974	kevin.tomas@profession-sport-loisirs.fr	0692015657
TOUSSAINT	Jean-Pierre	URIOPSS		
TOUSSAINT	Stéphanie	CCAS DES AVIRONS	joron.pascale@mairie-avirons.fr	0692467340
TROTET	Maryse	AREM	mptrotet@gmail.com	0692868214
TURBLIN	Frédéric	CAF		
TURBLY	Stéphanie	CRCSUR	stephanie.turby@externes.drjscs.gouv.fr	
TURPIN	Stéphanie		stephanie.r.turpin@gmail.com	0692368002
TURPIN	Bruno		brunoturpin05@gmail.com	0693928098
VALLET	Nathalie	Association Klé de Sol Créole	nathalie.vallet97@gmail.com	0693040517
VALOUR	Odile	comité régionale de tir à l'arc	odile.valour@wanadoo.fr	0692691973
VILCOURT	Ludovic	TIEN BO ENSEMB	ludovicvilcourt@gmail.com	0692672987
VOUILLON	Nicolas	DJSCS	nicolas.vouillon@jscs.gouv.fr	0262205433
WAGNER	Anthony Désirée	Association CANAL NUMÉRIQUE Océan Indien	wagner.anthony974@gmail.com	0692124337
WILTHIEN	Romain	Forum réunionnais de la jeunesse	romain.wilth@gmail.com	0692453063
ZAFINEDRAVOUL	Jessie	A.C.C.A.S.E.	direction@accase.re	0692018092
ZAZI	Mustapha			



(Photos : CROS)

Rédaction et mise en page réalisées par Laurence Assouline
ABAK
23 impasse de Tromelin, 97419 La Possession, Ile de La Réunion
la.conseil.ass@gmail.com, 0692 048 280

ahak
ACTION PUBLIQUE
RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ACCOMPAGNEMENT
CONSEIL
ÉTUDES